

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal

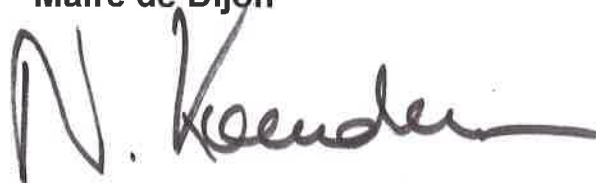
en date du 27 janvier 2025

A Dijon, le 24 MARS 2025

**Madame Ludmila MONTEIRO,
Secrétaire de séance**



**Madame Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**



Le Conseil Municipal de la ville de Dijon a été convoqué par Monsieur le Maire par lettre du 17 janvier 2025 pour le 27 janvier 2025 à 16h00 aux fins de tenir une séance publique dans la salle de Flore de l'hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 16h00 sous la Présidence de Madame Nathalie KOENDERS, Maire de Dijon

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Ludmila MONTEIRO a été désignée comme secrétaire de séance.

Président : Madame Nathalie KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame Ludmila MONTEIRO

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT	

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Mélanie BALSON
MONSIEUR François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024..... 6

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL

FINANCES

- 2) Budget primitif - Exercice 2025..... 7
- 3) Création d'une autorisation de programme - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement..... 9
- 4) Budget principal Ville de Dijon – Modification de l'amortissement des biens historiques et culturels – biens sous-jacents..... 11
- 5) Fixation des taux des taxes directes locales applicables en 2025..... 12
- 6) Fixation de divers tarifs à compter du 1er février 2025..... 13
- 7) Exonération de pénalités en raison de l'absence de préjudice subi par l'administration..... 20
- 8) Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2025..... 21

ADMINISTRATION GENERALE

- 9) Statuts de Dijon métropole - Accord du conseil municipal sur la mise à jour des statuts et sur les transferts de compétences..... 22
- 10) Composition de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public - Mise à jour..... 24
- 11) Comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection - Remplacements et nomination..... 25
- 12) Achat d'une prestation mutualisée de collecte et remise de courrier - Constitution d'un groupement de commandes - Convention à conclure entre la Ville de Dijon, Dijon Métropole et la SPLAAD..... 26

PERSONNEL

- 13) Recrutement de contractuels..... 27

ECOLOGIE URBAINE, AMENAGEMENT, ESPACE PUBLIC ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

URBANISME

- 14) Concession d'aménagement Territoire Grand Sud - Lot n°1 (Ecoquartier de l'Arsenal) - Convention d'avance de trésorerie à conclure entre la Ville et la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise"..... 29
- 15) 14 avenue Jean Jaurès - Acquisition d'un lot de copropriété..... 31
- 16) Ecocité Jardin des Maraîchers – 5 rue Alphonse Bertillon - Acquisition d'un lot de copropriété..... 32

POLITIQUE DE LA VILLE

17) Association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) – Prévention spécialisée - Subvention 2025	33
--	----

TRANQUILLITE PUBLIQUE

18) Création d'une unité cynophile au sein de la police municipale.....	35
---	----

EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

EDUCATION

19) Groupe scolaire Colombière – Déconstruction, reconstruction et rénovation – Désignation du Maître d'œuvre.....	37
--	----

20) Bourses municipales étudiantes - Année universitaire 2024-2025.....	39
---	----

PETITE ENFANCE

21) Petite enfance – Rapport thématique régional « accueil du jeune enfant » établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite des contrôles menés auprès de huit organismes consultés – Information du Conseil municipal.....	41
--	----

SPORTS

22) Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Actions "Le catalogue d'activité physique", "Action mémoire" et "Bien vieillir" - Subvention.....	43
--	----

CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

CULTURE

23) Opéra de Dijon - Période transitoire - Désignation d'un directeur.....	45
--	----

SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

24) Conventions d'objectifs et de moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et diverses associations.....	46
--	----

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

25) Délégation de compétences accordées par le Conseil municipal.....	49
---	----

La séance est ouverte à 16 h 08 sous la présidence de Nathalie KOENDERS.

Mme la MAIRE.- Mesdames, messieurs, bonjour. Je vous demande de prendre place, s'il vous plaît.

Avant de faire l'appel, puisqu' aujourd'hui, nous célébrons le 80^{ème} anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, je vous demanderai d'observer une minute de silence, si vous le voulez bien, en mémoire aux millions de victimes.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence.)

Je vous remercie.

Monsieur Hoareau, je vous demande de faire l'appel, s'il vous plaît.

Il est procédé à l'appel.

M. HOAREAU.- Madame la Maire, le quorum étant atteint, vous pouvez ouvrir nos travaux.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Hoareau.

Avant de commencer l'ordre du jour de ce conseil municipal, je voudrais vous dire que notre collègue, Mme Juillard-Randrian, nous a représentés ce week-end au Salon de l'Étudiant et Dijon, à cette occasion, a été récompensée pour la qualité de vie des étudiants.

Nous sommes quatrièmes dans la catégorie grande ville et premières en matière de vie étudiante. Cela doit nous pousser à continuer l'action que nous menons pour rendre notre ville et notre métropole encore plus attractives avec cette qualité de vie pour les étudiants. Merci, madame Juillard-Randrian.

Je rappelle que Dijon compte presque 40 000 étudiants et qu'ils sont 93 à recommander Dijon pour y étudier. J'étais d'ailleurs aux vœux du CHU vendredi dernier et le directeur nous a dit que de nombreux internes choisissent maintenant Dijon pour leur internat, parce qu'il y a une qualité de vie, des logements accessibles et parce que nous sommes aussi très bons en matière de déplacements urbains et de mobilité. C'est d'ailleurs aussi ce qu'a souligné le classement d'Arthur Loyd mercredi dernier, puisqu'il nous a classés première métropole dans les métropoles intermédiaires où il fait bon vivre. Ce même mercredi, nous apprenions la fermeture du site de l'usine Tetra Pak et j'ai eu, bien sûr, l'occasion de m'entretenir avec le directeur du site - en tant que maire de Dijon et première vice-présidente de la Métropole, j'ai eu l'occasion de communiquer avec François Rebsamen - mais je tenais à rappeler, ici, tout notre soutien aux presque 220 salariés concernés. Nous avons demandé à l'État et au préfet de faire partie du comité de suivi pour les accompagner au mieux, mais je voulais avoir une pensée pour eux ce soir.

Je vous propose donc de commencer l'ordre du jour.

Délibération n°1

OBJET : PREAMBULE - Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il convient donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Mme la MAIRE.- Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant l'approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024 ?

Pas de prise de parole. Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est ainsi arrêté.

Délibération n°2

OBJET : FINANCES - Budget primitif - Exercice 2025

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 16 décembre 2024, le budget primitif de la Ville de Dijon pour l'année 2025 s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- le budget principal, unique budget de la commune suite à la clôture du budget annexe de l'Auditorium par délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2016, est construit à partir de la nomenclature comptable M57 ;
- le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires et au rapport détaillé, ci-annexés ;
- une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Pour mémoire :
 - les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.
 - les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
 - l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

À titre d'information, le budget primitif 2025 en écritures réelles s'établit comme suit :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2025	BP 2024	%	BP 2025	BP 2024	%
Fonctionnement	199,40 M€	188,95 M€	5,53 %	220,70 M€	215,49 M€	2,42 %
Investissement	81,57 M€	82,23 M€	- 0,80 %	60,27 M€	55,69 M€	8,22 %
TOTAL	280,97 M€	271,18 M€	3,61 %	280,97 M€	271,18 M€	3,61%

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer à la Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation (ce qui n'a pas été le cas en 2024), la Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants, ainsi que son article L.5217-10-4;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2025, joint au projet de délibération ;

Vu la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales) ;

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée ;

Considérant que, par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 ;

Considérant, conformément au rapport détaillé et à la maquette budgétaire ci-annexés, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Mme la MAIRE. - Avant de passer la parole à mon adjoint aux finances, je voudrais vous dire que, pour cette année, le budget 2025 est un budget solide et solidaire. C'est un budget d'actions, qui sera présent dans tous les quartiers de la ville et dans tous les domaines, que ce soit la culture, le sport, la démocratie ou le social. C'est un budget de cohésion, de lien social et aussi de transition écologique.

Je voudrais pour cela remercier la Direction des finances et tous les services pour la préparation de ce budget primitif, puisque c'est un travail de plusieurs mois nécessitant de nombreux allers-retours entre les Directions, mais aussi entre les élus, puisque c'est d'abord un travail politique, et, ensuite, un travail technique. Je rappelle que la maîtrise des dépenses demande beaucoup de rigueur et de responsabilité a fortiori au vu de l'activité municipale intense et d'un contexte national incertain dans lequel il a fallu construire le budget, dont nous avons déjà parlé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire fin d'année dernière.

Le choix est de le voter en début d'année, comme de nombreuses autres villes parmi lesquels Tours, Rouen, Orléans, Metz ou encore Bordeaux. Cela se fait en responsabilité et prudence en retenant les scénarios les plus pessimistes, ceux du gouvernement Barnier, qui prévoyaient un effort de cinq milliards d'euros pour les collectivités territoriales, soit un effort de 4,1 M€ pour la Ville de Dijon.

Je pense que l'on peut compter sur François Rebsamen, président de la Métropole et maintenant ministre, pour défendre l'intérêt des collectivités et j'ai eu l'occasion d'échanger avec lui ce week-end. Il m'a fait savoir qu'il a obtenu, avant le passage en commission mixte paritaire jeudi, un accord avec le Sénat qui correspond à la suppression de l'effort initialement requis de plus de 4 M€ pour la seule ville de Dijon. C'est une bonne nouvelle. Maintenant, il faut attendre le passage en commission mixte paritaire et surtout qu'il n'y ait pas de censure à l'occasion de ce vote - ce que je ne souhaite pas. Je pense qu'il ne le faut pas, parce que je rencontre beaucoup d'habitants, d'habitantes, d'entreprises et tout le monde veut de la stabilité pour cette année.

La suppression de cet effort initialement requis serait une bonne nouvelle. Il y aurait également le rétablissement du fonds de compensation de la TVA. En revanche, on est quand même soumis aux cotisations CNRACL qui nous impactent à hauteur d'un peu moins de 2 M€.

Quoi qu'il en soit, comme les années précédentes, c'est un beau budget que nous présentons, puisqu'il reflète la situation financière solide de la collectivité : 280 M€, soit une progression de près de 10 M€ par rapport à l'an dernier.

Les dépenses de fonctionnement sont en évolution de plus de 5 %, mais elles restent maîtrisées. Elles devraient normalement baisser, puisque cette évolution est due :

- aux prélèvements que l'État pourrait réaliser sur le budget des collectivités pour redresser les comptes publics. On ne devrait pas normalement devoir réaliser cet effort, mais - comme je vous l'ai dit - il vaut mieux être prudent ;
- à l'inflation concernant nos recettes établie à 1,7 %.

Je voudrais rappeler que derrière ces dépenses de fonctionnement, ce sont des agents du service public et je voudrais leur rappeler toute notre reconnaissance et confiance.

Pour la neuvième année consécutive, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition. Les bases quant à elles augmentent, mais cela relève de l'État. Il nous appartient donc de faire des choix et, parfois, de faire mieux sans davantage de moyens. La gestion saine et rigoureuse de nos dépenses nous permet d'ailleurs d'élargir et d'améliorer le service rendu aux habitants. C'est le cas du renforcement de la police municipale, dont nous recruterons, cette année, le centième

agent. Qu'en aurait-il été si, comme certains le préconisaient dans cette assemblée, nous avions baissé ces taux ? Nous aurions une épargne brute négative, une épargne nette encore...

(Brouhaha dans les rangs de l'opposition.)

... et nous aurions été obligés d'emprunter. Cela aurait été catastrophique - je vous laisserai répondre quand vous aurez la parole.

Les recettes de fonctionnement évoluent très légèrement, à peine plus de 2 %, en raison notamment de l'actualisation des bases et notre dotation globale de fonctionnement demeure particulièrement faible. C'est l'histoire qui le veut, puisqu'elle se situe largement en dessous de la moyenne nationale avec 166 €/habitant contre 217 € pour les villes de même strate - on prend souvent l'exemple d'Angers. J'espère que François Rebsamen et François Bayrou arriveront à rééquilibrer et rendre plus équitable cette dotation globale de fonctionnement.

Nous dégageons une épargne brute de plus de 20 M€, ce qui nous permettra de maintenir un niveau d'investissement très soutenu avec 57 M€ inscrits - légèrement moins que l'an dernier. C'est important pour finir notre programme, mais surtout pour les acteurs économiques. J'ai eu l'occasion de les rencontrer à plusieurs reprises en ce début d'année, que ce soit la CPME, le MEDEF ou d'autres chefs d'entreprise qui sont satisfaits que l'on maintienne un niveau d'investissement assez élevé.

La maîtrise de l'endettement continue d'être une priorité pour notre municipalité dans la continuité des exercices précédents. On inscrit effectivement un emprunt d'équilibre, comme à chaque budget primitif, d'un maximal théorique de 39,5 M€. Ce besoin d'emprunt devra ensuite pouvoir être réduit en exécution budgétaire.

Nous investirons pour rénover notre patrimoine, pour toujours progresser sur le chemin de la transition écologique, pour améliorer nos services publics et la qualité de vie des Dijonnais. Je prends pour exemple le plan Ambition Educative adoptée en 2021, qui se poursuit pour offrir à nos écoliers les meilleures conditions d'apprentissage - je rappelle que certains dans cette assemblée s'y sont opposés - mais cela nous permet de continuer à rénover notre patrimoine scolaire. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de vous présenter le dossier sur le groupe scolaire Colombière à l'occasion du conseil municipal.

Ces investissements représentent du travail pour les entreprises, puisque plus de 60 % de nos marchés publics sont attribués à des entreprises locales. Les chefs d'entreprise nous remercient - je vous l'ai dit - et ce n'est pas un hasard si Dijon vient d'être classée comme la métropole la plus attractive de France selon le dernier baromètre réalisé par Arthur Loyd.

C'est donc un budget responsable et ambitieux qui va vous être présenté. Il nous permet la poursuite de la mise en œuvre du programme municipal sur lequel les Dijonnaises et les Dijonnais nous ont élus et pour lequel notre équipe est au travail.

Il se traduit à travers des objectifs concrets pour Dijon et ses habitants : une ville pleinement engagée en faveur du climat et de la préservation de la biodiversité, le renforcement de la solidarité et de l'action sociale, l'attractivité et le rayonnement de Dijon, l'embellissement de l'espace public et la modernisation de sa gestion, l'amélioration du quotidien des Dijonnais et des associations - à ce titre, nous maintenons l'enveloppe pour le montant des subventions aux associations et aurons un rapport spécifique sur ce sujet - et, enfin, la poursuite du renforcement de la police municipale.

La parole est maintenant à M. Deseille.

M. DESEILLE. - Merci, madame la Maire.

Comme chaque année, notre budget a été construit de manière prudente en tenant compte d'une fourchette basse pour les recettes et d'une fourchette haute pour les dépenses. Cela évite les mauvaises surprises en cours d'année et permet la sincérité de notre budget, budget qui respecte complètement notre débat d'orientation budgétaire.

Pour élaborer notre BP, par prudence budgétaire, nous l'avons construit sur la base des données figurant dans la version initiale du projet de loi de finances 2025 élaborée par le gouvernement Barnier. Ce PLF mettait les collectivités locales en forte contribution financière, notamment Dijon à hauteur de 4 141 000 € sur les prélèvements sur recettes, l'augmentation de la cotisation de la CNRACL, soit 1,6 M€ rien qu'en 2025.

François Bayrou, notre nouveau premier Ministre, avec sagesse et modération, a bien écouté et entendu les collectivités locales qui devraient être mises à contribution à hauteur, non plus de cinq milliards comme prévu, mais de 2,2 milliards d'euros dans le PLF 2025.

Nous devons donc déjà espérer que ce budget soit voté avec un prélèvement pour Dijon bien moindre.

J'apprécie, d'ailleurs, fortement les propos du ministre des Collectivités locales, qui, pour

lui, ont une grande importance, et qui doivent être soutenues dans leur action.

En effet, ce sont elles qui portent une grande part de l'investissement public de notre Ville - 70 % des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales - et elles ne représentent pourtant que 8 % de l'endettement national.

Il est donc majeur de soutenir ces collectivités - de nous soutenir - et, par notre intermédiaire, c'est le soutien au secteur du bâtiment, des travaux publics et des entreprises.

Pour cela, François Bayrou, appuyé par son ministre dijonnais, souhaite des rapports d'ouverture et de confiance avec les collectivités. Tant mieux pour les villes. Tant mieux pour Dijon.

Maintenant, attendons le prochain PLF, mais les premières annonces vont dans la bonne direction : plus de baisse du FCTVA, maintien du Fonds Vert et, par exemple, maintien du fonds de soutien de l'activité périscolaire, soit 500 000 € pour Dijon. A priori de bonnes nouvelles au niveau des dépenses pour notre budget alors que celui-ci a été calculé sur une gestion pessimiste.

Comme je le disais précédemment, notre budget primitif respecte parfaitement notre débat d'orientation budgétaire avec nos six priorités parfaitement reprises dans le rapport :

(Projection document)

- Transition climatique et développement durable - je n'énumère pas tout, nous en avons largement parlé lors du DOB - qui doit faire de Dijon une référence écologique à l'échelle nationale et européenne ;
- Une ville résolument solidaire pour contrebalancer les effets de la forte poussée inflationniste - n'oublions pas par où nous sommes passés - de la hausse des prix de l'énergie, qui, malgré un fort ralentissement, ne retrouveront pas leur niveau antérieur à la poussée inflationniste ;
- Une ville attractive et rayonnante. En effet, il est primordial que notre ville se développe et renforce son attractivité et son rayonnement en tant que capitale régionale ;
- L'embellissement de l'espace public et la modernisation de sa gestion. Je pense notamment à l'intégration du centre historique au périmètre classé du Patrimoine mondial de l'Unesco, au développement d'On Dijon ;
- L'amélioration du quotidien des citoyens, usagers et associations, avec notamment la rénovation-extension de la Maison des Associations, du patrimoine scolaire, sportif et culturel ;
- L'acte 2 de la tranquillité publique avec l'objectif d'atteindre 100 agents à terme, objectif qui devrait normalement se réaliser en 2025.

Abordons maintenant les différences entre les objectifs du DOB et le BP. Il n'y en a pas. Nous avons prévu notamment un investissement compris entre 55 et 60 M€. Au BP, nous serons normalement à 57,3 M€.

La stabilité des taux d'imposition pour la neuvième année consécutive est également validée.

Une épargne brute supérieure à 20 : nous devrions être à 21,9 et encore, nous avons intégré dedans le scénario pessimiste du PLF Barnier.

Le maintien d'un niveau d'endettement maîtrisé et soutenable est validé - nous en parlerons un peu plus tard - comme une année charnière dans la gestion raisonnée de l'excédent cumulé.

☞ Dépenses de fonctionnement

Celles-ci représentent environ 200 M€ - 199 397 620 € - soit + 5,53 %. Quand on entend ce chiffre, on se dit que cela augmente, mais attention, cela a été pris en comptabilisant les 4,14 M€ de prélèvement sur recettes prévus dans le PLF Barnier, plus la hausse de CNRACL.

Sans ces diverses mesures précitées, la hausse ne serait que de 1,91 % par rapport au BP 2024. C'est un chiffre que l'on peut largement comparer aux 2,42 % de recettes que nous verrons ensuite.

Nous pouvons donc dire que les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées, signe de notre bonne gestion - il est toujours bon de le rappeler.

Pour rappel, 1,91, c'est à comparer aux 2,9 de l'année 2023.

Le tableau présenté, élaboré à partir du PLF Barnier, donc à + 5,53 %, on voit :

Chapitre 11 « Charges à caractère général » : il se tient à 1,61 %, inférieur à l'inflation constatée de novembre 2023 à novembre 2024.

Chapitre 12 « Charges de personnel » : il augmente de 3,4 %, mais n'oublions pas qu'il tient compte, comme toujours, de la hausse de 1,6 M€ de la cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales. Sans celle-ci, nous enregistrerions une hausse de 1,63 %.

Chapitre 14 « Atténuation de produits » : il augmente fortement, près de 57 %, mais, là aussi, il englobe les 4,14 M€ de prélèvement de l'État.

À cela, il faut rajouter l'attribution de compensation négative versée par la Ville à la Métropole, qui progresse en 2025, l'évolution de la contribution au Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales - le FPIP - et n'oublions pas le probable dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants, soit un million de plus.

Tout ceci participe à la forte augmentation du chapitre 14.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : il augmente de 4,49 %. L'enveloppe aux associations n'a pas baissé - on peut s'en féliciter, car c'est devenu très rare à notre époque que les collectivités ne baissent pas l'enveloppe aux associations. L'enveloppe a même progressé de 32 000 € sur les 12 M€ que nous versons chaque année, et si on compte l'Opéra et le CCAS, on arrive à près de 30 M€.

La hausse est aussi expliquée par les CPOM qui ont des employés, dont le coût augmente chaque année - nous devons donc légèrement augmenter.

De plus, les crèches sont passées du chapitre 011 au chapitre 65, soit une enveloppe de 660 000 €.

☛ Recettes réelles de fonctionnement

C'est 220 700 475 €, soit plus de 2,42 % par rapport au BP 2024 avec un taux de fiscalité inchangé.

Chapitre 70 « Produits des services et du Domaine » : ils enregistrent une hausse de 6,32 %, soit 933 000 € avec toujours le maintien d'une politique de tarification en fonction des revenus, la gratuité à l'accès de nombreux établissements culturels ainsi qu'aux temps d'activités périscolaires.

Les impôts et taxes augmentent de 1,77 % à comparer avec la hausse des bases qui sera de 1,7 % - c'est pratiquement pareil. Pour rappel, en 2023, les bases ont augmenté de 7,1 et en 2024, de 3,9. Les 1,7 représentent l'inflation constatée de novembre 2023 à novembre 2024.

Chapitre 74 « Dotations et participations » : elles voient une augmentation de 5,69 % avec notamment une hausse de la participation CAF à hauteur de 867 000 €.

Notre DGF devrait très légèrement augmenter de 300 000 € pour atteindre près de 27 M€. Après deux années de hausse consécutive, elle devrait donc se stabiliser et non pas enregistrer une baisse, voire une forte baisse comme nous avons pu le constater sous des gouvernements précédents. Sans oublier cette terrible injustice - vous l'avez rappelée, madame la Maire - que Dijon a une DGF largement inférieure à la moyenne de la strate, ce qui fait que nos impôts sont, parfois, peut-être, plus élevés que dans d'autres, parce que nous devons automatiquement compenser cette baisse de DGF, sachant que nous sommes en dessous de la moyenne.

Chapitre 75 « Autres charges de gestion courante » : une baisse de 10,22 %, soit 233 000 € notamment due au fait que nous avons malheureusement touché en 2024 une grosse indemnité d'assurance suite à l'incendie du groupe scolaire Champollion le 1^{er} juillet 2023.

☛ Programme d'investissement

La courbe montre l'évolution des montants d'investissement au fur et à mesure des années avec une moyenne de 34 M€ dans le mandat précédent et une progression entre 2021 et 2023. Après, en rouge, ce n'est plus un CA, mais un BP - c'est une projection. Avec les restes à réaliser, on redescendra certainement et nous ne serons pas à 62. On sera certainement supérieur à 50, mais pas à 62, et, de même, 57, avec les restes à réaliser, nous serons en dessous.

C'est un graphique qui fera, en tout cas, plaisir aux entreprises, car le montant des investissements est très ambitieux. Nous réalisons notre programme. C'est important pour aider le bâtiment, les travaux publics et les entreprises.

Deux chiffres importants à se souvenir : à la Métropole, c'est 127 M€ d'investissement, et nous, Ville, 57 M€. Vous voyez l'effort que nous faisons au niveau des investissements.

Je ne reprends pas les investissements, parce qu'ils sont bien explicités dans le rapport. Tout est inscrit, tous les investissements y figurent - je vous laisse le consulter.

Un graphique, avec quelques commentaires, vous montre tout d'abord :

- la réussite éducative de la petite enfance à l'adolescence avec notamment l'autorisation de programme Ambition Educative sur dix ans. Son montant est de

75 M€. Pour 2025, cela représente 9,7 M€, soit 17 % du montant total des investissements ;

- les équipements culturels et le rayonnement de la ville, notamment la bibliothèque Colette, représentent 15 %, soit 10,6 M€ ;
- l'aménagement de l'espace public, la mise en valeur du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie dans une démarche d'adaptation permanente face aux enjeux climatiques représentent 8,5 M€. Je pense notamment à la poursuite des travaux du jardin du port du canal pour un montant de 3,5 M€. Pour la vie des quartiers, nous investissons 8,4 M€, dont 6,5 M€ sur l'année 2025 prévus pour les travaux de rénovation-extension de la Maison des Associations ;
- la stratégie énergétique et environnementale sur notre patrimoine communal représente 5,3 M€ avec notamment 2,8 M€ pour l'autorisation de programme Maîtrise de l'énergie créée en septembre 2024 ;
- le patrimoine sportif : 4 M€, dont 2 M€ de soutien financier au Tennis Club de Dijon ;
- l'urbanisme, l'aménagement, la rénovation urbaine, la politique d'action foncière et les acquisitions foncières : 4 M€, dont 2 M€ attribués à la SPLAAD pour différentes opérations d'aménagement urbain ;
- la tranquillité et la citoyenneté : 3 M€ avec On Dijon notamment pour 1 785 000 € ;
- l'attractivité, le commerce, le tourisme : 1,5 M€, dont près de 1,2 M€ pour le lancement des diagnostics préalables à la rénovation, l'entretien et la modernisation du Parc des Expositions.

☛ Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 60 267 405 € au BP 2025.

Les dotations et fonds propres représentent 4,2 M€ avec le FCTVA, seule recette municipale imputée au chapitre 10, soit plus de 200 000 € par rapport au BP 2024 - estimation toutefois très incertaine en fonction du PLF 2025, même si le premier Ministre a annoncé ne pas vouloir y toucher, à l'inverse du précédent.

À cela s'ajoutent les subventions d'investissement, les produits de cessions, les immobilisations financières et les emprunts.

Pour 2025, la souscription intégrale de l'emprunt d'équilibre ne devrait pas s'avérer cependant nécessaire. Certes, notre super courbe de diminution de la dette continue à s'orienter à la baisse en 2024 avec près de 10 M€ pour atteindre le niveau de dette d'avant 1982. C'est un véritable exploit à souligner, un véritable effort qui nous a surtout permis d'investir, et cela, sans augmenter les taux d'imposition. Je vous laisse imaginer le même programme d'investissement réalisé depuis 2008 avec une dette comme celle au sommet de la courbe, les taux d'imposition auraient explosé pour devoir payer ces emprunts.

À Dijon, notre gestion et nos efforts ont payé, mais il nous faut continuer à maîtriser nos dépenses, à consolider notre épargne - c'est primordial - à contrôler nos dépenses à caractère général tout en gardant un service au public exemplaire. Il nous faut aussi planifier nos investissements en fonction de notre épargne grâce à un plan pluriannuel d'investissement, que l'on peut aussi appeler une programmation pluriannuelle d'investissement.

Nous n'avons plus les facilités que nous apportaient nos excédents budgétaires, maintenant terminés - même si certains les trouvent quelque part, moi, je ne les ai plus. Nous ne pouvons compter que sur notre épargne qui, par nos efforts, se porte bien.

Le travail mené sur notre dette a porté ses fruits. La courbe de la dette est exceptionnelle. C'est l'interprétation, la représentation de nos efforts de gestion depuis 2008. J'aime à dire que c'est un véritable chef-d'œuvre budgétaire envié par nombre de collectivités, qui ont dû, pour investir, avoir recours massivement à l'emprunt et, au final, rapidement derrière à l'augmentation des taux d'imposition. À Dijon, ce n'est pour l'instant pas le cas.

Aussi, à Dijon, travaillons à notre trajectoire budgétaire. Continuons à bien contrôler notre dette et, derrière, nos taux d'imposition. Investissons en fonction de notre épargne vers des opérations contribuant directement à la transition écologique, à l'avenir de la jeunesse dijonnaise et aux grands projets de préservation de notre patrimoine.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Deseille, pour cette présentation. Il y a des demandes de prise de parole : MM. Sibert, Bichot, de Vregille, Chevalier et Faverjon et Mme Savina et M. Morel.

La parole est à M. Sibert.

M. SIBERT.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, je voudrais revenir sur vos propos tenus en préambule et lors du débat d'orientation budgétaire 2025 pour tout simplement rétablir un fait.

Vous avez déclaré : « Heureusement que n'avons pas baissé les impôts ces dernières années, parce que, si nous l'avions fait, dans quelle situation nous retrouverions-nous aujourd'hui ! ».

Je vous réponds : exactement dans la même situation qu'aujourd'hui. La dette municipale serait au même niveau, les investissements seraient équivalents et l'épargne brute serait restée confortable, couplée - c'est vrai - à un balayage des dépenses de fonctionnement. Pourquoi ? Parce que votre municipalité accumule les excédents budgétaires depuis le début du mandat. Excédents qui ont été dispersés dans des lignes budgétaires non affectées à des opérations.

Monsieur l'adjoint au maire, désolé, mais je me réfère au compte administratif - on verra au prochain - mais au dernier, si on se réfère à la ligne 1 068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », nous constatons un montant de plus de 32 M€ prélevés sur les contribuables sans être utilisés pour le service public. Cet argent n'a pas servi à réparer les voiries, à améliorer le logement dégradé. En somme, il a été prélevé, mais il ne sert à rien.

Madame la Maire, un excédent, c'est soit qu'on n'investit pas assez, soit qu'on prélève trop d'impôts, et, à chaque fois que je l'ai souligné auprès de François Rebsamen, il ne m'a jamais contredit. Vous avez donc la possibilité de baisser les impôts. C'est un fait. Vous auriez pu rendre cet argent aux contribuables dijonnais. Ce choix de ne pas baisser les impôts est une décision politique.

Pire encore, à la Métropole, vous avez augmenté la taxe foncière ! Vous êtes première Vice-présidente de la Métropole, c'est votre choix politique. Pour les Dijonnais et la presse qui suivent l'actualité institutionnelle, il est important de souligner ce point. Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale - j'insiste sur le « local » - était votre promesse n° 1 du projet de mandat et vous ne l'avez pas tenue. Or, cet exemple démontre que nous aurions pu alléger la pression fiscale sur nos concitoyens ces quatre dernières années sans mettre en péril la situation budgétaire de la Ville.

Toujours s'agissant de votre gestion financière, vous annoncez page 32 de ce budget la fin des importants excédents budgétaires de clôture - vous l'avez rappelé, monsieur l'adjoint au maire - mais vous ne précisez pas ce que vous ferez de ces millions d'excédents capitalisés. On ne le voit pas dans votre projet de budget.

Ce projet de budget 2025, je l'affirme, est un budget de campagne, un budget aménagé pour servir votre calendrier. Beaucoup de projets s'achèveront en 2025, comme l'aménagement du port du canal, et jusqu'au premier trimestre 2026, comme la Maison des habitants du quartier Arsenal présentée la semaine dernière - très beau projet que je soutiens. Comme les chantiers sont, en général, peu appréciés en temps électoral, vous retardez tous les grands projets nécessaires à l'attractivité de notre ville. À la limite, cela ne me gêne pas. Je préfère que ces grands projets soient tranchés par les Dijonnais. Projets contre projets.

Ce qui est plus gênant, c'est que vous retenez les coups de pioche, mais vous faites financer toutes les études avant les élections : Parc des Expositions, patinoire Trimolet, réseau de transport en commun, dont le ministre/ président/ ancien maire a parlé lors de ses vœux. C'est une manœuvre électoraliste. Vous faites financer vos projets de campagne clé en main par le contribuable.

Ce budget, je ne le voterai pas, car ce n'est pas un budget pour Dijon. C'est un budget pour votre campagne. Ce n'est pas une posture, simplement les élus de la droite et du centre, les membres du Printemps dijonnais autour de François-Xavier Dugourd travaillent sérieusement à une alternative pour Dijon. Votre budget, nous ne le partageons pas. C'est la démocratie. Heureusement, l'avenir de Dijon appartient aux Dijonnais. En 2026, ils auront la parole.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Je vous répondrai tout à l'heure sur les points financiers, mais, aujourd'hui, je ne sais pas qui de nous deux est le plus en campagne. J'ai plutôt l'impression que c'est vous qui venez de lancer votre campagne que moi qui continue à appliquer le programme pour lequel nous avons été élus en 2020. Vous êtes en campagne. Je vous répondrai précisément sur les points financiers qui sont ubuesques.

La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT.- Madame le Maire et chers collègues, tout d'abord, je veux dire que nous

regrettons, au non du groupe Agir pour Dijon, que le budget primitif ne soit voté que fin janvier en raison du changement de maire en novembre.

Ensuite, nous regrettons que les investissements indispensables et urgents soient reportés à plus tard. Je pense en particulier à la rénovation du Parc des Expositions, à la restauration de l'église Notre-Dame ainsi qu'aux écoles encore amiantées Eiffel, Larrey, Voltaire. Chacun de ces dossiers aurait dû être pris à bras le corps il y a dix ans.

Ces retards rendent les installations dangereuses pour les usagers et visiteurs. Je pense encore aux enfants de l'école Marmuzots, qui ont vu une plaque tomber lors de leur sieste, ou à cet ourdi tombé dans le grand hall du Parc des Expositions une nuit durant la Foire.

Concernant Notre-Dame, ils augmentent l'ampleur des dégradations, donc le coût des travaux à venir, sans compter les dommages peut-être irrémediables causés à la statue du XI^{ème} siècle. Bien d'autres investissements seraient nécessaires du fait de l'insuffisance d'entretien et de maintenance qui caractérise votre municipalité. La liste est longue depuis les Halles de Dijon jusqu'à la rénovation de la voirie, en accompagnement de la Métropole. Vous courez après les urgences comme avec la toiture de Saint-Philibert.

Votre atermoiement est d'autant plus incompréhensible que vous avez accumulé des réserves importantes depuis des années. Le résultat de clôture constaté au compte administratif pour l'année 2023 était de 30,4 M€.

Je ne sais pas ce qu'il en sera pour le compte administratif de 2024, que vous gardez encore secret, mais à lire la dernière phrase du budget qui dit que l'emprunt d'équilibre n'aura pas besoin d'être mobilisé, j'en déduis que vous avez encore, une nouvelle fois, un budget très excédentaire et donc un budget primitif insincère.

Vous avez en fait accumulé, avec ces dépenses repoussées, une dette grise que vous ne comptabilisez pas, ce qui fausse la lecture de la dette et de cette fameuse cloche qu'on nous présente à chaque budget.

Concernant la sécurité, nous constatons que les effectifs de la police municipale stagnent, puisque la maquette du budget indique seulement 89 agents en équivalent temps plein pour l'ensemble de l'année 2025 alors que 101 postes budgétaires sont ouverts.

Nous approuvons totalement le projet d'un jardin ouvert au public sur le site de la Maison du Colonel, de l'ex-BA 102 dans le quartier Mirande. Heureusement que le promoteur a jeté l'éponge pour son projet immobilier en raison de la présence d'eau en sous-sols et que la mobilisation des riverains et d'une partie du conseil municipal était là. Voilà encore un recul de votre municipalité sur une opération immobilière après le boulevard Thiers et le verger de Larrey.

Mais pendant ce temps, la bétonisation de Dijon se poursuit dans tous les quartiers. Pourriez-vous, aujourd'hui, prendre l'engagement de suspendre en priorité la dernière tranche de la CIGV, le projet Venise 2, les dernières tranches du Quai des Carrières blanches ou la bande de plus d'un hectare le long de la rue Docteur Bertillon ?

Concernant les taux, nous sommes dans le haut du tableau des grandes villes de France, en 6^{ème} position sur les 41 plus grandes villes de France de 100 000 habitants. Vous avez augmenté depuis 2000 le taux de la taxe foncière de 26 %. Il est facile, aujourd'hui, de se payer le luxe de dire qu'on n'augmente plus, mais nous, nous aurions souhaité que vous corrigiez cette augmentation et en particulier celle de 5 % réalisée en 2016, qui s'est avérée inutile.

Quand je lis dans le dernier compte rendu ce qu'a dit M. Deseille sur une baisse de recettes de 15 M€, je vous dis que c'est de la politique-fiction et que les calculs sont farfelus.

D'abord, une baisse de 5 % de la taxe foncière, monsieur Deseille, ce n'est pas 15 M€, mais plutôt 6,5 M€.

Deuxièmement, je vous le redis, votre budget primitif ne correspond pas à la réalité de ce qui est ensuite exécuté en cours d'année.

Et troisièmement surtout, la différence entre vous et nous, c'est que nous, nous aurions réalisé des économies sur le fonctionnement. Regardez le budget que vous nous présentez : des dépenses de fonctionnement en augmentation de 1,91 % ! Vous êtes au dessus de l'inflation. Où est l'effort de contribution au redressement des finances publiques ? Vous nous l'expliquerez. En tout cas, nous ne voterons pas votre budget.

Merci beaucoup.

Mme la MAIRE. - On vous répondra aussi sur des éléments financiers, mais je me dis : quand François Rebsamen vous qualifiait, parfois, d'oiseau de mauvais augure, je pouvais, parfois, trouver cela excessif, mais, en fait, je m'aperçois que pas du tout. C'est même, parfois, assez triste, avec de la suspicion sur tout, ces peurs sur la ville - les plafonds vont s'effondrer au Parc des Expositions ! À un moment donné, arrêtez de critiquer notre ville et de faire peur aux

gens, aux résidents comme cela a pu être le cas sur l'EPCAPA - nous en reparlerons en fin de conseil puisqu'il y a une question orale. Mais vous ne vous rendez pas compte ! Il y a l'attaque politicienne - et c'est le jeu, donc je vous répondrai - mais toute cette peur et suspicion inquiètent des personnes qui n'ont peut-être pas les mêmes grilles de lecture et se disent qu'il y a, peut-être, des problèmes. Par exemple, sur l'EPCAPA, ce que vous avez dit est honteux par rapport aux résidents, car les familles s'inquiètent, ont peur alors que les salariés s'occupent très bien des résidents - cela a été redit par le syndicat CFDT - et que tout se passe bien. Il y a des problèmes - nous les évoquerons et en parlerons tout à l'heure - mais si vous aimez la ville et ses habitants, arrêtez de faire des mensonges en les répétant, parce que certains, oui, peuvent vous croire et ont peur. C'est effectivement dramatique.

Ensuite, la parole est à M. de Vregille.

M. DE VREGILLE.- Madame le Maire, chers collègues, la présentation du budget est un acte à la fois stratégique et politique. Il prend cette année une résonance particulière alors qu'il s'agit du dernier budget présenté par votre majorité pour un exercice complet.

Ce dernier budget témoigne de l'essoufflement du modèle sur lequel vous vous appuyez depuis le début de la mandature. L'essoufflement d'un modèle financier qui priorisait jusqu'alors la constitution d'une épargne brute très importante, c'est-à-dire la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement, afin de financer à la fois des investissements, mais également le désendettement de notre collectivité.

La stratégie a payé en matière de désendettement, mais ses conséquences sont inquiétantes pour l'avenir - et j'y reviendrai - avec des dépenses de fonctionnement sans stratégie, des investissements étonnamment hiérarchisés et des promesses finalement pas toujours tenues.

Le contexte national et les ponctions imposées par l'État, que vous avez choisi de maintenir dans vos prévisions au niveau maximum du budget version Barnier, a un impact non négligeable sur la trajectoire annuelle décrite. Cependant, la version de tendance présentée avec un retour probable à l'endettement en 2025 n'est pas uniquement liée aux contraintes nationales. Les dépenses de fonctionnement finissent par repartir à la hausse à force d'avoir été trop contraintes (entre + 2 et + 5 %) et les investissements demeurent très importants malgré des urgences non traitées - cela interroge sur leur priorisation.

En rentrant dans le détail, je souhaite déjà décrire l'essoufflement au niveau des dépenses de fonctionnement, qui ne sont pas projetées dans l'avenir.

Elles ont été présentées progressivement au cours de la mandature comme des dépenses contraintes à réduire absolument pour pouvoir investir, mais l'investissement n'a de sens que quand l'existant est maîtrisé, sinon, c'est une fuite en avant.

En effet, les dépenses de fonctionnement assurent le quotidien de la collectivité et celui de nos concitoyens, des dépenses de tous les jours - certes difficiles à valoriser politiquement, on n'inaugure ni le ramassage des feuilles ni le changement des huisseries - pourtant un rabot excessif sur le fonctionnement essentiel se paie à l'avenir en investissement - c'est ce qu'on appelle un cercle vicieux.

Il nous paraît donc urgent de réorienter les dépenses de fonctionnement vers des objectifs clairs et fondamentaux de l'action locale pour améliorer le cadre de vie des Dijonnais au-delà du centre-ville : voirie et qualité des trottoirs, valorisation des espaces verts, fluidification des mobilités via le traitement des points de blocage, petits entretiens quotidiens avec une cohérence du mobilier urbain ou des marquages au sol, solidarité et des services publics de proximité. Rendre toute la ville belle, fluide et agréable en quelque sorte.

Il est aussi prioritaire de faire de la cohésion républicaine un objectif plus exigeant. La commune est dans notre République l'échelon de la citoyenneté et de la sécurité du quotidien. Cela passe, en fonctionnement, par le renforcement de notre police municipale - vous le faites, mais trop lentement - alors qu'en parallèle, les dépenses de gardiennage privé explosent (1,7 M€ dans le budget proposé).

Cela passe par la priorisation de la lutte contre le trafic de stupéfiants aux côtés des services de l'État. C'est le défi de notre société. Concrètement, qu'est-il fait pour le décourager et pour décourager la consommation ? Concrètement, quelles actions sont menées par les bailleurs ? Concrètement, quelle synergie avec la police nationale ? Nous avons conscience qu'il s'agit d'un problème national, mais protégeons notre ville, ne regardons pas ailleurs, comme aurait dit un ancien président de la République.

Nous constatons ensuite l'essoufflement de vos priorités en termes d'investissement avec des chantiers lancés en grande pompe et qui n'aboutissent pas.

« Qui trop embrasse mal étreint », si cet adage est vrai en rassemblement politique, il l'est aussi en matière de politique menée. Vous avez fait feu de tout bois sur les promesses tant et si bien qu'aujourd'hui vous devez abandonner des projets à mi-chemin. Je pense au report sine die de la phase 2 des travaux du Grand théâtre, au flou artistique, au manque de transparence entourant le projet considérable de rénovation du Parc des Expositions, à l'aménagement de l'îlot Sainte-Anne où on ne comprend plus très bien si l'achat de la parcelle manquante aura lieu alors que dans le même temps, les investissements sont indiqués comme reportés.

Rassurez-vous, nous poursuivrons certains projets à partir de 2026 si vous ne parvenez pas à les achever, comme ceux de la bibliothèque Colette. Rassurons également les Dijonnais, nous lancerons un rattrapage sur d'autres projets inéluctables comme celui du Parc des Expositions ou encore de l'église Notre-Dame.

Cet essoufflement est finalement celui de la confrontation à la réalité de votre programme de 2020. Il s'agit désormais, dans le budget seulement, de l'achever autant que possible.

Il y a dans cette expression tirée du budget comme un goût anticipé d'inachevé, et, peut-être, un début d'aveu de mauvaise priorisation. On peut citer quelques renoncements comme la rénovation du camping municipal (promesse 128), l'embellissement du parc Clémenceau (promesse 124), l'embellissement de la place Grangier (promesse 115), la rénovation de la patinoire (promesse 80), la rénovation de la chapelle de l'Assomption (promesse 70), l'agrandissement du Consortium (promesse 64), la valorisation du parc de la Colombière (promesse 40).

Comment tenir vos engagements alors que des investissements, pourtant majeurs, que vous avez trop longtemps reportés s'imposent à vous ? Tel est votre dilemme.

Par ailleurs, ne nous trompons pas, voter le budget de la Ville, c'est également valider la politique de la Métropole conduite par la même majorité sur l'urbanisme, la voirie, les mobilités, et une fuite en avant d'investissements coûteux et aventureux comme le projet hydrogène, le projet On Dijon ou l'unité de valorisation des déchets avec un endettement de la Métropole de déjà 240 M€ et qu'il est prévu d'augmenter de 15 M€ en 2025.

En conclusion, mes chers collègues, si nous pouvons nous retrouver sur certains projets particuliers, vous l'aurez compris, nous ne cautionnons pas votre politique dans son ensemble, une politique qui, par ailleurs, s'essouffle. C'est pourquoi nous voterons contre ce budget en cohérence avec le mandat que nous ont confié les Dijonnais il y a cinq ans et surtout en cohérence avec nos convictions déterminées pour l'avenir. Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Alors 57 M€ d'investissements proposés au BP 2025 alors qu'à la dernière mandature, c'était en moyenne 33 M€, il faut me dire où est l'essoufflement ! En tout cas, cela me fait plaisir, parce que je vois que vous connaissez par cœur notre programme municipal - lorsque nous aurons des questions, on vous sollicitera !

Nous répondrons aussi aux questions tout à l'heure
La parole est à M. Chevalier.

M. CHEVALIER.- Madame la Maire, chers collègues, je commencerai mon intervention par remercier les services de la Ville ainsi que notre collègue François Deseille qui ont travaillé à la préparation de ce budget primitif 2025 dans un contexte que chacun, désormais, connaît.

Néanmoins, il aura bien fallu faire avec et je dirais même que c'est en temps de crise que l'on peut apprécier la capacité d'une commune, en l'occurrence celle de la Ville de Dijon, à démontrer sa solidité, à faire preuve à la fois de prudence, de responsabilité et de définir les priorités pour notre territoire.

Je ne rentrerai pas dans le détail des chiffres, mais je veux saluer les engagements suivants : la non-augmentation des taux d'imposition pour 2025, le niveau d'investissement qui reste élevé malgré le contexte avec 57 M€ pour cette nouvelle année, le faible niveau d'endettement de notre ville, niveau jamais atteint depuis seize années, et, enfin, le maintien d'une capacité d'autofinancement conséquente.

Je m'attarderai davantage à cibler ce qui, pour notre groupe, Horizons et indépendants pour Dijon, nous semble être la bonne direction en matière d'investissement pour l'année 2025.

D'abord, un engagement fort en faveur de l'entretien, de la rénovation, de la modernisation, de l'embellissement des bâtiments municipaux. C'est ainsi le cas pour les groupes scolaires où près de 10 M€ seront engagés cette année avec notamment des opérations importantes à Joséphine Baker et Colombière, mais également des travaux à Beaumarchais, Dampierre, Mansart, Flammarion, etc. Embellissement également du bâti culturel avec une enveloppe budgétaire de 8,6 M€ pour 2025, budget dont bénéficiera la bibliothèque Colette, les

églises Notre-Dame et Saint-Philibert, mais aussi le Cellier de Clairvaux, nos différents musées, le Grand théâtre, le conservatoire, le théâtre des Feuillants, la Vapeur. Les équipements sportifs sont également à l'honneur avec 4 M€ investis en 2025 et notamment pour rénover des éléments du stade Trimolet, des gymnases Kennedy, Boisselot, Bourroches, du Coséc à Fontaine d'Ouche, du stade Bourillon, etc.

Rénovation du patrimoine scolaire, culturel, sportif, chacun contribue à l'attractivité de Dijon, à la satisfaction des usagers et n'oublions pas que ces travaux sont réalisés pour leur immense majorité par des entreprises de Dijon, de la métropole, de notre département et que, par conséquent, c'est notre économie locale qui en bénéficie.

Autre engagement fort de ce budget, le soutien constant à la politique de tranquillité publique avec un budget de fonctionnement en hausse de 400 000 € et un budget d'investissement qui permettra à notre Ville de poursuivre le déploiement de caméras de vidéoprotection, d'entamer la rénovation du poste de police des Grésilles, de renforcer la cybersécurité de nos systèmes informatiques, d'acquérir de nouveaux radars pédagogiques et de poursuivre l'acquisition de nouveaux équipements pour notre police municipale.

Dernier engagement fort dans ce budget 2025 que je souhaite souligner, c'est le budget d'investissement en faveur de la vie des quartiers de plus de 8 M€ pour cette année.

Ainsi, la majorité municipale témoigne de sa volonté d'accompagner l'ensemble des structures au service de la population et en particulier cette année avec la rénovation-extension de la Maison des Associations. C'est une reconnaissance de ces milliers de bénévoles qui œuvrent au quotidien pour tisser des liens, construire des relations humaines, lutter contre l'isolement, notamment celui de nos aînés et des personnes les plus fragiles. Animer, rassembler, échanger, c'est précisément cela une vie de quartier et notre Ville y prend toute sa part.

Voilà, madame la Maire, chers collègues, les éléments concrets et pragmatiques que nous avons souhaité mettre en avant, des éléments positifs pour notre ville qui permettent aux élus du centre droit que nous sommes de voter ce budget.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Chevalier.

La parole est à M. Muller.

M. MULLER. - Madame la Maire, monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, avant tout, nous saluons la qualité des documents fournis par le service finances surtout dans le contexte incertain et changeant que nous connaissons.

En effet, à l'heure où nous votons ce budget, le Sénat vient d'adopter le projet de loi de finances 2025 grâce à une alliance entre la droite et le centre avec 217 voix pour et 105 contre. Le texte sera examiné en commission mixte paritaire le 30 janvier prochain. C'est une première étape pour le gouvernement Bayrou, encore loin d'être acquise tant les insatisfactions sont nombreuses : les coups de rabot dans des secteurs essentiels de la solidarité nationale et du vivre ensemble comme la culture, le sport, l'enseignement supérieur et la recherche, le logement et l'écologie.

Ces choix politiques montrent à quel point ce gouvernement, qui ne correspond pas, a choisi de ne pas respecter le résultat législatif et il passe à côté des enseignements de la crise démocratique que vit notre pays.

Au-delà de l'absence de visibilité financière, nous tenons à souligner les nombreux reculs écologiques et sociaux qui caractérisent ce budget dont les orientations sont à rebours des défis à relever.

Alors que le climat s'emballe, que les pollutions diffusées explosent - nous pensons au PFAS - le gouvernement et le Sénat, contre toutes attentes, envisagent purement et simplement de sacrifier l'écologie avec 1,3 milliard d'euros de coupes budgétaires sur l'isolation des logements, la mobilité décarbonée, la reconquête de la biodiversité. Ces éléments sont abandonnés au profit d'une cure d'austérité sans précédent.

Je n'ose évoquer les remises en cause des missions de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Ademe et de l'Agence Bio, qui sont les tristes exemples d'un gouvernement du renoncement qui cède aux sirènes des démagogues des droites extrêmes et de l'extrême droite.

Désormais les gouvernements valident l'idée que l'écologie est une cible et ce n'est pas la création d'un Fonds Climat Territorial de 200 M€ à destination des collectivités qui compensera cette coupe budgétaire de 1,3 M€ et l'amputation des crédits du Fonds Vert, qui, jusqu'à présent, a été un outil précieux pour les investissements climatiques dans les collectivités.

Plus que jamais ces premières orientations sont loin des ambitions que vous affichez en

matière de transition écologique. Ce gouvernement n'est donc pas aux côtés des collectivités d'autant que la ponction sur les dotations locales reste d'actualité, même si elle devrait être moins importante que dans le projet de budget du gouvernement Barnier.

Le choix politique du gouvernement est clair : il préfère faire peser l'effort sur les collectivités en première ligne du changement climatique et de la crise économique et sociale plutôt que de faire payer les grandes entreprises - grands gagnants de la crise - et entretenir ainsi l'injustice sociale.

Dans ce contexte incertain, nous votons ce jour un budget primitif 2025 pour Dijon qui se veut résolument tourné vers la transition écologique et la solidarité.

Comme chaque année, des priorités pour le climat et la biodiversité sont affichées, mais qui manquent d'ambition pour adapter notre ville à la nécessaire adaptation du changement climatique. Vous insistez sur le désendettement de la Ville - je n'insisterai pas, de mon côté, davantage sur cette obsession - mais où sont, par exemple, les investissements pour les îlots de fraîcheur ? Où sont des travaux de verdissement de l'espace public ? Où est le grand plan de rénovation énergétique des écoles, les travaux de désimperméabilisation des cours d'école et la mise en place des rues des enfants ? Nous regrettons, de plus, que vous n'ayez pas intégré, maintenant qu'il est obligatoire, le budget vert. Certes, il n'y a pas de sanction ni de méthode imposée, cependant c'est un outil qui peut s'avérer très utile, si on s'en empare, pour caractériser les dépenses et les prioriser en faveur de la transition.

Pour toutes ces raisons et toutes celles que je n'ai pas citées aujourd'hui, nous nous abstiendrons pour ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - La parole est à Mme Savina.

Mme HUON-SAVINA. - Madame la Maire, chers collègues, avant tout, un grand merci aux équipes pour ce dossier riche et complet et à François Deseille.

En tant que présidente du groupe l'Écologie pour vous, je souhaite rappeler l'importance de l'engagement de notre équipe dans la gestion de notre Ville et plus particulièrement dans la construction du budget municipal lors du débat d'orientation budgétaire précédemment. Nous avons déjà exprimé notre soutien sans réserve à une politique municipale solidaire, inclusive et résolument tournée vers l'avenir de Dijon en mettant un accent particulier sur la transition écologique et l'investissement local.

Aujourd'hui, il convient d'examiner de plus près les éléments nouveaux qui influent sur ce budget 2025.

Depuis notre dernier conseil municipal, le paysage politique national a évolué avec un gouvernement désormais complet. Nous espérons que ce gouvernement, soutenu par les parlementaires républicains, saura proposer un budget ambitieux, apte à relever les grands défis sociaux, environnementaux et financiers auxquels notre pays est confronté.

Mais revenons à notre budget municipal pour 2025. Nos six priorités d'action - climat et biodiversité, solidarité, attractivité, embellissement de l'espace public, amélioration du quotidien, tranquillité publique - témoignent de l'engagement de notre équipe. Celle-ci a su se retrouver sur un projet qui renforce la qualité de vie des habitantes et habitants dans un esprit de concorde et de confiance en l'avenir de notre ville.

La place prépondérante de nos priorités attribuée aux actions de réduction contre le réchauffement climatique et d'intégration des enjeux d'adaptation à l'ensemble des politiques municipales illustre la parfaite lucidité que nous avons sur le dérèglement climatique et l'état d'esprit de coopération que nous développons. Oui, nous rejetons toute forme de déni climatique.

Les investissements en faveur de la transition écologique se répartissent ainsi sur près de 55 % des investissements du budget primitif 2025 et pas moins de cinq items sur les sept prédéfinis.

Le plan de rénovation de 76 écoles à l'horizon 2031 est placé au cœur des investissements et bénéficiera directement au confort thermique des élèves et du personnel.

La plantation d'arbres et la végétalisation sont tout aussi prédominantes dans les cours d'école, les squares et les parcs de la ville comme le parc de la Maison du Colonel quartier Mirande. La création de mini-forêts urbaines se poursuit ainsi pour offrir de plus en plus de lieux ombragés plus frais en période de canicule, permettant également de stocker du carbone et de mieux respirer en ville. Les arbres participeront également à la restauration de la biodiversité de la nature en ville.

Sur le plan énergétique, le BP 2025 permet de poursuivre le développement d'une

énergie renouvelable moins émettrice de CO2. Cette stratégie va de pair avec la poursuite d'investissements dans la rénovation des infrastructures publiques, des équipements sportifs et bâtiments résidentiels. Ceci permettra d'ouvrir la voie à des quartiers à énergie positive ou l'énergie renouvelable, bon marché est consommée localement, comme c'est le cas du projet Response au quartier de la Fontaine d'Ouche.

À cet égard, l'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas. Dans cette optique, nous planifions de mutualiser les équipements sportifs dans un double objectif écologique et économique au cas par cas et sur la base du taux d'occupation des salles, limitant ainsi les nouvelles constructions lorsque c'est possible. Nous le faisons depuis des années avec la Région et le Département pour les installations des lycées et collèges. Nous le ferons donc maintenant avec les équipements disponibles au CREPS, le nouveau gymnase de l'École des Métiers et la magnifique salle de gym de Marsannay.

L'apaisement des voies de circulation est également au cœur des investissements avec comme boussole l'aménagement de l'axe Monge/ Bossuet où la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes. À cet égard, déjà six nouveaux arceaux à vélo ont été installés dans Dijon. Nous continuerons d'en installer là où les besoins sont exprimés tout en sécurisant les voies cyclables. Notre collègue, Patrice Chateau, nouvellement nommé conseiller municipal délégué à la politique vélo, y attache une attention particulière, puisqu'il en est, lui-même, un usager fidèle.

Le remplacement de la flotte des véhicules thermiques utilisés par notre collectivité par une flotte électrique vient renforcer cette volonté d'améliorer la qualité de l'air pour la population.

Enfin, un des leviers de la décarbonation de l'économie et gage d'une meilleure qualité de vie, est la transition alimentaire. La lutte contre le gaspillage alimentaire et le renforcement du bio dans les cantines, culminant aujourd'hui autour de 35 %, seront autant de leviers d'investissement dans le BP 2025 qui iront améliorer la santé alimentaire des enfants.

À l'heure où nous parlons de résorber le déficit des comptes publics, il est intéressant de saluer la performance du projet Chatabri, conçu avec un conteneur recyclé et des matériaux donnés par des entreprises optimisant ainsi son budget tout en maintenant une qualité de vie indéniable pour les chats errants du parc Jeanne Barret. Inspirons-nous de l'efficacité de la méthode proposée par ce projet pour faire de la transition écologique notre meilleur allié et non un coût supplémentaire - nous l'avons démontré.

En conclusion, le budget que nous présentons aujourd'hui inscrit Dijon dans une démarche responsable visant à concilier développement urbain, qualité de vie et préservation de notre environnement. Chaque action que nous mettons en place participe à ce projet ambitieux pour notre ville au service de tous les Dijonnaises et Dijonnais pour aujourd'hui et pour demain.

Vous l'avez compris, nous sommes donc favorables pour ce budget participatif 2025. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la MAIRE. - On vous remercie pour vos propos, madame Savina.
La parole est à M. Morel pour la dernière intervention.

M. MOREL. - Merci, madame la Maire. Chers collègues, comme coprésident du groupe socialiste, radical, citoyen et apparentés, je tiens d'abord à remercier les services pour l'élaboration de ce budget ainsi que notre collègue adjoint aux finances, François Deseille, pour son exposé clair et précis.

Le vote du budget primitif est un moment décisif et important pour notre collectivité, qui traduit en actes la politique pour laquelle les Dijonnaises et Dijonnais nous ont fait confiance.

Les oppositions ont tenu, ce soir, un discours de posture électoraliste digne d'un meeting électoral qui n'est pas à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui. Vous l'avez rappelé, madame la Maire, leurs interventions reposaient sur la peur et des contre-vérités assénées à longueur de journée.

Ce budget, dans un contexte national difficile, est le reflet de notre volonté de faire de Dijon une ville à vivre pour toutes et tous, sans exclusive, une ville écologique qui s'adapte et lutte contre le réchauffement climatique, une ville attractive qui n'en finit pas de séduire au plan national, mais aussi à l'international.

Initialement, le gouvernement prévoyait une réduction de cinq milliards d'euros des financements alloués aux collectivités. Grâce aux négociations, cet effort a été réduit à 2,2 milliards d'euros par le gouvernement Bayrou et offre, ainsi, à nos collectivités une précieuse marge de manœuvre pour mener à bien nos projets et continuer à répondre efficacement aux besoins de nos concitoyens.

Ce compromis du gouvernement reflète également une volonté partagée de renforcer la

décentralisation, enjeu essentiel lorsque l'on sait que les collectivités territoriales assurent 70 % de l'investissement public en France. Il s'agit d'une reconnaissance de leur rôle stratégique dans la dynamique de nos territoires - c'est important à noter.

À Dijon, notre majorité, unie dans sa diversité depuis de nombreuses années, a su maintenir une gestion rigoureuse et ambitieuse de nos finances publiques. Cette politique nous permet, aujourd'hui, de proposer un budget à la fois sain et équilibré, qui, non seulement préserve le service public, mais le renforce.

Nous savons combien l'engagement et le dévouement de nos agents sont essentiels pour garantir un service public de qualité, accessible à toutes et tous. Ils sont celles et ceux qui nous lient, et j'en profite, ici, pour remercier les agents et le service communication qui a su mettre en valeur leur dévouement quotidien pour le bon fonctionnement de notre collectivité - un petit film a d'ailleurs été présenté lors des vœux au Zénith.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux depuis maintenant neuf ans - vous l'avez rappelé, madame la Maire. Ce choix est un acte fort et responsable qui témoigne de notre volonté, de la volonté de nos majorités, de protéger le pouvoir d'achat des Dijonnaises et Dijonnais dans un contexte économique tendu. Un pouvoir d'achat maintenu garanti à chacun de vivre dignement et permet, ainsi, de participer pleinement à la vie de la cité.

Après dix-sept ans de désendettement, notre Ville a retrouvé des marges de manœuvre pour investir dans l'avenir. En 2025 - notre adjoint aux finances l'a rappelé - pas moins de 57 M€ seront investis dans nos écoles, nos services publics, dans la transition écologique, la rénovation de notre patrimoine. Investir, c'est, bien sûr, construire l'avenir. À l'époque de la construction du tramway, il a fallu s'endetter - c'est un exemple. Plus de dix ans après, ce même tramway profite et profitera encore demain aux Dijonnais et aux générations futures. Aujourd'hui, qui remettrait en question un tel projet ? Preuve s'il en faut qu'il y a de bonnes dettes maîtrisées qui financent des services sur le long terme.

À Dijon, nos orientations budgétaires traduisent une ambition forte et cohérente : faire de notre ville une référence en matière de solidarité, d'écologie et d'attractivité. Une ville solidaire qui rend accessible la restauration scolaire à toutes et tous grâce à la tarification scolaire, qui rend accessible la culture en maintenant la gratuité des musées et des bibliothèques, qui rend accessible le sport partout et pour tous en apportant un soutien financier pour les cotisations sportives, une ville qui accompagne les publics les plus fragiles grâce au travail remarquable du CCAS.

Une ville écologique qui investit massivement dans la transition à travers la rénovation énergétique des bâtiments, de nos écoles comme à Joséphine Baker, la transition vers des mobilités durables ou le renforcement de la biodiversité urbaine avec la création récente de nouveaux espaces de fraîcheur comme récemment avec la cour de l'hôtel de Vogüé, l'axe Monge/ Bossuet, et, prochainement, avec les sept hectares du jardin du port du canal. Nous agissons concrètement pour préparer Dijon aux enjeux de demain.

Dijon est une ville qui recense plus de 85 000 arbres - il faut le rappeler - et qui offre un cadre de vie d'une grande qualité.

Enfin, une ville attractive, qui a investi récemment dans son développement économique, culturel et touristique, qui accueille désormais l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin, qui investit dans l'attractivité commerciale et entrepreneuriale de son centre-ville avec la rénovation du centre Dauphine et de ses abords tout en veillant à offrir un cadre de vie agréable pour tous ses habitants.

Pour preuve, notre ville a été nommée comme étant la plus attractive de France dans sa catégorie - vous l'avez rappelé, madame la Maire. Cette distinction témoigne de l'efficacité de notre travail et de nos investissements.

Ce cadre de vie passe aussi par la tranquillité publique. Nous poursuivons le renforcement de notre police municipale à cent agents, capable d'améliorer leurs conditions de travail, de mieux les équiper sur des horaires d'intervention que nous avons élargis avec la création d'une unité cynophile au sein de la police municipale - nous le verrons ce soir.

Pour conclure, les défis à relever sont nombreux et notre majorité élargie, grâce à une gestion rigoureuse et une vision sur le long terme, est en mesure de les relever. Notre volonté de bâtir une ville solidaire, inclusive et résolument tournée vers l'avenir guide chacune de nos décisions. Aujourd'hui comme demain, nous continuerons d'agir avec la même détermination, la même responsabilité et le même engagement au service des Dijonnaises et des Dijonnais.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Morel. Je laisse M. Deseille vous apporter quelques éléments de réponse et j'en apporterai également pour conclure ce BP 2025.

M. DESEILLE.- Je serai rapide.

Monsieur Sibert, moi, je suis centriste MoDem, fier de l'être, très attaché aux finances publiques. Quand j'ai commencé la politique, je n'étais pas forcément très à l'aise de tout comprendre des finances publiques et je pense que vous êtes à mon niveau du début. Vous devriez prendre des cours comme je l'ai fait, faire des formations par des printemps dijonnais sinon cela se transformera rapidement en hiver dijonnais.

Monsieur Bichot, concernant les taux, il y a quelque chose qui ne va pas quand vous dites cinq millions. C'est simple, il suffit de prendre le budget 2022 où vous avez dit qu'il fallait arrêter de monter les taux. Si on lisse les taux, on les baisse pour compenser la hausse des bases, comme vous le souhaitez, sachant que les bases ont augmenté en 2023, 2024 et en 2025 - je ne reprends pas tous les chiffres. Si vous appliquez cela au budget 2025, on a perdu plus de 16 M€. C'est simple et basique. Reprenez vos chiffres de 2022 au taux de 2022, baissez-les pour arriver à supprimer l'évolution des bases, vous n'aurez plus de suppression de base et vous arriverez à cela. J'ai refait le calcul rapide et vous avez ce chiffre non pas de cinq, mais nous aurions une épargne nette nulle.

Si on baissait les taux comme vous le proposez, c'est one shot - une fois - et l'année suivante, on n'a plus d'épargne et vous êtes donc obligé d'emprunter énormément. Qui dit emprunter dit augmenter les taux, c'est logique - n'importe quel fiscaliste vous l'expliquera. C'est ce que retrouvent des villes comme Grenoble qui sont dans une situation impossible par rapport à cela. Donc réfléchissez à cela.

Concernant M. de Vregille, vous dites que l'on n'investit pas assez. Quand on passe de 33 à 57 M€ d'investissement cette année, je pense que c'est pas mal. Les investissements ne correspondent, peut-être, pas à ce que vous voulez, mais, nous on l'a fait. N'oublions pas que nous avons aussi l'OIV qui est arrivée. C'est un superbe outil d'attractivité pour notre commune. Il a coûté 17 M€, c'est donc très bien de l'avoir fait et c'est en dehors du programme.

Quant à M. Muller, quand je vous écoute, je me pose la question : comment vous faites au niveau national pour faire baisser la dette, car vous êtes contre le sport, la culture, contre ceci et cela. Finalement, vous baissez, baissez, baissez, donc on ne touche pas du tout aux dépenses. À un moment, il faut savoir travailler dessus. Quand vous dites qu'on ne travaille pas sur l'énergie, l'Ambition Educative, c'est 75 M€ qu'on a mis sur dix ans, avec beaucoup d'actions sur la protection énergétique des bâtiments !

Monsieur Chevalier, madame Savina et monsieur Morel, merci de votre confiance de votre compréhension budgétaire - cela fait du bien - et aussi de votre sérénité.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Deseille.

On a vu que l'opposition ne cesse de se contredire dans cette session et qu'elle n'est pas très claire. Je dirais même qu'elle est confuse, puisqu'on aurait des excédents excessifs d'un côté, qui devraient nous faire baisser les impôts, mais, en même temps, on n'investirait pas assez vite. Il faudra plus tard déjà nous dire quels investissements il aurait fallu baisser. J'ai vraiment l'impression - cela a été dit - que l'on est en campagne municipale, mais entre vous ! Le jeu, c'est d'être le plus caricatural ou excessif pour vous désigner entre vous. J'essaierai, en tout cas, d'apporter des réponses à certaines questions.

Monsieur Sibert, sur les excédents de dépenses de fonctionnement - je l'ai dit - il y a, derrière, des hommes et des femmes, des agents du service public qui s'investissent quotidiennement et d'ailleurs, à chaque fois, quand je le peux, je reconnais leur engagement. Il faudra donc nous dire où on fait les coupes, parce que vous proposez toutes et tous de diminuer les dépenses de fonctionnement, mais, en même temps, il faut faire plus ! Il faut donc nous dire où réduire les dépenses de fonctionnement. Est-ce en diminuant drastiquement le recrutement de nos agents ? Cela veut dire que l'on stoppe celui des policiers municipaux ainsi que leur professionnalisation, car - je le rappelle - les professionnaliser, c'est aussi des dépenses de fonctionnement. Il faudra nous dire concrètement où vous voulez arrêter et diminuer drastiquement les dépenses de fonctionnement concernant le personnel. Est-ce en même temps une baisse drastique des subventions aux associations, puisque certaines collectivités ont fait ce choix ? Ce n'est pas le nôtre, on maintient. Il faudra donc nous dire quelles associations concrètement, parce qu'aujourd'hui, je n'ai pas eu de propositions, seulement des leçons où l'on dépense trop, mais on ne fait pas assez !

Un budget ne se construit pas comme cela. Je vous invite à suivre le conseil de

M. Deseille ou alors à venir aux réunions publiques que j'animerai en février.

Sur le désendettement, monsieur Sibert, vous dire qu'il est effectivement dû, pour partie, à la cession d'actifs - vous l'avez dit - puisque la municipalité a mis en œuvre une politique de gestion active de son patrimoine, mais c'est tout simplement un acte de bonne gestion et de nombreuses collectivités l'ont mis en place, mais ce désendettement est aussi lié à la maîtrise par la Ville de ses dépenses de fonctionnement, comme le démontre la consolidation du niveau d'épargne de la Ville alors même que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis neuf années à la Ville de Dijon.

Nous maîtrisons donc nos dépenses de fonctionnement et faisons une gestion active - je remercie d'ailleurs l'ensemble des agents qui y contribuent.

Monsieur Bichot, le vote du budget en janvier, je vous l'avais annoncé lors du débat d'orientation budgétaire. Je vous l'ai dit en introduction, nous ne sommes pas la seule ville. Beaucoup ont fait ce choix, puisqu'en décembre, on était dans le flou et ne savions même pas ce que nous réservait le projet de loi de finances Barnier. Heureusement qu'on a attendu d'en savoir un peu plus pour faire aujourd'hui des prévisions prudentes, mais des villes comme Tours, Rouen, Orléans, Metz, Bordeaux ou d'autres ont fait ce choix - j'ai la liste et pourrais vous la montrer. Ce sont des villes de droite et de gauche. On aurait, d'ailleurs, presque pu hésiter en se disant : est-ce qu'on attend la commission mixte paritaire et le vote de la PLF pour continuer ? Ce n'est pas notre souhait, puisqu'on estime qu'aujourd'hui, on a un peu plus de visibilité. On fait des prévisions prudentes et je pense que c'est ce qu'attendent les Dijonnaises et Dijonnais et les chefs d'entreprise, de la stabilité - je l'ai dit dans mon introduction.

Pour le Palais des Expositions, je ne reviens pas sur « tout est horrible et grave » avec toutes vos prévisions, mais vous ne m'avez peut-être écoutée la dernière fois. Je vous ai dit qu'au premier semestre, je ferai des annonces concernant les travaux que nous allons engager sur le Palais des Expositions.

Concernant les taux, une réponse vous a été donnée, en partie, par M. Deseille. La Ville de Dijon a vu effectivement son niveau de DGF baisser drastiquement de 10 M€ sur trois exercices (2014 à 2016) et l'augmentation des taux a été loin de compenser cette perte de recettes, puisqu'avec un point d'impôt autour d'un million d'euros à l'époque, ce sont 10 % d'augmentation qui auraient été nécessaires si la municipalité n'avait pas fait les efforts d'adaptation très importants qui ont été indispensables, sans pour autant affecter le périmètre ou la qualité du service public. C'est un engagement que nous avons pris et tenu à la Ville de Dijon. Les taux n'ont pas augmenté, et cela, pour la neuvième année consécutive.

Pour la sécurité, cela a été dit, les cent policiers vont arriver.

Pour le logement, je rappelle que Dijon est une ville attractive, rayonnante et qu'il faut continuer à construire des logements. C'est important parce qu'on a beaucoup de demandes et les chefs d'entreprise, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, comme le directeur du CHU, qui a dit lors de ses vœux que si on veut accueillir des entreprises et des services publics de qualité, il faut aussi pouvoir héberger les salariés. Si on ne veut pas, comme certaines villes, avoir des loyers qui flambent où les étudiants ne peuvent plus se loger, il faut continuer à construire de façon raisonnée. C'est ce que nous faisons dans une période un peu compliquée.

Quant aux projets d'urbanisme en cours, je m'exprimerai sur ce sujet le temps venu.

Monsieur de Vregille, l'essoufflement ! Quand on passe de 57 M€ d'investissement cette année à 33 M€ en moyenne au mandat précédent, il faut m'expliquer ce qu'est, pour vous, l'essoufflement. Nous n'avons apparemment pas la même définition.

Vous voulez diminuer les dépenses de fonctionnement, mais faire plus sur beaucoup de domaines, il faudra donc nous dire, concrètement, où vous voulez faire des coupes budgétaires.

Je me disais que le terme « narcotrafic » allait arriver - c'est peut-être un jeu entre vous de savoir qui arrivera à le placer. La dernière fois, il le fut sur le rapport de développement durable. Ici, il vient pour le budget. Alors, que faisons-nous ? Nous faisons des choses, puisque - comme vous l'avez dit - c'est une compétence régalienne de l'État, mais pour limiter et faire en sorte que des jeunes ne basculent pas dans la délinquance et qu'ils ne consomment pas - donc en termes de santé publique - nous proposons ici même des dossiers, comme le projet avec la MILDECA pour la prévention et vous votez contre ou vous abstenez ! Je me réjouis, parce que le préfet, qui a lancé un plan de sécurité départementale pour la sécurité du quotidien, a salué le travail de la Ville, les projets sur lesquels on s'engage avec la MIDECA, les Bataillons de la prévention. L'État va, d'ailleurs, peut-être diminuer - c'est ce qu'avait prévu l'ancien gouvernement Barnier - mais M. le préfet m'a dit qu'il sait très bien que c'est un travail formidable fait sur le terrain et que cela participe à la médiation, la dissuasion et l'éducation.

Nous proposons donc des choses, mais, ici, vous vous abstenez ou votez contre. En tout

cas, nous, nous continuons.

Monsieur Muller, pour la transition écologique, je vous invite à relire plus précisément - on n'en fait peut-être pas assez, mais on en fait déjà beaucoup avec les jardins du port du canal, la rénovation de la Maison des Associations et celle du groupe Colombière, qui va vous être présentée. Ce sont de beaux projets pour la transition écologique.

Je m'aperçois que l'opposition s'oppose. Moi avec ma majorité, on avance pour le bien-être des Dijonnaises et des Dijonnais et, monsieur de Vregille, vous vouliez rassurer les Dijonnais et Dijonnaises pour la suite, mais, vous savez, tous ceux que je rencontre aujourd'hui sont contents d'habiter notre ville. Ils nous félicitent et veulent que nous continuions. Ils sont fiers de leur ville et de tous les services que nous mettons en place pour eux.

En tout cas, comme je vous l'ai dit, moi, j'avance avec ma majorité, et, aujourd'hui, je vous propose de voter ce budget, que j'estime solide et solidaire. Un budget de cohésion sociale et de transition écologique.

Je vous propose de passer au vote ? Qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** le budget primitif de l'exercice 2025 de la Ville de Dijon, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **de donner** à la Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **d'autoriser** la Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **d'approuver** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 6 186 575 € au Centre Communal d'Action Sociale de Dijon (CCAS) pour l'année 2025 ;
- **d'autoriser** la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 49	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 7	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Mme la Maire - *Je vous remercie. À une large majorité, le budget primitif pour l'année 2025 est adopté.*

Je vous propose de passer au rapport n° 3 pour la création d'une autorisation de programme et l'actualisation de plusieurs autorisations de programme avec M. Deseille.

Délibération n°3

OBJET : FINANCES - Création d'une autorisation de programme - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement

Conformément aux articles L.2311-3 et L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être

révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

En outre, le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 est venu préciser les modalités de gestion de la pluriannualité (règles applicables en matière d'autorisations de programme et d'engagement).

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de procéder d'une part, à la création de l'autorisation de programme relative à l'opération de rénovation et de réaménagement de la Bibliothèque Colette et, d'autre part, à l'actualisation :

- de l'autorisation de programme au titre d'« Ambition éducative 2030 » ;
- des autorisations de programme et d'engagement de la gestion connectée de l'espace public « OnDijon » ;
- de l'autorisation de programme relative à l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) avec la réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno ;
- de l'autorisation de programme relative à la rénovation de la Base nautique du lac Kir ;
- de l'autorisation de programme pour la rénovation et l'extension de la Maison des Associations ;
- des autorisations de programme portant sur la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie photovoltaïque.

Le détail de ces différentes opérations est explicité dans l'annexe jointe au présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5217-10-7;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

M. DESEILLE.- Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'une part la création de l'AP relative à l'opération de rénovation et de réaménagement de la bibliothèque Colette, et, d'autre part, l'actualisation de plusieurs autorisations de programme. Dans le détail :

☞ *Création d'une AP au titre des travaux de rénovation et de réaménagement de la bibliothèque Colette*

Compte tenu de l'importance de cette opération, de son caractère pluriannuel et conformément au règlement budgétaire, il est proposé de créer une AP dédiée d'un montant de 5,8 M€. Il est précisé que ce montant inclut des frais liés aux fouilles archéologiques, qui n'étaient pas compris dans l'enveloppe prévisionnelle initiale.

Pour le financement de cette opération, la Ville de Dijon sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées (État, Région, Département et l'Agence de l'Eau).

☞ *Ambition Educative*

C'est un grand plan pluriannuel de rénovation des 76 écoles dijonnaises d'un budget global de 75 M€ sur dix ans avec plusieurs opérations : suppression de préfabriqués, rénovation et modernisation des écoles, rénovation des cours et des abords des écoles et fonds d'innovation.

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du BP 2025, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé d'actualiser l'échéancier des crédits de paiement sur sa période résiduelle, sachant que le montant de l'AP reste inchangé. Le tableau figure dans le rapport. Pour 2025, ce sera 8 565 000 € de crédits de paiement.

☞ *Gestion connectée de l'espace public On Dijon - actualisation*

Concernant l'autorisation de programme, celle-ci est d'un montant de près de 25 M€ de 2018 à 2030 et, pour 2025, ce sera un crédit de paiement de 1 785 720 €.

Concernant l'actualisation de l'autorisation d'engagement, c'est-à-dire la partie fonctionnement, le coût prévisionnel est estimé à 2 027 000 € sur un total de 26 253 019 €.

☞ *Organisation Internationale de la Vigne et du vin - actualisation*

Réhabilitation de l'Hôtel Bouchu d'Esterno : au terme de 17 mois de travaux - cela ne paraissait pas dans le programme - c'est 17,3 M€ en plus consacrés à cette opportunité. L'ancien hôtel particulier est désormais entièrement restauré et pour 2025, les crédits de paiement sont d'un montant de 136 000 €.

☞ *Base nautique du lac Kir*

Désormais pleinement rénovée et opérationnelle, la nouvelle base nautique et des sports de nature permet un développement des pratiques et améliore grandement les conditions

d'accueil des usagers.

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du BP 2025, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution de l'opération, il est proposé de prolonger d'un an supplémentaire la durée d'autorisation de programme. Le montant total de l'autorisation de programme demeure quant à lui inchangé : 10,1 M€.

☞ *Rénovation-extension de la Maison des Associations*

L'autorisation de programme est de 12,2 M€, dont 6,5 M€ pour 2025.

☞ *Maîtrise de l'énergie*

L'autorisation de programme de 14 M€ a été votée le 23 septembre 2024. Pour 2025, nous aurons 2,8 M€.

☞ *Production d'énergie photovoltaïque*

C'est une opération de 4 M€ hors taxes. Nous aurons 485 000 € pour 2025.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Deseille. Je rappelle que pour l'installation du siège de l'OIV avec la réhabilitation de l'Hôtel Bouchu d'Esterno, c'est un investissement important, mais l'État nous verse des loyers. In fine, cela remboursera l'investissement fait par la Ville. Nous aurons donc un Hôtel Bouchu dit d'Esterno complètement rénové avec, à terme, un coût nul pour la Ville de Dijon.

Il y a deux demandes de prise de parole : MM. Bichot et Bourguignat.

La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT.- Madame le Maire et chers collègues, nous voterons ce rapport, car nous sommes bien évidemment très favorables à la rénovation de l'école Colette...

Mme la MAIRE.- Ce n'est pas une école, mais une bibliothèque.

M. BICHOT.- ...la bibliothèque Colette, pardon, à la rénovation de la nef de l'ancienne église Saint-Étienne et à sa réhabilitation.

En revanche, nous souhaitons alerter sur le dérapage des projets les plus avancés d'autorisation de programme.

Si on prend les quatre les plus avancés - On Dijon, la base nautique du lac Kir, qui est même terminée, l'OIV, qui est terminée, mais dont le décompte ne l'est pas totalement et la Maison des Associations - nous avons, aujourd'hui, un dérapage de 24 M€ représentant sur l'ensemble de ces quatre opérations 60 % du coût initial. Si vous voulez le détail : un doublement pour On Dijon, 50 % pour la base nautique et l'OIV à ce stade, et 20 %, pour l'instant, pour la Maison des Associations.

Nous souhaitons à nouveau attirer l'attention sur la maîtrise des projets en investissement, parce qu'il n'est pas normal d'atteindre des taux de dérapage aussi importants.

Nous voterons cette opération, parce que sur la bibliothèque Colette, c'est, là encore, du patrimoine de la ville qui était en souffrance. Au moins, celui-là sera restauré. Merci.

Mme la MAIRE.- Vos chiffres ne sont pas tout à fait justes, mais comme vous y revenez à chaque conseil municipal puisque nous votons des AP lorsqu'elles sont modificatives, je vous renvoie aux comptes rendus des derniers conseils municipaux.

La parole est à M. Bourguignat.

M. BOURGUIGNAT.- Madame la Maire, chers collègues, une explication de vote rapide sur ce rapport pour vous dire que nous nous abstiendrons.

D'abord, nous soutenons évidemment, et avons déjà eu l'occasion de le dire lors du précédent conseil municipal, le réaménagement de la bibliothèque Colette et sa transformation en troisième lieu. Pour autant, les autorisations de programme, par définition, c'est la déclinaison de la stratégie budgétaire des différents budgets passés et à venir. À partir du moment où on ne vote pas le budget, il est assez logique de s'abstenir sur les AP.

J'ajoute qu'en effet, il y a un certain nombre de dérapages budgétaires que nous avons eu l'occasion de critiquer et regretter sur la base nautique, On Dijon, l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, la Maison des Associations - alors que c'est un investissement décidé récemment, on constate déjà un dérapage de 2,2 M€.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme la MAIRE. - Par rapport aux chiffres évoqués, pour prendre l'exemple de la base nautique, je rappelle qu'il y a quand même des cofinancements : 1,6 M€, donc le coût réel pour la Ville est 7,4 M€. Quand on donne des chiffres, soit on les donne dans leur ensemble et précisément, mais on ne les utilise pas à des fins politiciennes pour encore émettre un mensonge.

En tout cas, monsieur Bourguignat, j'ai entendu votre explication de vote.

Je vous propose de passer au vote. Je vois une main se lever. Est-ce pour prendre la parole ou pour voter ? Je ne vous avais pas vu. Monsieur Muller, vous avez la parole.

M. MULLER. - Merci, madame la Maire. C'était seulement pour une explication de vote pour dire que nous voulions voter contre On Dijon par rapport au montant. Nous aurions souhaité individualiser les votes des AP, puisque, là, c'est voter tout en bloc. On s'abstiendra si ce n'est pas individualisé sur l'ensemble des AP, mais ce n'est pas pour voter contre ou pour certaines AP. C'est le vote individualisé que l'on regrette.

Mme la MAIRE. - Il est présenté ainsi, nous n'individualiserons pas. Vous prenez vos responsabilités.

Je vous propose de passer au vote sur le rapport n° 3.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la création d'une autorisation de programme pour la rénovation et le réaménagement de la bibliothèque Colette présentée dans l'annexe jointe au présent rapport, ainsi que l'affectation et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants ;
- **d'approuver** les actualisations des autorisations de programme et d'engagement présentées dans l'annexe jointe au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 51	ABSTENTION : 8
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°4

OBJET : FINANCES - Budget principal Ville de Dijon – Modification de l'amortissement des biens historiques et culturels – biens sous-jacents

Monsieur DESEILLE donne lecture du rapport :

L'instruction budgétaire et comptable M57, s'appliquant au budget de la Ville de Dijon depuis le 1^{er} janvier 2018, a rendu amortissables, depuis le 1^{er} janvier 2024 les biens historiques et culturels mobiliers – biens sous-jacents sur le compte 21621.

Il convient de déterminer une durée d'amortissement pour les biens considérés.

Le tableau annexé récapitule l'ensemble des durées d'amortissement applicables sur le budget principal, et intègre les ajustements qu'il vous est proposé d'approuver dans le cadre de la présente délibération.

Il est donc proposé, en conséquence :

- d'amortir, depuis le 1^{er} janvier 2024, les biens historiques et culturels – biens sous-jacents sur le compte 21621 sur une durée d'amortissement fixée à 40 ans
- à l'exception des biens inférieurs à 800 € TTC qui sont amortis sur une durée de 1 an.- de procéder à l'amortissement des biens historiques et culturels –biens sous-jacents sur le compte 21621 au titre de l'exercice 2024, sur l'exercice 2025.

Mme la MAIRE.- Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de fixer** la durée d'amortissement des biens historiques et culturels – biens sous-jacents sur le compte 21621 sur une durée de 40 ans, à l'exception des biens de faibles valeurs inférieurs à 800 € TTC qui seront amortis sur 1 an ;
- **de procéder** à l'amortissement des biens historiques et culturels – biens sous-jacents sur le compte 21621 au titre de l'exercice 2024, sur l'exercice budgétaire 2025.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Délibération n°5

OBJET : FINANCES - Fixation des taux des taxes directes locales applicables en 2025

M. DESEILLE.- On en a déjà beaucoup parlé. Il est proposé aucun changement de taux et de reconduire en 2025 les taux applicables en 2024 et ceci depuis neuf ans.

Je rappelle que dans les impôts - je le dis pour les internautes et les gens qui écoutent - il existe un montant fixé par l'Assemblée nationale - l'État - ce sont les bases qui augmentent du montant de l'inflation, c'est-à-dire 1,7 % prévus en 2025. La partie fixée par la Ville, ce sont les taux qui n'augmentent pas cette année, et ceci, pour la neuvième année consécutive.

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025 de la Ville de Dijon présenté à l'appui du débat d'orientations budgétaires 2025 organisé dans le cadre de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024 ;

Vu le projet de budget primitif 2025 de la Ville de Dijon soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre de sa présente séance ;

Vu les éléments d'information présentés dans le rapport annexé à la délibération, en particulier pour ce qui concerne les bases et produits fiscaux prévisionnels pour l'année 2025 ;

Mme la MAIRE.- Il y a Mme Renaud et M. Bichot.
La parole est à Mme Renaud.

Mme RENAUD.- Je vous remercie. En préambule, je voudrais quand même dire mon étonnement face au mépris et à vos leçons qui sont indignes de vos fonctions. Quand on est en commission finances, M. Deseille est beaucoup plus agréable, courtois et on peut échanger très facilement, comme dans toutes les commissions d'ailleurs - ce n'est pas un cas isolé. Je trouve que ce mépris et ces leçons sont vraiment indignes. L'opposition n'est pas forcément... On n'est pas des débiles ! On travaille et nous sommes dans la vie économique. J'aimerais donc que cela cesse.

Votre agressivité montre effectivement votre fébrilité dans une majorité, certes élargie, mais qui ne sait plus très bien où elle en est, et vos méthodes Coué. C'est une posture, mais le respect et la liberté de penser ne sont pas une option dans ces assemblées.

Je vous remercie et vais pouvoir, peut-être, vous transmettre mon intervention.

Mesdames, messieurs les élus, la France est plongée dans une grande incertitude suite à la dissolution de juin dernier et à la censure irresponsable menée par vos alliés du NFP, qui ne cherchent que le chaos politique.

À ce jour, la France n'est toujours pas dotée d'un budget pour 2025. Pour notre groupe, Dijon autrement, la baisse des taux reste un objectif, mais l'incertitude actuelle ne permet pas de prendre une décision sereinement.

Oui, les taux restent stables, mais il ne faut pas faire croire aux Dijonnais que la note sera égale. Le montant de la taxe foncière augmentera encore en 2025, comme les années précédentes.

Continuer de taxer les gens qui travaillent et investissent est un choix politique. Faire des économies en général, y compris sur les indemnités des élus entre autres, en est une autre.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, madame Renaud.

La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT.- Madame le Maire et chère collègues.

Madame le Maire, je trouve tout de même assez déplorable que vous soyez brouillée avec les chiffres à ce point et que M. Deseille, qui, peut-être, les maîtrise un peu plus, s'érige en bateleur de foire pour raconter n'importe quoi. Nous sommes quand même dans un débat budgétaire et, quand même, quand je vous donne les chiffres de l'état des autorisations de programme, qui est l'annexe de votre rapport, vous devriez tout de même les reconnaître.

Quant à M. Deseille, il sait très bien qu'en 2022, nous avons proposé un amendement, qui était notre promesse de campagne de 2020, à savoir réduire le taux d'imposition de la taxe foncière de 5 %. Il n'a jamais été question de neutraliser chaque année l'impact de l'inflation. D'ailleurs, en 2022, l'impact de l'inflation, qui était seulement de 3,4 %, et la différence par rapport à 5 %, c'était l'augmentation de la taxe foncière au niveau de la Métropole. Il y avait simplement une coïncidence de l'impact pour les contribuables et notre amendement de 5 %, mais ne transformez pas les choses, comme vous le souhaiteriez. Monsieur Deseille, ne réinventez pas l'histoire ! Nous n'avons jamais proposé autre chose qu'une seule baisse de 5 %.

Maintenant, puisque nous sommes en face du rapport sur le vote des taux et que vous proposez de reconduire au niveau de 50,28 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la ville de Dijon, je souhaiterais vous proposer un petit bilan de votre politique fiscale depuis 2001, que vous avez manifestement oubliée.

Vous avez augmenté le taux de la taxe foncière de Dijon de 26 %...

Écoutez un peu quand on vous donne des chiffres importants, madame le Maire, s'il vous plaît !

... De 26 % depuis 2001.

Mme la MAIRE.- Je regarde, il vous reste 1,30 minute. C'est trois minutes, sauf pour le budget, mais vous avez parlé pour le budget. Il vous reste donc 1,30 minute.

M. BICHOT.- Non, parce que le début de mon intervention, c'était de répondre aux interpellations.

Mme la MAIRE.- C'était d'être misogyne et méprisant !

M. BICHOT.- Le début de notre intervention était de répondre à vos interpellations.

Mme la MAIRE.- Allez-y !

M. BICHOT.- Merci. Si vous estimez que le sujet des impôts n'est pas important, dites-le tout de suite, mais pour beaucoup de gens, quand les impôts tombent, c'est très important et difficile à payer.

Vous avez augmenté le taux de la taxe foncière de Dijon de 26 % depuis 2001. Jusqu'en 2015, vous avez abusé chaque année les Dijonnais, de 2002 à 2015, en expliquant tenir compte de l'inflation en augmentant les taux, alors que la revalorisation des bases locatives - et vous le savez très bien - prend déjà en compte l'inflation. En somme, vous avez alourdi la pression fiscale deux fois plus vite que l'inflation durant toute cette période sans vouloir l'assumer.

Comme nous avons dénoncé ce grossier subterfuge, vous avez décidé de frapper un grand coup en 2016 en augmentant les taux de 5 %. Nous avons toujours considéré que cette augmentation n'était pas justifiée, ce que les excédents budgétaires réalisés chaque année depuis viennent confirmer. En outre - cela a été rappelé - vous avez augmenté le taux de la part revenant

à la Métropole de 130 % en 2022 pour le porter à 1,41 %, en contradiction - Il faut tout de même le noter - avec votre promesse de campagne de ne jamais augmenter les taux durant le mandat.

Deuxièmement observation : le taux de Dijon se situe dans le haut du tableau des grandes villes françaises. J'ai refait le pointage pour 2024. Parmi les 41 villes de plus de 100 000 habitants en France en 2024, Dijon figure dans le top 6 par ordre décroissant derrière Angers, Caen, Grenoble, Le Havre, Montpellier et Nîmes. Notre taux se situe 50 % au dessus de la moyenne du taux des villes de plus de 100 000 habitants, qui est de 33 % et 21 % si on retire Paris de cet ensemble pour affiner la comparaison. C'est pourquoi nous avons toujours dit - et c'est malheureusement toujours le cas - que nous sommes 20 % au dessus de la moyenne des villes comparables.

Je vous renvoie pour vérifier tous ces chiffres, puisque vous avez l'air brouillée avec les chiffres, à l'étude réalisée par le cabinet FSL sur les taux d'imposition 2024 des grandes collectivités locales.

Troisième observation : au sein de la métropole dijonnaise, Dijon figure également au palmarès des hausses. Dijon ne serait dépassée que par quatre communes de la métropole sur cette période : Quetigny avec 29 % d'augmentation, Marsannay-la-Côte avec 36,5 %, Longvic avec 55 % et Ouges avec 57 %.

Pour citer quelques communes plus raisonnables, Fontaine-lès-Dijon a augmenté ses taux de 6 %, Saint-Apollinaire et Chevigny d'environ 14 %. À l'inverse, je voudrais quand même dire que la commune de Talant a baissé son taux de 2 % depuis 2000 jusqu'à aujourd'hui et Flavignerot de 9 %. Après trois années de baisse en 2018, 2019 et 2022, la commune d'Ahuy limite la hausse totale depuis 2000 à 2,75 %.

Quatrième observation : la revalorisation forfaitaire des bases a été très dynamique - j'ai fait le calcul. Depuis 2000, elle a atteint 54,5 % en cumulé.

Cette revalorisation a été particulièrement dynamique sur ces trois dernières années avec 15 % au total sur 2002, 2023 et 2024. Cette évolution a été bien supérieure à celle des revenus pour de nombreux contribuables, notamment retraités. Elle a également été supérieure à l'inflation depuis 2000, qui n'est que de 45 à 45,5 %.

La combinaison de l'augmentation des taux et de la revalorisation forfaitaire des bases représente une augmentation de 94,4 % depuis 2000, soit un quasi-doublement de la taxe foncière des Dijonnais.

En conclusion, nous souhaitons vous rappeler nos propositions :

- conserver l'objectif de baisser le taux sur l'ensemble du prochain mandat sans fixer de quantum a priori à ce jour ;
- donner la priorité à la mise en place à Dijon de l'exonération temporaire de taxe foncière pour les travaux énergétiques sur trois ans suivant ces travaux, comme Mulhouse vient de le faire pour 2025 ;
- et rétablir au taux maximum l'exonération de taxe foncière de deux ans pour les primo-accédants.

L'ensemble de ces mesures serait une réponse forte aux tensions sur le marché du logement, notamment du fait de DPE.

Merci pour votre attention.

Mme la MAIRE. - Monsieur Bichot, cela vous étonnera peut-être, mais, oui, je suis une femme et oui, je m'y connais en finances publiques et en finances publiques locales. Votre introduction est d'ailleurs limite de la misogynie. Ce pourrait même être limite vexant, mais, venant de vous, cela glisse.

Je vous ai laissé parler - vous avez eu beaucoup plus que votre temps, parce que vous m'auriez encore accusée de vous couper le micro - mais sur les vingt plus grandes villes de France, dix-sept n'ont pas touché aux taux ces dernières années, dont acte. On continue donc et avançons. On ne fait pas les petits comptables ou calculateurs. Nous avançons et les Dijonnaises et Dijonnais trancheront lorsque le moment sera venu.

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **de reconduire** en 2025 les taux d'imposition applicables en 2024 sur le territoire de la Ville de Dijon ;
- **de fixer**, en conséquence, les taux d'imposition applicables en 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,28%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,79%
- taxes d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur les logements vacants 23,89%
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 52 ABSTENTION : 5
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Mme la MAIRE - Nous passons au rapport n° 6. Il s'agit de la fixation de divers tarifs à compter du 1^{er} février 2025.

Délibération n°6

OBJET : FINANCES - Fixation de divers tarifs à compter du 1er février 2025

M. DESEILLE.- En effet, cela concerne les redevances d'occupation du domaine public, le commerce, l'artisanat, l'occupation du commerce public non sédentaire et sédentaire, camping, la Direction de la culture avec la proposition de maintien des tarifs votés au conseil municipal de décembre 2023 pour les archives, bibliothèques, établissements culturels (théâtre, conservatoire), l'adoption de nouveaux tarifs pour les boutiques du musée - tout est dans le rapport. La Direction des sports adopte également de nouveaux tarifs et les affaires générales adoptent de nouveaux tarifs concernant les locations de salles.

Tous ces tarifs figurent dans le rapport de manière très précise - vous avez tous les tableaux. On a travaillé sur une inflation de septembre à septembre, qui n'était pas de 1,7 % à l'époque, mais de 1,4 %.

En application des articles L.2122-22 et L2331-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des droits et tarifs communaux.

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil municipal, la fixation de divers tarifs et règlements intérieurs :

- Redevances d'occupation du domaine public : adoption des nouveaux tarifs pour les dispositifs publicitaires et trotinettes, TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure).
- Commerce et artisanat : adoption des nouveaux tarifs pour manèges et des baraques sur le mail forain, l'hébergement des caravanes d'habitation, les cirques, Halles centrales et marchés, Occupation du domaine public non sédentaire et sédentaire, camping.
- Direction de la culture : la proposition de maintien des tarifs votés au conseil municipal de Décembre 2023 pour : les archives, les bibliothèques, les établissements culturels, les musées (hors boutiques), les théâtres, le conservatoire. Ainsi que l'adoption des nouveaux tarifs pour les boutiques des musées.
- Direction des sports : adoption des nouveaux tarifs.
- Affaires générales : adoption des nouveaux tarifs.

1 – Redevances d'occupation du domaine public - tarifs à compter du 1^{er} février 2025 :

- Redevances d'occupation du domaine public : dispositifs publicitaires et trotinettes – Tarifs à compter du 1^{er} Février 2025

Les tarifs liés à la présence de **dispositifs publicitaires** lumineux, non lumineux, numériques, muraux et scellés au sol (hors enseignes en saillie sur le domaine public) ont été fixés par délibération du 13 décembre 2021. Il est proposé de les actualiser comme suit pour tenir compte de l'inflation.

Par m² de panneau (la surface prise en compte est la surface totale des faces, encadrement compris, sur lesquelles sont installées les publicités, enseignes et pré-enseignes) :

- affichage non lumineux : de 130 à 131,82 €/m² ;
- affichage lumineux : de 195 à 197,73 €/m² ;
- affichage numérique : de 385 à 390,39 €/m².

Les tarifs des redevances pour les **occupations de surface temporaires** n'ont pas évolué depuis la délibération du 10 août 2015 et l'arrêté du 4 décembre 2015. Il est également proposé la création de nouveaux tarifs afin de couvrir un champ d'activités le plus large possible :

Occupation ponctuelle de type commercial (stand couvert ou non, véhicule de présentation, de vente ou d'exposition ...) : identique à 2024 soit 11 €/m²/j ;

Occupation pour des manifestations caritatives et/ou d'intérêt public validées par la Ville : il est proposé de les autoriser à titre gratuit ;

Autre occupation ; élargissement du champ d'action du tarif de base pour les chantiers : actualisée de 1,30 à 1,32 €/m²/j ;

Chantiers (échafaudages, palissades, bennes, dépôt de matériaux, massifs ...) déclarés dans les formes et dont le délai convenu avec l'administration est respecté : taux minoré identique à 2024 soit 0,32 €/m²/j ;

Réseau aérien provisoire : identique à 2024 soit 0,11 €/ml/j.

Par ailleurs, afin de limiter les factures de faible montant dont le traitement entraîne des frais de gestion non proportionnés à la recette, il est proposé, en cas d'occupation limitée dans le temps ou dans l'espace, qu'une redevance minimale de 15 € soit appliquée.

En application de la loi d'orientation sur la mobilité, Dijon métropole a retenu un opérateur unique pour la location de **trottinettes électriques en libre-service**.

L'installation de ces trottinettes sur le périmètre de la Ville de Dijon est subordonnée au règlement d'une redevance qu'il est proposé de maintenir à 10€/trottinette/an, en cohérence avec les autres communes de la métropole

- La caution demandée pour la mise à disposition de clés permettant l'accès à des espaces interdits par potelet ou borne à la circulation générale est actuellement de 200 €/clé.

Il est proposé de maintenir ce montant.

Par ailleurs, le nombre de personnes ayant un chéquier à disposition sur elles est de plus en plus réduit. Il est donc proposé d'accepter, en alternative à la remise de chèque de 200€, celle d'une pièce d'identité.

2 – Direction du Commerce et artisanat - Occupations du domaine public – Tarifs à compter du 1er Février 2025

Il convient d'ajuster les tarifs des redevances, droits d'installations et animations réalisées sur le domaine municipal.

Cela peut concerner, les terrasses, les stores, les vitrines, les enseignes, la vente de muguet, les fêtes et kermesses, les animations du centre-ville et de Noël, etc...

En ce qui concerne l'édition 2025, les tarifs suivants sont proposés :

2-1 Installation des manèges et des baraques sur le mail forain

- Manège (superficie inférieure à 200 m ² et manège de passage), le m ²	7,80 €
- Manège (superficie supérieure à 200 m ²), le m ² supplémentaire au-delà de 200 m ² (environ 40%)	4,65 €
- Baraque (longueur inférieure à 20 mètres et baraque de passage), le mètre linéaire	57,00 €
- Baraque (longueur supérieure à 20 mètres), le mètre linéaire supplémentaire au-delà de 20 mètres (environ 40%)	34,30 €
- Métier accessoire inférieur ou égal à 1,50 mètres, le métier quelle que soit la durée d'installation	117,90 €

Le métrage considéré est le métrage nécessaire à la mise en place du métier (manège, baraque, métier accessoire), en situation d'exploitation (comprenant flèches, cabine de camion, espace nécessaire à l'ouverture des portes et auvents, etc.).

Tous les éléments installés sur un emplacement sont considérés comme un métier à part entière auquel s'applique le tarif en vigueur (plusieurs grues ou jeux, coup de poing, horoscope, sur le métrage occupé).

Ces tarifs comprennent la réimputation d'une partie des frais engagés par la Ville pour faire assurer le gardiennage de jour et de nuit de la fête foraine.

2-2 L'hébergement des caravanes d'habitation

L'hébergement des caravanes d'habitation se faisant sur l'aire de Grand Passage, propriété de Dijon métropole, les tarifs sont fixés par délibération du Conseil métropolitain.

2-3 Les cirques

Cirques (superficie par jour de présence)	0,43 €
- jusqu'à 1400 m ² : le m ²	589,49 €
- de 1401 m ² à 2000 m ²	827,42 €
- de 2001 m ² à 3000 m ²	1 107,17 €
- plus de 3000 m ²	639,83 €

2-4 Halles centrales et marchés

Les droits de place sont les suivants :

Mise à disposition de l'espace animations (la journée)	511,24 €
Stands lourds (m ² par trimestre)	51,25 €
Stands intermédiaires (m ² par trimestre)	47,73 €
Stands maraîchers (m ² par trimestre)	37,61 €
Changement d'occupant de stand (le m ²)	0,00 €
(+7,5% sur la redevance trimestrielle et les droits d'installation passent à 0€ en cohérence avec les délibérations prévues pour décembre)	
Pourtour des Halles (fruits et légumes, le m ² par trimestre)	32,50 €
Marchés extérieurs (le mètre linéaire)	1,70 €
Marché de gros (le m ² par trimestre)	0,20 €

Ces tarifs sont dans l'annexe N° 1.

2-6 Occupation du domaine public non sédentaire

Chrysanthèmes : emplacement de 6 mètres linéaires	216,29 €
Sapins : emplacement de 5 mètres linéaires (par ½ journée)	8,84 €
Fêtes et kermesses : le m ² par dimanche	1,57 €
Manifestations à caractère commercial : le m ² (par ½ journée)	1,79 €

Ces tarifs sont dans l'annexe N° 1.

2-7 Occupation du domaine public sédentaire

A compter du 1^{er} février 2025, les tarifs des redevances et des droits d'installation verront une hausse de 1,4 % environ.

Cela concerne les terrasses, les étalages, les enseignes, les stores et lambrequins, les vitrines.

Ces tarifs sont dans l'annexe N° 2.

2-8 Camping

A compter du 1^{er} Février 2025, les tarifs du camping municipal verront une hausse de 1,4 % environ.

Les différents tarifs figurent en annexe N° 3.

3 - Direction de la Culture

Il est proposé le maintien des tarifs votés au conseil municipal de décembre 2023 pour :

- Les archives
- Les bibliothèques
- Les établissements culturels
- Les musées pour :
 - La mise à disposition de salles
 - Les visites commentées
 - Les visites privées – Mécénat
 - Les conférences
 - Les outils multimédias
 - Les tirages photographiques
- Les théâtres
- Le conservatoire pour :
 - La mise à disposition du matériel du conservatoire
 - La sonorisation
 - L'audiovisuel
 - Les instruments empruntés

3-1 Boutiques des musées

Il est proposé les tarifs au 1^{er} Février 2025 dans l'annexe N° 4.

4 – Installations et Activités sportives municipales - Tarification au 1er Février 2025

Les tarifs des installations et activités sportives municipales ont été définis par délibération en date du 18 décembre 2023.

Dans le cadre des délégations de Madame la Maire les tarifs seront ajustés au 1^{er} février 2025 par arrêté afin de tenir compte de l'inflation de 1,4%.

Il est proposé par la présente délibération :

- de supprimer certains tarifs qui ne sont plus utilisés ;
- d'en créer de nouveaux afin de répondre aux différents besoins constatés dans les équipements sportifs au cours de l'année 2024 (mise à disposition de matériel au Palais des Sports, de ligne d'eau dans les piscines municipales et activités encadrées à destination de groupes à la patinoire et au skate parc couvert) ;
- d'apporter quelques précisions de détail à l'intitulé de certains tarifs.
- et d'autoriser Madame la Maire à délivrer, ponctuellement, aux associations dijonnaises ou coopératives scolaires du territoire municipal qui en font la demande pour la tenue de leurs

manifestations et évènements participants à la cohésion sociale, des entrées gratuites aux piscines municipales, à la patinoire et/ou au skate-park.

Toutes ces propositions de modification sont présentées en annexe N° 5 du présent rapport.

Il est précisé que les tarifs abonnement Dij''eau et Dijon Sport Découverte ne font pas partie de cette annexe puisqu'ils sont appliqués dans le cadre du Centre de Tarification Unique.

Cette délibération abroge les tarifs précédemment adoptés (hors clause tarifaire issue de convention spécifique).

5 - Affaires Générales – Tarifs au 1^{er} février 2025

A compter du 1^{er} février 2025, les tarifs en vigueur pour les mises à disposition de salles sont augmentés d'environ 1,4 % (calculs au m²). Hormis les salles Flore et Etats eu égard à leur caractère particulier au sein de l'Hôtel de Ville et dont le tarif de mise à disposition demeure respectivement fixé à 5 000 € HT et 15 000 € HT.

L'article 3 « conditions financières » des règlements intérieurs des salles municipales est actualisé pour tenir compte de l'évolution des tarifs 2025, soit +/-1,4% des tarifs au m².

Ces derniers sont répertoriés ci-dessous :

Tarifs 2025 Salles municipales mises à disposition par la direction des affaires générales	Valorisation 2025 Tarif HT pour une journée
Salles patrimoniales	
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne – salle des Etats	15 000 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne – salle de Flore	5 000 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne- salon Apollon	1 357 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne – salon Minerve	812 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne - salon Blanc	690 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne – salon des statues	512 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne – salon Porte aux Lions	834 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne – Ancienne salle du conseil municipal	1 424 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne - salle Gilbert Laforgue	701 €
Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne – salle d'attente des mariages	778 €
Cellier de Clairvaux - salle haute	1 901 €
Cellier de Clairvaux - salle basse	1 800 €
Hôtel de Vogue – salle des Gardes et salon Bouhier	1 025 €
Salle Devosge	2 012 €

Salle de l'Académie	479 €
Salles polyvalentes	
Salle de la mairie de quartier des Grésilles	110 €
Salle Camille Claudel	210 €
Salle François Chambelland	45 €
Salle des Chantalistes	74 €
Salle de la Coupole	108 €
Salle Lucie et Raymond Aubrac	66 €
Salle Eugène Bouret	43 €
Salles de réunion	
Salle de réunion de la mairie de quartier des Bourroches	15 €
Salle Thibaudot	14 €
Salle Myriam Bernard	19 €
Salle – 64 rue Vannerie	23 €

Mme la MAIRE.- Merci. Sur ce rapport, pas de demandes de prise de parole ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les tarifs de redevance d'occupation du domaine public pour les dispositifs publicitaires et trotinettes à compter du 1^{er} février 2025,
- **d'approuver** les tarifs et droits de place applicables à compter du 1^{er} février 2025 pour les manèges et baraques sur le mail forain, l'hébergement des caravanes d'habitation, les cirques, Halles centrales et marchés, occupation du domaine public non sédentaire et sédentaire, camping à compter du 1^{er} février 2025
- **d'approuver** les nouveaux tarifs des boutiques des musées à compter du 1^{er} février 2025,
- **d'approuver** les modifications apportées aux tarifs des installations et activités sportives municipales, à compter du 1^{er} février 2025,
- **d'approuver** les modifications des conditions financières des règlements intérieurs pour l'ensemble des locaux municipaux mis à disposition des tiers à compter du 1^{er} février 2025.
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 52 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 7 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Délibération n°7

OBJET : FINANCES - Exonération de pénalités en raison de l'absence de préjudice subi par l'administration

Monsieur DESEILLE donne lecture du rapport :

Les pénalités stipulées dans les contrats, en particulier ceux de la commande publique, permettent à l'acheteur de se garantir du respect des obligations contractuelles par ses cocontractants. Ainsi, elles constituent une sanction pécuniaire qui doit rester proportionnée et à laquelle l'acheteur public peut toujours renoncer.

Au cours de l'année 2024, l'exécution de différents accords-cadres à bons de commande a conduit à relever des retards dans les livraisons. Or, les différents contrats desquels émanent ces commandes permettent à l'acheteur d'appliquer des pénalités en raison de ces manquements par les titulaires (cf annexe jointe).

Toutefois, dans les cas listés en annexe, d'une part les retards susceptibles d'être sanctionnés selon la lettre du contrat, n'ont en réalité entraîné aucun préjudice pour la commune, et d'autre part, les pénalités applicables sont, dans certains cas, manifestement disproportionnées par rapport au montant des commandes.

Dans ces conditions, il est proposé de renoncer à l'application des pénalités pour les cas listés en annexe.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les rejets de prise en charge des mandats par le service de gestion comptable concernant le paiement des commandes en annexe au motif de l'absence d'application des pénalités ;

Vu la liste établie en annexe ;

Mme la MAIRE.- *Merci. Sur ce rapport, qui est contre ?*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'exonérer** les entreprises de l'application des pénalités tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

Mme la Maire - *Pour répondre par des chiffres à M. Bichot, une étude avait été faite par l'ancien maire, François Rebsamen, étant donné que c'est l'Arlésienne - à chaque fois, vous ressortez le même texte avec les mêmes reproches - pour comparer les taux de différentes collectivités si on enlevait la part départementale, c'est-à-dire seulement les taux votés par les communes. L'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur Dijon ces dernières années est de seulement 1,78 % en enlevant la part départementale, et si on enlève, de la même façon, les parties départementales aux autres villes, cela donne :*

- Amiens : l'augmentation est beaucoup plus importante, 2,50 % ;
- Angers : 2,2 % ;
- Grenoble : 15,3 % ;

- Montpellier 1,2 % ;
- Nantes : 10,8 % ;
- Nice est aussi plus importante, puisque l'augmentation de la taxe foncière sur le taux communal sur les propriétés bâties est de 2,5 %.

Nous pourrions, si vous voulez, parce que, là, on est vraiment dans un débat de chiffres, comparer nos chiffres, mais arrêtez aussi de dire des mensonges et des contre-vérités. C'est vraiment pénible.

Monsieur Deseille, rapport n° 8 sur les subventions aux divers organismes.

Délibération n°8

OBJET : FINANCES - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2025

Monsieur DESEILLE donne lecture du rapport :

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2025. Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 2 583 141 €.

M. DESEILLE.- En effet, au titre de l'année 2025, toutes ces subventions ont été examinées par les différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés pour un montant de 2 554 341 €. Pour la culture, nous en sommes à 920 371 €, soit 35,63 %, les Maisons d'éducation populaire, 732 000 €, le social, 334 120 € et le sport, 253 150 € - tout est dans le rapport.

Je rappelle que nous n'avons absolument pas touché à l'enveloppe des subventions, comme les collectivités le font rarement. Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou pas ? Il y a MM. Bourguignat et Lovichi et je sais que certains se déporteront.

La parole est à M. Bourguignat.

M. BOURGUIGNAT.- Très rapidement, madame la Maire, pour dire que ce rapport est toujours compliqué, parce qu'énormément de subventions sont attribuées et que ce sur le lot, on soutient l'immense majorité d'entre elles, mais on a certains doutes sur d'autres. Je pense à l'association Médiation Prévention sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Une année, votre prédécesseur avait écrit à toutes les associations pour regretter que l'opposition s'abstienne. C'était un peu réducteur sur ce rapport. Nous allons donc voter pour. Je comprends bien qu'on ne peut pas individualiser autant de votes, mais pour vous dire qu'on votera pour ce rapport, mais que cela ne cautionne pas l'ensemble des subventions - même si cela valide les 99 %. Nous reviendrons individuellement sur les doutes que nous avons.

Mme la MAIRE.- La parole est à M. Lovichi.

M. LOVICHİ.- Madame la Maire chers collègues, cher François, comme vous le savez, Dijon a une richesse et cette richesse, c'est son tissu associatif, qui peut légitimement nous rendre fiers par sa présence dans tous les domaines (sport, environnement, social, santé, culture et j'en passe). Toutes ces associations qui occupent une place centrale dans la vie de votre ville sont bien plus que de simples structures. Elles tissent des liens, créent de la solidarité, animent un tissu social essentiel au dynamisme de Dijon. Ce sont elles qui permettent à de nombreux Dijonnais, parfois isolés, de trouver un cadre, un réseau et une raison de s'investir dans leur quartier ou leur ville.

Aujourd'hui, ces acteurs si précieux doivent faire face à un contexte national difficile. En effet, selon le rapport du 24 mai 2024 du CESE, les financements publics ont diminué de 41 % à l'échelle nationale.

À Dijon, notre bonne gestion permet une situation différente. Notre rigueur budgétaire et notre gestion exemplaire nous placent parmi ces villes capables de continuer à accompagner activement leur tissu associatif et ce n'est pas le fruit du hasard, mais plutôt celui de choix

stratégiques et politiques clairs. La maîtrise des dépenses, que nous avons évoquée tout au long de ces différents rapports, ainsi qu'une volonté affirmée de faire de la solidarité du dynamisme local une de nos priorités avec notamment la création durant ce mandat d'un fonds d'amorçage pour les associations, et, aujourd'hui, avec l'attribution de près de 2,5 M€ de subventions sur une enveloppe globale de 12 M€, nous apportons la preuve concrète de notre soutien et de notre reconnaissance pour ce travail accompli par toutes ces associations.

C'est notre engagement de préserver ce qui fait l'identité et la vitalité de Dijon là où d'autres collectivités reculent parfois pour des raisons politiques. J'en veux pour preuve le calvaire que subissent les associations dans les villes RN ou ciottistes. Pas de cela à Dijon. La règle est le respect et Dijon avance avec ambition et responsabilité, et c'est notre fierté. Ce soutien est un investissement dans l'humain, dans notre cohésion sociale et dans l'avenir de notre ville.

Aussi, chers collègues, madame la Maire, merci pour l'adoption de ces rapports. Chers bénévoles, merci pour vos engagements.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci. La parole est à M. El Hassouni.

M. EL HASSOUNI.- Simplement pour dire que je dois me déporter par rapport à ma participation à de nombreux conseils d'administration ou assemblées générales de différentes associations, mais je rejoins la démonstration faite il y a quelques secondes par mon collègue Marien Lovichi.

Je le dis clairement : la Ville de Dijon a une chance inouïe de pouvoir s'adosser sur un tissu associatif riche de sa diversité. On recense pas moins de 4 400 associations, dont 2 300 recensées au sein de la Maison des Associations. Cela nous permet de mobiliser ce que j'appelle de façon non pas péjorative, mais de façon positive « les bataillons du bénévolat ». Ce sont des femmes et des hommes qui travaillent dans l'ombre et consacrent du temps et de l'énergie pour faire en sorte que l'on ait un monde meilleur, pour constituer un tissu associatif puissant et une cohésion de notre territoire. Je le dis, ici, haut et fort : toutes les associations sont indépendantes. Il n'y a aucun droit d'ingérence dans la gestion des associations - je tiens à le préciser ce soir. Nous avons la chance de pouvoir travailler en intelligence, notamment à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens leur permettant de se projeter dans l'avenir.

En conclusion, vous dire que par rapport à nos engagements liés aux élections municipales, nous aurons fin 2026 réalisé 100 % de nos promesses. Je pense notamment à la réalisation en termes d'éco-réhabilitation-extension de la Maison des Associations, qui est véritablement la maison phare pour permettre aux associations d'œuvrer en toute quiétude. Nous mettrons en œuvre dans les prochaines semaines un logiciel qui permettra de mettre en relation l'offre et la demande entre le tissu associatif et notamment le monde des bénévoles. Ce sera mis en place d'ici trois à quatre semaines. C'est aussi l'occasion, ici, publiquement de rendre hommage à ces femmes et ces hommes, qui ne comptent pas leurs heures et qui font que Dijon, aujourd'hui, est paisible à vivre.

Voilà, madame la Maire, mes chers collègues. Je précise que je me déporte.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur El Hassouni.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser**, Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le montant du solde de la subvention à hauteur de cet excédent,
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 54

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 4

DONT 3 PROCURATION(S)

(Mesdames Blaya, Tenenbaum, C. Martin et M. El Hassouni.)

Délibération n°9

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Statuts de Dijon métropole - Accord du conseil municipal sur la mise à jour des statuts et sur les transferts de compétences

Madame Koenders donne lecture du rapport :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L. 5211-20 et L. 5217-1,

Vu le décret n° 2017-635 du 25 avril 2017 portant création de la métropole dénommée « Dijon métropole »,

Vu la délibération n° GD2017-06-29-0001 du 29 juin 2017 portant adoption des statuts de Dijon métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2017 portant statuts de Dijon métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 portant modification des statuts de Dijon métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 février 2019 portant création de la commune nouvelle Neuilly-Crimolois issue de la fusion de Neuilly-Lès-Dijon et Crimolois,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant transfert de compétences entre le conseil départemental et Dijon Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-2023-05-02-00002 du 2 mai 2023 portant transfert de sections de routes et autoroutes classées dans le domaine public routier national à la métropole de Dijon et l'arrêté complémentaire n° 21-2023-12-20-00007 du 20 décembre 2023 transférant les parcelles, matériels, bâtiments, droits, servitudes, obligations et marchés,

Vu la délibération du conseil métropolitain n° 20241219-15 du 19 décembre 2024 portant mise à jour des statuts et transfert de compétences notifiée à la commune le 30 décembre 2024 et jointe au présent rapport,

Dans le cadre de sa création le 28 avril 2017, Dijon métropole a adopté ses statuts qui ont été repris dans l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2017.

Depuis, ont eu lieu des modifications législatives ou des événements affectant la vie de l'établissement public de coopération intercommunal, ce qui entraîne une nécessaire mise à jour des statuts de Dijon métropole.

Par délibération du 19 décembre 2024, Dijon métropole a approuvé le transfert de la compétence « soutien au sport à destination des clubs de sport collectif professionnel tel que définis par l'article L. 122-1 du code du sport », la mise à jour des statuts intégrant ce transfert ainsi que les modifications et événements ayant affecté la vie de l'établissement et autorisé son Président à saisir les communes membres en vue de recueillir leur accord dans les conditions de majorité qualifiée requise, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, conformément à l'article L. 5211-17 et L. 5217-1 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Enfin, après accord des communes membres, la décision relative aux transferts de compétences et à la mise à jour des statuts est prise par arrêté du représentant de l'État dans le Département. Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord sur le transfert de la compétence « soutien au sport à destination des clubs de sport collectif professionnels tel que définis par l'article L. 122-1 du code du sport » et sur les statuts de Dijon métropole mise à jour joints au présent rapport.

Mme la MAIRE. - La parole est à M. Faverjon.

M. FAVERJON. - Madame la Maire, ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un rapport de la Chambre régionale des comptes sur les finances de Dijon Métropole, qui a donné comme recommandation de faire évoluer les statuts de la Métropole, point sur lequel nous sommes sollicités, ce soir, à la Ville.

Outre cette recommandation, la Chambre régionale des comptes a émis également une recommandation au sujet des subventions versées aux clubs sportifs professionnels au titre des missions d'intérêt général.

En termes de soutien aux clubs sportifs, le soutien aux clubs professionnels est maintenant officiellement la compétence de la Métropole, tandis que le soutien aux clubs amateurs reste la compétence de la Ville. Cette séparation est néanmoins très formelle pour les habitants et la politique sportive doit s'appréhender dans son ensemble.

La loi permet donc l'octroi de subventions pour des missions d'intérêt général aux clubs sportifs professionnels. En retour, ces clubs sportifs doivent produire un rapport pour justifier de la bonne utilisation de ces subventions.

La Chambre régionale des comptes déplore que les documents remis à la Métropole pour le contrôle des actions par les clubs professionnels soient très succincts et peu précis. Alors que nous connaissons tous le langage feutré de la Chambre régionale des comptes, elle n'hésite pas à écrire explicitement, je cite : « qu'il est impossible de contrôler l'affectation réelle des deniers bien que les sommes engagées soient très importantes - plusieurs centaines de milliers d'euros ».

Du fait de ce constat très problématique, la Chambre régionale des comptes a émis une autre recommandation consistant à solliciter de chaque club des bilans d'activité détaillés pour chaque mission d'intérêt général afin que la Métropole vérifie que les sommes versées soient utilisées conformément à leur objet.

La Chambre régionale des comptes rappelle, en effet, que la loi précise que les subventions publiques n'ont pas vocation à aider les clubs professionnels à équilibrer leur budget, mais à les soutenir dans la mise en œuvre de missions d'intérêt général particulier.

Au vu des lacunes des missions d'intérêt général effectivement réalisées par les clubs sportifs, réaffecter une partie des ces importantes subventions vers le sport amateur serait salubre. C'est la pratique qui est saine pour notre santé, beaucoup plus que le spectacle du sport professionnel. Réaffecter une partie de ces importantes subventions auprès des clubs amateurs pour l'entretien, la construction des structures sportives municipales permettrait certainement d'avoir beaucoup plus d'impact social d'autant que certaines infrastructures sportives municipales ont besoin d'être renouvelées ou sont parfois saturées.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la MAIRE. - Je pense que la lacune ne vient pas des actions qu'ils font en termes de missions d'intérêt général, parce qu'elles en font beaucoup, que ce soit les clubs pros de basket, de foot, etc. Peut-être que la lacune est dans le rapport qu'ils doivent nous donner, qui est très précis. Nous leur demanderons donc effectivement de nous donner un rapport plus précis.

Maintenant, l'objet de cette délibération est de transférer à la Métropole - je suis 1^{ère} VP de la Métropole, mais, ici, nous sommes à la Ville de Dijon. Je vous demanderai donc de faire plutôt cette intervention à la Métropole qui gère, ou pas, mais on s'engage effectivement à demander aux clubs. C'est lourd, ils entraînent des jeunes, des moins jeunes. Ils sont pris les week-ends et jours fériés. Les missions d'intérêt général, ils les font, sinon le rapport de la Chambre régionale des comptes nous aurait dit d'arrêter. En revanche, il est sûr qu'ils sont peut-être moins bons dans l'établissement d'un rapport, qui peut être lourd parfois, mais nous leur demanderons et vous le fournirons.

Par rapport à ce transfert, qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de donner** son accord sur le transfert de la compétence « soutien au sport à destination des clubs de sport collectif professionnels tels que définis par l'article L. 122-1 du code du sport » des communes membres à Dijon métropole et sur les statuts de Dijon métropole mis à jour joints au présent rapport,
- **d'autoriser** en conséquence Madame la maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

Délibération n°10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Composition de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public - Mise à jour

Madame KOENDERS donne lecture du rapport :

Conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public et la commission d'appel d'offres doivent respectivement être composées par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des délégués suppléants sont élus selon les mêmes modalités en nombre égal à celui des membres titulaires pour chacune de ces commissions.

Suite à la délibération du 26 septembre 2022, ces deux commissions sont composées de :

Délégués titulaires : Madame Martin-Gendre, Madame Belhadeff, Monsieur Durand, Madame Du tertre et Monsieur Chevalier

Délégués suppléants : Monsieur Robert, Monsieur Berthier, Monsieur Chateau, Monsieur Lovichi et Monsieur Bourguignat.

Il est proposé de faire des ajustements et de procéder à l'élection de Monsieur Bourguignat en qualité de membre titulaire et de Monsieur Chevalier en qualité de membre suppléant.

Mme la MAIRE. - La parole est à Mme Gerbet.

Mme GERBET. - Madame la Maire, chers collègues, mon intervention au nom du groupe Agir pour Dijon. Nous intervenons sur ce rapport, qui est également valable pour le prochain. Nous nous abstiendrons sur ce rapport, sur ces arrangements entre vous.

Mme la MAIRE. - Avez-vous fini votre intervention ? (Madame Gerbet confirme.)
La parole est à M. Bourguignat.

M. BOURGUIGNAT. - Madame la Maire, peut-être pour resituer et répondre aux interrogations de notre collègue. En avril 2024, au nom du groupe Dijon autrement, j'ai adressé une lettre au maire de Dijon, François Rebsamen à l'époque, pour pointer le fait que l'opposition n'était plus représentée dans certains organismes du fait que six élus - trois qui figuraient sur la liste de droite et trois qui figuraient sur la liste écologiste - ont rallié la majorité. C'est effectivement le cas de la CAO, dont les six membres appartiennent à la majorité.

Vous proposez une modification pour que je devienne membre titulaire de la CAO. J'accepte cette mission et je tâcherai de la remplir avec rigueur. Toutefois, pour respecter complètement les équilibres, il aurait été souhaitable que mon suppléant soit également un membre de l'opposition. Je le dis avec le sourire : je me retrouve, aujourd'hui, finalement astreint à

un devoir d'assiduité. Je tâcherai de m'y soumettre.

Mme la MAIRE.- *Merci, monsieur Bourguignat. En effet, il s'agit d'un ajustement. Celui qui était titulaire passe suppléant et inversement.*

Et pour répondre à Mme Gerbet, dans le groupe de M. Bourguignat, ils sont trois. Il me semble que vous, vous êtes deux. Dont acte.

Concernant cette mise à jour, qui est contre ?

Mme MODDE.- *Madame, on va voter contre, parce que...*

Mme la MAIRE.- *Je fais la police de l'assemblée. Si vous voulez prendre la parole, levez la main et je vous la donne.*

La parole est à Mme Modde.

Mme MODDE.- *Merci, madame la Maire. Excusez-moi, je croyais que vous me l'aviez donnée. C'était juste vous dire qu'en effet, j'ai du mal à voir qui est dans quel groupe actuellement, mais nous sommes également trois au cas où cela aurait échappé à la vigilance de l'assemblée. On se posait la question de savoir pourquoi nous ne sommes pas conviés à ce comité.*

Mme la MAIRE.- *C'est une place pour l'opposition. Cette place a été fixée en 2020. Depuis, il y a eu des ajustements, si je puis dire, au sein de l'opposition, parfois difficiles à suivre.*

Aujourd'hui, M. Bourguignat était suppléant et M. Chevalier titulaire. On a inversé. C'est une petite mise à jour. On ne refera pas... Si on avait refait à chaque changement dans les groupes d'opposition, cela aurait été compliqué - ce n'est pas forcément la stabilité qui caractérise le plus l'opposition sur ce mandat, mais on essaie de s'adapter quand c'est possible. La preuve aujourd'hui avec cette délibération.

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de procéder** à l'élection de Monsieur Bourguignat pour siéger en qualité de titulaire à la commission d'appel d'offres,
- **de procéder** à l'élection de Monsieur Bourguignat pour siéger en qualité de titulaire à la commission de délégation de service public,
- **de procéder** à l'élection de Monsieur Chevalier pour siéger en qualité de suppléant à la commission d'appel d'offres,
- **de procéder** à l'élection de Monsieur Chevalier pour siéger en qualité de suppléant à la commission de délégation de service public.

SCRUTIN POUR : 54

ABSTENTION : 2

CONTRE : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

Délibération n°11

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection - Remplacements et nomination

Madame Koenders donne lecture du rapport :

Le comité d'éthique et des libertés publiques relatif à la vidéoprotection est chargé de veiller, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéoprotection mis en place par la Ville ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales.

Par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil municipal a approuvé la composition du comité d'éthique, qui est constitué dans le respect des principes d'équilibre, d'indépendance et de pluralité, d'élus, de personnalités qualifiées représentant le monde du droit, de l'économie et de l'éducation, de représentants d'associations de défense des droits de l'homme, etc..

Il convient, d'une part, de remplacer au sein du collège des élus municipaux, Madame Catherine Hervieu par Monsieur Frédéric Faverjon et Monsieur Vincent Testori par Monsieur Stéphane Chevalier.

D'autre part, il convient de désigner Monsieur Michel Guéritée dans le collège des personnalités qualifiées.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de désigner**, dans le collège des élus municipaux Monsieur Frédéric Faverjon en remplacement de Madame Catherine Hervieu et Monsieur Stéphane Chevalier en remplacement de Monsieur Vincent Testori,
- **de désigner** Monsieur Michel Guéritée comme membre du collège des personnalités qualifiées.

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Mme la MAIRE. - Rapport n° 12. Il s'agit de l'achat d'une prestation mutualisée de collecte et remise de courrier. La parole est à Mme Martin.

Délibération n°12

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Achat d'une prestation mutualisée de collecte et remise de courrier - Constitution d'un groupement de commandes - Convention à conclure entre la Ville de Dijon, Dijon Métropole et la SPLAAD

Madame MARTIN donne lecture du rapport :

Dans le cadre d'un marché avec La Poste, la ville de Dijon et Dijon métropole commandent séparément leur prestation de collecte et remise de courrier.

Ce marché expirera le 31 mars 2025.

Il convient donc de relancer une procédure pour l'achat de ces prestations de collecte et remise de courrier par la Ville de Dijon et Dijon métropole.

Les deux collectivités poursuivant le même objectif de performance économique, il est proposé de créer un groupement de commandes constitué de la Ville de Dijon, Dijon métropole et la SPLAAD.

Mme la MAIRE.- Merci. Sur ce rapport, pas de demandes de prise de parole ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, Dijon Métropole et la SPLAAD pour l'achat d'une prestation mutualisée de collecte et remise de courrier ;
- **d'approuver** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention définitive ainsi que tout autre acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN POUR : 56 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 3
 DONT 3 PROCURATION(S)

(Mesdames Bataille et Huon-Savina et M. Hameau se déportent.)

Délibération n°13

OBJET : PERSONNEL - Recrutement de contractuels

Monsieur BERTHIER donne lecture du rapport :

Direction générale déléguée Cohésion sociale – Direction Enfance Éducation – Ouverture des postes d'agent de restauration et d'entretien et d'agent.e d'entretien dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

La Ville de Dijon fait face depuis plusieurs années à une forte difficulté à pérenniser les agents sur les métiers d'agent de restauration et d'entretien et d'agent d'entretien relevant tous les deux du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Les collectivités doivent recruter prioritairement des fonctionnaires, en principe sans limitation de durée, et exceptionnellement des agents contractuels pour lesquels l'accès à l'emploi à durée indéterminée est strictement encadré. Depuis la loi de transformation de la fonction publique territoriale publiée le 6 août 2019, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels sur des postes de catégorie A, B ou C sur emplois permanents lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Les contrats proposés sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelable avec un accès à un contrat à durée indéterminée après 6 années d'exercice des fonctions.

Malgré la mise en place d'actions pour améliorer l'attractivité de ces métiers, peu de fonctionnaires titulaires font acte de candidature et les postes sont très majoritairement attribués à des agents contractuels.

Régulièrement, la collectivité propose aux agents donnant satisfaction une stagiairisation à l'issue de leur contrat et les soutient dans la préparation et la présentation aux concours s'ils souhaitent progresser dans leur carrière. Toutefois, la stagiairisation n'est pas possible si les agents ne possèdent pas la nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne.

Ainsi, des contractuels ne peuvent pas accéder à cette proposition et sont alors renouvelés par des contrats limités à un an. Cette situation participe à la faible attractivité du métier, à une limitation de l'intégration des agents donnant toute satisfaction et à une gestion administrative accrue, à la fois pour la collectivité et pour ces agents dont les autorisations de travail sont délivrées selon la durée des contrats. De plus, les agents concernés étant en très grande majorité des femmes, la précarité de ces contrats renouvelés chaque année est contraire aux valeurs portées par la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le recrutement de fonctionnaires reste l'objectif chaque fois que cela est possible conformément au statut de la fonction publique.

Ainsi, afin d'améliorer l'attractivité de ces métiers et éviter des charges administratives de renouvellement systématique des contrats, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans, conformément à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique sur les métiers d'agent de restauration et d'entretien et d'agent d'entretien relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il est prévu que les agents contractuels recrutés sur ces emplois pour les motifs exposés seront rémunérés sur la grille

indiciaire correspondant au cadre d'emplois dont ils relèvent. Ils bénéficieront du régime indemnitaire conformément à la cotation du poste occupé.

Mme la MAIRE.- *Merci, monsieur Berthier. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.*

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** à compter du 1^{er} février 2025 le recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport pour les métiers d'agent de restauration et d'entretien et d'agent d'entretien relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs.
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Délibération n°14

OBJET : URBANISME - Concession d'aménagement Territoire Grand Sud - Lot n°1 (Ecoquartier de l'Arsenal) - Convention d'avance de trésorerie à conclure entre la Ville et la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise"

Monsieur HOAREAU donne lecture du rapport :

Par délibération du 29 juin 2009, le conseil municipal avait décidé, par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, de confier à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), l'aménagement du « Territoire Grand Sud », compris entre la gare de Dijon et la limite sud de la commune.

Il est rappelé que le projet « Grand Sud » avait pour objectif de rééquilibrer le développement de la Ville de Dijon sur sa partie sud, en conjuguant la construction de nouveaux quartiers mixtes, la requalification d'espaces publics urbains ou naturels et l'accueil d'équipements publics.

Le Territoire « Grand Sud » a été décomposé en plusieurs secteurs opérationnels, dont le lot n°1, dit « Ecoquartier de l'Arsenal », activé par la délibération susvisée, et correspondant au secteur de reconversion des friches militaires de l'Arsenal et des anciennes minoteries dijonnaises.

Par délibération du 19 juin 2023, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°10 à la convention de prestations intégrées entérinant l'intégration des dépenses et recettes relatives à la réhabilitation du « pôle de vie sociale » et à la construction d'un gymnase multisports au bilan de l'opération Ecoquartier de l'Arsenal (lot n°1 de la concession d'aménagement), ainsi que la prolongation de la concession jusqu'au 8 octobre 2030.

L'intégration de ces deux équipements publics génère un important besoin ponctuel de trésorerie, renforcé par la réalisation en cours des travaux de finitions des espaces publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Ainsi, toutes dépenses confondues, le coût brut cumulé de réalisation du « pôle de vie sociale » et du gymnase s'élève à 9,27 M€ TTC environ. Les travaux ont démarré fin 2024 et doivent s'achever en décembre 2025. Par ailleurs, pour l'année 2025, environ 3 M€ TTC sont également engagés pour les finitions des espaces publics et autres dépenses diverses afférentes à l'opération, soit un investissement total programmé de près de 12,27 M€ TTC sur 2025 .

Parallèlement à l'engagement de ces dépenses importantes, et en rappelant que l'acquisition par la Ville du pôle de vie sociale et du gymnase n'interviendra qu'à l'issue des travaux (probablement en 2026), l'avancée de la commercialisation de la zone apparaît plus complexe que prévu, en raison de la crise actuelle de l'immobilier et de la construction. Ainsi, par rapport aux modalités prévisionnelles de financement du CRAC au 31/12/2023, les cessions de certaines charges foncières doivent être repoussées suite aux difficultés de commercialisation des promoteurs disposant de clauses de pré-commercialisation durcies par les banques.

Ce décalage affecte ainsi directement la trésorerie de l'opération et rend nécessaire la mise en place de financements complémentaires.

La convention de prestations intégrées prévoit, en son article 16.5, que, lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'Aménageur sollicite le versement d'une avance de trésorerie, éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L.1523-2 (paragraphe 4°) du Code général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, toujours au titre du lot n°1 de la concession d'aménagement susvisée, la Ville avait déjà accordé et versé à la SPLAAD, respectivement en 2013 et 2014, deux premières avances de trésorerie, d'un montant de 1 000 000 € chacune.

Désormais, pour couvrir le besoin de trésorerie précédemment décrit, diminuer le recours à l'emprunt et atténuer ainsi les frais financiers grevant la concession, la SPLAAD sollicite l'attribution par la Ville d'une troisième avance de trésorerie, remboursable et sans intérêts, d'un montant de 4 000 000 € (quatre millions d'euros), dont le versement serait effectué en une ou plusieurs fois au cours de l'année 2025, sur demande de la société.

Au vu de ces éléments, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la SPLAAD, et d'accorder ainsi à cette dernière une avance de trésorerie sans intérêts de 4 000 000 €, en précisant :

- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 de la Ville ;
- que le remboursement, total ou partiel, de l'avance de trésorerie à la Ville sera effectué dès que la trésorerie de l'opération le permettra. En tout état de cause, les différentes avances de trésorerie accordées à la SPLAAD au titre de cette opération devront avoir été intégralement remboursées à la Ville au plus tard à la fin de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

Enfin, il est également proposé d'approuver le projet de convention d'avance de trésorerie à conclure avec SPLAAD, annexé au rapport, et ayant notamment pour objet de préciser les modalités de versement par la Ville - et de remboursement par la société - de ladite avance accordée au titre du lot n°1 de la concession d'aménagement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1523-2 ;

Mme la MAIRE.- *Merci, monsieur Hoareau. Il y a plusieurs demandes de prises de parole. J'en vois trois : Mme Gerbet, M. David et Mme Juillard-Randrian - non, c'est un déport. La parole est à Mme Gerbet.*

Mme GERBET.- *Merci. Madame la Maire, chers collègues, le quartier Arsenal, dont le projet Grand Sud avait pour objectif de rééquilibrer le développement de la ville de Dijon sur sa partie sud, par reconversion d'un ancien site militaire avec la construction de 1 500 logements, nous souhaitons faire trois observations.*

Tout d'abord, sur le manque de cohérence et d'harmonie des constructions réalisées avec des styles, des volumes et des hauteurs très disparates.

En second lieu, des trafics de drogue se sont déjà installés, notamment vers le parc.

Enfin, le coût final est révisé régulièrement à la hausse. Le chiffre de 9 M€ affectés à fin 2023 étant déjà dépassé.

Pour ces raisons, nous abstiendrons.

Mme la MAIRE.- *Écoutez, le manque de cohérence entre les styles, je pense que les architectes seront contents. Sur Arsenal, sur la Maison du Colonel et ailleurs, les architectes*

étaient plutôt contents du travail et du quartier - il y avait aussi des habitants présents.

Sur les problèmes de sécurité, faire passer la police municipale et nationale.

Concernant le coût final à la hausse, en ce moment, on traverse une période compliquée - c'est marqué dans la délibération. C'est déjà arrivé, malheureusement, de devoir avancer, et, ensuite, ils rembourseront quand l'opération sera terminée.

La parole est à M. David.

M. DAVID.- Madame la Maire, chers collègues, merci. Ce rapport concerne le Territoire Grand Sud construit depuis longtemps et particulièrement sur le n° 1, la ZAC Arsenal, présentée abusivement comme un écoquartier, alors qu'elle ne respecte aucun attendu de la charte écoquartier.

Si on n'a jamais remis en cause l'utilité de construire des habitations, c'est votre méthode de gouvernance qui continue de poser problème. L'objectif avancé de rééquilibrer le développement de la ville sur sa partie sud est louable tout comme le fait que ces espaces aient vocation à accueillir des équipements publics.

Ainsi, à l'approche des élections 2026, on commence à inaugurer un certain nombre de choses comme la réhabilitation de la Maison des habitants et la construction d'un gymnase multi-sports, qui sont des actions que nous soutenons.

Je me réjouis que les riverains puissent enfin bénéficier de ces espaces publics achevés, car ils vivent dans une zone de chantier permanente depuis bien longtemps maintenant.

Il y a quatre ans, en décembre 2020, j'avais déjà attiré l'attention de notre assemblée sur les problèmes à venir de stationnement liés à des ratios de places ridiculement faibles - moins d'une place par logement en moyenne. L'année dernière, nous avons encore demandé ce que vous prévoyez en termes de stationnement pour accompagner l'arrivée de ces équipements publics. Mis à part des sarcasmes, nous n'avons jamais eu de réponse.

Aujourd'hui, ce constat, que nous faisons déjà hier, s'impose à tous. Ce quartier manque de places de stationnement pour les habitants et les visiteurs. Cette zone concentre tout ce qui ne va pas dans votre politique urbanistique : aucune vision d'ensemble, pas de cohérence esthétique, un ensoleillement parfois escamoté, des densités loin d'être heureuses qui sont sources de nuisances futures, que dis-je, sources de nuisances actuelles, car elles sont déjà là, comme les trafics et les îlots de chaleur par exemple. Encore un autre exemple des équipements publics qui arrivent bien après les logements, des espaces verts réduits à la portion congrue, enfin, une concertation inexistante.

Bref, vous ne tenez pas vos promesses. Dans ce rapport, il est mentionné pudiquement : « L'avancée de la commercialisation de la zone apparaît plus complexe que prévu » et, pour cela, vous nous demandez de voter une rallonge de trésorerie à la SPLAAD de 4 M€.

Sur cette ZAC, comme à d'autres endroits dans la ville, nous proposons - parce que nous faisons aussi des propositions - de geler les nouveaux projets de construction d'habitation, de transformer de manière équilibrée les dernières zones non construites en parking et en espaces verts et de revoir le schéma de circulation sans tarder.

Pour conclure, la Ville n'a pas vocation à combler les difficultés de trésorerie de toutes les sociétés paramunicipales et, sur les questions d'urbanisme à Dijon, rien n'a changé, vous êtes toujours minoritaires. Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme la MAIRE.- Je n'ai pas tout compris, parce que ça allait assez vite, mais il m'a semblé que vous avez commencé par dire qu'il n'y avait pas d'équipements publics. Dans ce quartier, on a commencé avec la Minoterie, le tramway, le parc. Ensuite, on a construit des logements. Il y avait la crèche, et, maintenant, on a posé la première paille pour un gymnase, pour la Maison dite du Colonel - la Maison bleue - donc on continue. Les habitants sont là.

Oui, c'est toujours difficile d'habiter un quartier en cours de construction, c'est pourquoi je suis allée à leur rencontre et ai fait des réunions, des balades urbaines. J'ai aussi entendu leur mécontentement. En lien avec la SPLAAD, on a essayé de proposer des solutions intermédiaires, des voiries éphémères, parce que je comprends que c'est compliqué de vivre dans un quartier pas complètement terminé. J'avais eu l'occasion de faire la même chose pour le quartier Heudelet qui a mis un peu plus de temps.

On continue et écoutons leurs attentes, voyons comment y répondre, mais samedi matin, j'ai vu des habitants satisfaits, plutôt heureux de cette première pierre et des architectes - vous critiquez leur travail et c'est votre droit - engagés à livrer ces établissements le plus tôt possible, en tout cas dans la lignée de ce qu'a fait M. Pierre Pribetich, qui était très attaché à ce quartier et l'est toujours. Nous continuerons, en lien avec les habitants, mais sans omettre les difficultés qu'ils rencontrent. Nous essaierons, bien sûr, d'apporter des réponses.

Sur ce rapport, tous les membres du CA de la SPLAAD ne prennent pas part au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'attribution et le versement à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), au titre du lot n°1 « Ecoquartier de l'Arsenal » de la concession d'aménagement « Territoire Grand Sud », d'une troisième avance de trésorerie, remboursable et sans intérêts, d'un montant de 4 000 000 € (quatre millions d'euros) ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2025, sous réserve d'approbation dudit budget par le conseil municipal lors de sa présente séance ;
- **de préciser** que le versement de l'avance pourra intervenir en une ou plusieurs fois, sur demande de la SPLAAD, au cours de l'année 2025 ;
- **d'approuver** le projet de convention d'avance de trésorerie à conclure avec la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise », annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention d'avance de trésorerie susvisée ainsi qu'à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 47	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 4
	DONT 2 PROCURATION(S)	

(Mesdames Martin-Gendre, Juban et Juillard-Randrian et M. Hoareau se déportent.)

Délibération n°15

OBJET : URBANISME - 14 avenue Jean Jaurès - Acquisition d'un lot de copropriété

Monsieur HOAREAU donne lecture du rapport :

La Ville est propriétaire des six logements de l'immeuble situé 14 avenue Jean Jaurès entièrement grevé de l'emplacement réservé n°2 relatif à l'aménagement du port du canal. Seules deux mansardes et une cave constituant le lot n°7 et appartenant à Monsieur Pierre Jeannin, protégé par une mesure de tutelle, restent à acquérir pour achever la maîtrise foncière de la copropriété.

Suivant l'accord de la mandataire judiciaire du 1er décembre et autorisée par ordonnance juge des tutelles du 22 novembre dernier, il est proposé d'acquérir ce bien, libre d'occupation, au prix global de 15 000 €, conforme à l'évaluation du Domaine.

Mme la MAIRE.- La parole est à M. Faverjon.

M. FAVERJON.- Madame la Maire, la Ville va donc acheter le dernier appartement de ce bâtiment, qui n'est pas en bon état faute d'avoir bénéficié d'un entretien suffisant. La Ville sera maintenant pleinement bénéficiaire de cet immeuble situé à proximité immédiate du port du canal.

Que prévoyez-vous de faire concernant ce bâtiment ? La réhabilitation est-elle envisagée sachant qu'elle permettrait, par exemple, de créer des logements sociaux ou des locaux associatifs ?

Mme la MAIRE.- Pour l'instant, on l'achète pour la modique somme de 15 000 €. Bien sûr, à terme, il sera réhabilité ou autre chose, mais il s'inscrira dans le cadre du projet des jardins du port du canal, dont les travaux ont déjà bien avancé et que nous inaugurerons en juin, mais, aujourd'hui, on ne sait pas précisément ce que nous en ferons, mais elle a vocation à être réhabilitée et à s'intégrer dans ce nouveau projet.

La parole est à M. Bourguignat.

M. BOURGUIGNAT.- Madame la Maire, c'était un peu la même question, mais elle n'a pas vraiment de réponse. La question était de savoir si la maison serait détruite ou conservée et valorisée. Il n'y a pas vraiment de réponse ce soir.

Plus largement, sur le projet de réaménagement du port du canal, rappeler que ce projet important pour notre ville n'a été examiné qu'une seule fois par le conseil municipal en septembre 2023, à l'époque du parc Eiffel - mais je crois que vous êtes revenu sur la sémantique pour revenir, et c'est une bonne chose, sur l'idée de réaménager le port du canal.

Pour autant, sur cette délibération de septembre 2023, on était vraiment sur les grands objectifs du chantier et je pense qu'il faudra, quand même, un jour qu'on présente au conseil municipal le programme des travaux, d'autant qu'il a commencé, les réalisations concrètement prévues, ce qui nous aurait permis de sa devoir - ce n'est pas un petit sujet - si ce bâtiment dit de la capitainerie sera conservé, intégré au projet ou détruit pour permettre d'ouvrir la perspective, par exemple.

Mme la MAIRE.- Je ne sais pas si on le fera en conseil municipal, mais pourquoi pas faire une réunion publique comme nous l'avons déjà fait auprès des habitants pour préciser le projet. En tout cas, j'ai apporté une réponse à votre question, à savoir qu'aujourd'hui il n'y a pas de projet défini. Elle n'a pas vocation à être rasée, mais on veut attendre. On a saisi l'opportunité de l'acheter à un prix modique et on veut attendre, avec l'inauguration des travaux et du jardin, de voir comment la réhabiliter pour en faire quoi. En tout cas, aujourd'hui, l'objectif n'est pas de la raser.

Sur cette acquisition, qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur Monsieur Pierre Jeannin domicilié en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, deux mansardes et une cave, lot n°7 de la copropriété sise 14 avenue Jean Jaurès à Dijon, cadastrée section DL n°253, moyennant le prix de 15 000 € suivant l'accord de la mandataire judiciaire et autorisée par ordonnance juge des tutelles du 22 novembre dernier ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Délibération n°16

OBJET : URBANISME - Ecocité Jardin des Maraîchers – 5 rue Alphonse Bertillon - Acquisition d'un lot de copropriété

Monsieur HOAREAU donne lecture du rapport :

Dans le cadre de la politique globale conduite par la Ville en faveur d'un aménagement équilibré du territoire, de la cohésion sociale et de la citoyenneté, il est notamment souhaité renforcer l'armature territoriale d'offre de services publics au sein de l'ensemble des quartiers, au plus près des habitants. Il s'agit de permettre à tous un accès facilité et de proximité aux services.

La Ville souhaite ainsi implanter une Maison de services aux habitants au cœur du futur quartier « Ecocité Jardin des Maraîchers », qui permettra en particulier d'accueillir des permanences de différents services publics municipaux et activités associatives selon les besoins identifiés.

A cette fin, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un local à aménager situé au rez-de-chaussée de la résidence « Canopia » venant d'être réalisée par Grand Dijon Habitat et située 5 rue Alphonse Bertillon, moyennant le montant de 120 000 €, conforme aux données du marché

immobilier. Il est précisé que ce local de 140 m² constitue le lot n°1 de la copropriété, l'ensemble des logements de cet immeuble ayant été cédé par Grand Dijon Habitat à des particuliers.

Mme la MAIRE. - J'ai oublié de répondre à une question par rapport au quartier Arsenal sur l'écoquartier. Vous dire qu'on est au stade 2 du label Ecoquartier. Il y a plusieurs stades - on l'a vu avec l'écoquartier Heudelet - de 1 à 4. On peut prétendre au stade 3 que lorsque le quartier est entièrement terminé, et le stade au-delà, c'est au bout d'un ou deux ans - je ne sais plus - de mise en service. Nous sommes donc aujourd'hui au stade 2 et l'objectif est, bien sûr, d'être labellisé comme cela a été fait sur l'écoquartier Heudelet, mais on respecte un cahier des charges bien précis et on travaille avec les services du Grand Dijon et de la DREAL. Nous sommes donc bien engagés sur le dossier écoquartier, c'est en très bonne voie.

La parole est à M. Sibert.

M. SIBERT. - Merci, madame la Maire. Mes chers collègues, évidemment favorable à l'implantation d'une Maison de service aux habitants dans ce quartier écocité des Maraîchers.

Premièrement, je pense que chaque Dijonnais doit avoir accès aux services publics quel que soit le quartier dans lequel il habite et y compris les nouveaux.

Deuxièmement, tout simplement, parce que c'est ce qui leur a été présenté et promis. Je renvoie chacun à la plaquette de présentation de l'aménagement par la SPLAAD, qui dit, je cite : « Ce quartier accueillera également des commerces, des services et des bureaux ». Aujourd'hui, il n'y a ni commerces ni services ni même de bureaux.

En effet, il est regrettable de constater que l'implantation du service public n'ait pas été envisagée dès le départ de l'aménagement de ce quartier. Cette décision à contretemps témoigne d'une absence de vision globale encore une fois - j'ai envie de dire - symptomatique. Cette structure, pourtant indispensable au quotidien des habitants, pourrait permettre de regrouper en un seul lieu de nombreux services administratifs simplifiant ainsi les démarches et participant à l'attractivité et à la qualité de vie de ce nouveau quartier. Encore qu'il faudrait penser à la protection de ce futur local, parce que j'ai remarqué qu'aujourd'hui, le local que nous sommes en train de décider d'acquérir est protégé par des panneaux en bois comme les banques avant une manif à Paris. J'ai un peu peur, avec les relations de voisinage que vous entretenez dans ce quartier, que cette Maison des habitants de services publics soit dégradée. J'espère vraiment un apaisement dans ce quartier.

(Brouhaha)

Je vois que cela fait débat. Tant mieux si c'est au service de la qualité de vie des habitants.

Ma deuxième question, c'est l'ancienne halle, puisque cette Maison des habitants serait à côté de l'ancienne halle. Son devenir, on n'en sait pas plus et les habitants non plus. Comment voulez-vous que des futurs habitants se projettent quand l'image rendue ne correspond pas la réalité ?

Pour cette emprise de l'ancienne halle, nous proposons une alternative : transformer ce terrain en un vaste espace vert, un véritable poumon vert au cœur d'un quartier très dense. Cet espace vert serait complémentaire du mail Guynemer et renforcerait, là aussi, l'attractivité et la qualité de vie dans ce nouveau quartier et c'est notre objectif.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - On n'a pas besoin de vos conseils pour continuer d'aménager. Merci pour vos conseils. Baladez-vous dans les quartiers ! Cela veut dire quoi ? Vous avez peur que le nouveau local soit dégradé, pillé ? J'ai fait des balades urbaines et des réunions publiques. Avec les personnes, même si, parfois, on n'est pas toujours d'accord, on s'explique. Ce n'est pas habité par des sauvages là-bas ! Je peux vous rassurer.

C'est un local au bénéfice des habitants et des habitantes que l'on fera vivre avec des associations. C'est une bonne chose. Quant aux commerces, ils arriveront. Sur le boulevard de Chicago, des cellules ont déjà été réservées - il me semble que c'est une pharmacie et un commerce alimentaire ; c'est, en tout cas, ce que nous avons dit aux habitants.

Concernant les quartiers en construction, la vie évolue. Tout n'est pas figé dans le temps. Lorsqu'on fait des balades urbaines et qu'on parle avec les habitants, cela nous fait, parfois, modifier à la marge des projets.

On continue à avancer. C'est un très beau quartier et les espaces verts, on ne vous pas attendu pour en faire, puisque le beau mail Guynemer est très bien utilisé.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur Grand Dijon Habitat le lot n°1 de la copropriété située 5 rue Alphonse Bertillon à Dijon, cadastrée section CL n°580, moyennant le montant de 120 000 € ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 3 PROCURATION(S)	

(Madame Belhade et M. El Hassouni se déportent.)

Mme la MAIRE. - Nous poursuivons avec l'association Médiation Prévention Dijon Métropole et la subvention 2025 avec M. Hoareau en l'absence de Mme Akpinar-Istiquam, qui s'est excusée.

Délibération n°17

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) – Prévention spécialisée - Subvention 2025

Monsieur HOAREAU donne lecture du rapport :

Depuis le transfert des compétences sociales départementales en 2020, Dijon métropole a en charge la construction d'actions de Prévention Spécialisée auprès des jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

A ce titre, Dijon métropole et les communes au sein desquelles a été identifié un quartier politique de la ville, ont affirmé leur volonté de porter une politique de prévention de rue, à destination des jeunes qui résident sur ces quartiers. L'association Médiation Prévention Dijon Métropole s'est vue confier la mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

Inscrite dans la protection de l'enfance comme visant à favoriser l'insertion des jeunes en risque de marginalisation. La prévention spécialisée a pour mission de prévenir et de réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes (9 – 15 ans) d'un territoire et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes.

La mission est assurée par des éducateurs et comprends un travail « d'accroche » puis d'accompagnement. Les équipes éducatives doivent être capables de susciter l'adhésion des jeunes à leurs propositions d'accompagnement. La première nécessité est de se faire connaître des jeunes et de l'ensemble des personnes qui agissent sur le territoire, pour y être reconnus et légitimes à proposer des actions et accompagnements. L'éducateur développe un travail de rue « élargi » pour penser une présence sociale. Ainsi, 39% des jeunes ont été rencontrés sur l'espace public. Le travail de « repérage » est de plus en plus coordonné avec les médiateurs (45 %), les partenaires (11 %) et les jeunes eux-mêmes (5%).

Les besoins des jeunes concernent souvent plusieurs domaines et nécessitent la mise en place d'un parcours accompagné (scolarité, santé, accès aux loisirs et au sport, insertion, formation mobilité, accès aux droits...).

Les éducateurs de prévention veillent à impliquer les parents en leur proposant un soutien parental pour qu'ils prennent conscience des ressources dont ils disposent.

Un tiers de l'activité est orientée autour de la « scolarité ». En effet, la sécurisation du parcours scolaire est un aspect essentiel de la prévention du processus de marginalisation et/ou de glissement vers la délinquance.

A ce titre, l'association a établi des conventions partenariales avec l'ensemble des collèges pour proposer des alternatives aux exclusions scolaires. Des permanences à destination des élèves y sont également proposées et les éducateurs peuvent être invités aux « groupes de prévention au décrochage scolaire ».

Sur les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche, 246 jeunes ont été accompagnés en 2024. Un grand nombre d'actions se déroulent sur la rue, à domicile, au collège et auprès des autres acteurs institutionnels du quartier (maisons d'éducation populaire, écoles primaires, ESCO, Point d'Accès aux Droits, mission locale, ...).

Les éducateurs de rue mettent aussi en œuvre des actions spécifiques qui visent à consolider les relations éducatives et à travailler la dimension inter-quartier.

Par exemple en 2024 :

- Tournoi de Futsal Inter-quartier (25 jeunes de tous les territoires).
- Projet Fille Inter-Quartier avec support FIT BOXE et visionnage d'un film sur le consentement (15 jeunes).
- 3 chantiers éducatifs (2 à Longvic et 1 à Fontaine d'Ouche) pour rafraîchir les locaux de proximité de l'association.
- Futsal aux Grésilles les mercredis de 20h à 22h (20 jeunes).

La ville de Dijon est fortement engagée dans la réussite éducative des jeunes de son territoire et souhaite soutenir le dispositif de prévention spécialisée en 2025 par le versement d'une subvention de 80 000 € (40 000 € par quartier prioritaire).

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Hoareau.

Comme je l'avais dit, sous le gouvernement Barnier, il y avait une suppression des crédits alloués aux Bataillons de la prévention, ceux qui travaillent sur les quartiers politique de la ville de Chenôve et les Grésilles. J'avais eu le préfet à ce sujet, qui le déplorait, et reconnaissait le travail fait par ces personnes. Il allait donc trouver d'autres crédits.

J'ai bon espoir, maintenant, qu'avec le gouvernement Bayrou, il y ait, peut-être, un rétablissement en partie de ces éducateurs, qui font un travail de prévention auprès des plus jeunes, et, par rapport à la question posée, il faut aussi, dès le début, avec l'éducation et la prévention faire en sorte que certains jeunes ne tombent pas dans la spirale de la délinquance ou dans la consommation de produits toxiques, ce qui est très mauvais pour la santé physique et mentale.

Cela fait partie des réponses que l'on vous donne aux questions que vous nous aviez posées.

La parole est à Mme Renaud, puis à Mme Tenenbaum.

Mme RENAUD. - Je vous remercie.

Mesdames, messieurs les élus, ce rapport nous propose de voter de nouvelles subventions aux quartiers prioritaires de la ville pour un montant de 80 000 €. Pour mémoire, une subvention au titre de la médiation d'un montant de 120 000 € vient d'être votée au rapport 8 portant à plus de 200 000 € le montant total.

Pour info, si je reviens sur le rapport n° 8, c'est que rien ne s'oppose à ce que le maire soumette à un vote unique les délibérations, sous réserve qu'elles aient un objet commun, et qu'aucun membre de l'assemblée délibérante n'ait demandé que l'assemblée se soit prononcée séparément sur chaque projet de délibération. C'est une réponse au Sénat du ministre de l'Intérieur publié le 2 février 2023. Je peux vous donner les articles du Code général des collectivités territoriales, mais je pense que vous les trouverez. Quand on demande d'isoler le vote d'une subvention, c'est tout à fait possible, non seulement possible, mais légal.

À la lecture du rapport, on se demande à quoi servent vraiment ces actions. Nous avons quelques exemples comme l'organisation de tournois de futsal inter quartiers ou de séances de futsal. Nous n'avons aucun résultat chiffré de cet investissement, si ce n'est que 246 jeunes ont été accompagnés, mais pour quoi, comment ? Les associations et Maisons d'Éducation Populaire font déjà le travail dans les neuf quartiers de la ville.

Une fois de plus, toutes ces actions viennent se superposer sans vraiment de résultats probants et déresponsabilisent les parents. Pour mémoire, les parents doivent assurer l'éducation de leur enfant et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. Pour exercer leurs fonctions, les parents ont un devoir de commandement et de surveillance sur l'enfant et ses biens. Tout ne peut être transféré à la collectivité.

Cette médiation ne résout pas tout. Les incivilités et la délinquance continuent de se développer chez les plus jeunes. Nous n'avons aucune évaluation à court et moyen terme. Aussi, nous voterons contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- La parole est à Mme Tenenbaum, qui pourra aussi vous apporter quelques éléments de réponse.

Mme TENENBAUM.- Madame la Maire, je ne sais pas si je puis, puisque je suis membre du conseil d'administration. Si vous m'autorisez, je pourrais tout de même dire qu'il est essentiel de faire ces actions de prévention et que les équipes de cette association Médiation Prévention, que nous avons créée, tout d'abord pour faire de la médiation, c'est-à-dire arrondir les angles dans les quartiers, en bas des immeubles, pour les petits conflits de voisinage qu'il peut y avoir entre tout à chacun, et ensuite pour faire de la prévention.

La prévention, ce sont des éducateurs de rue, qui sont soit dans la rue, soit sur Internet, là où les jeunes vont souvent et où ils peuvent être la proie de délinquants extérieurs. C'est pour encadrer ces jeunes, éviter la déscolarisation et que ces jeunes déscolarisés, parfois sans occupation, puissent arriver à faire des actes comme nous avons vu avant-hier à Paris malheureusement.

Donc moi, je souhaite que ces actions de prévention auprès de ces jeunes de 9 à 15 ans, mais souvent auprès des parents et des enfants plus jeunes, pour de l'aide à la parentalité - tout commence là - puissent être amplifiées.

Je suis heureuse que M. le ministre François Rebsamen nous ait annoncé que l'État ne se désengagera pas de l'aide qu'il nous apporte sur la prévention, et je souhaite même que cette prévention puisse être exercée en dehors des quartiers politique de la ville. Pour l'instant, nous n'avons pas les moyens, mais je crois que des jeunes déscolarisés, il y en a partout, pas seulement dans les quartiers politique de la ville, et que c'est notre responsabilité de les guider de façon à ce qu'ils puissent avoir un avenir heureux et en pleine citoyenneté.

Merci, madame la Maire, et je suis obligée de me déporter.

Mme la MAIRE.- La parole est à M. El Hassouni pour un complément.

M. EL HASSOUNI.- Merci, madame la Maire. Juste compléter l'intervention de ma collègue Françoise Tenenbaum. Quelque fois, en écoutant les élus de l'opposition, on a l'impression qu'il consisterait simplement à tous les mettre en prison, les incarcérer et à stigmatiser les parents. C'est une vision caricaturale et simpliste. Il faut arrêter de faire croire, de faire miroiter aux Français qu'il y aurait une solution miracle. On gère de l'humain, des préadolescents, des adolescents qui vivent dans des lieux géographiques avec des problématiques de toute nature.

Il faut traiter la chaîne pénale dès le plus jeune, c'est-à-dire depuis l'école. Lorsqu'on fait le dédoublement des classes, que l'on déploie des moyens supplémentaires le temps de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'échec scolaire, c'est un début de réponse, mais, à un moment donné, il y a des trous dans la raquette. Je trouve que ce dispositif est pertinent et adapté.

Qu'est-ce la prévention spécialisée ? C'est une présence humaine sur le terrain, à domicile, dans l'espace public, dans les lieux et les endroits que fréquentent ces jeunes. L'idée est vraiment de traiter les problèmes périphériques, c'est-à-dire les problèmes de santé mentale, les problèmes liés aux difficultés rencontrées par les parents, notamment les familles monoparentales. Ce sont toutes ces questions qui sont traitées à travers ce dispositif. En réalité, c'est toujours lié au fait de voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. Mais combien ont été sauvés par ce dispositif ? C'est ça qu'il est important de dire. Il n'y a pas forcément 100 % de réussite, il y a quelques petits échecs, mais je pars du principe qu'on est en capacité de récupérer 99 % de ces jeunes. Je le dis clairement. Il faut mettre en valeur leurs compétences, les orienter dans les bonnes filières et les entourer, les encadrer pour éviter qu'ils basculent dans la primo délinquance. Je profite de l'occasion, parce que ce sont des métiers éminemment complexes, difficiles pour lesquels nous avons tout de même des difficultés de recrutement, pour saluer les compétences et le professionnalisme de ces personnes qui œuvrent sur le terrain pour le bien commun.

Sur ces questions, il ne peut pas y avoir d'opposition. Il faut nous mettre d'accord. Évidemment qu'à un moment donné, lorsqu'il y a délit, il y a sanction, mais, en amont, pour éviter le basculement, il faut déployer un maximum de moyens, et dans ce dispositif, à travers les exemples cités, ils sont très adaptés aux situations actuelles. On ne réussira pas à 100 %, mais le plus important, c'est de pouvoir en sauver quelques-uns.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur El Hassouni. Sur ce domaine, c'est juste une question de valeur. Nous, nous sommes pour la fermeté et l'humanité, et, de votre côté, ce n'est que la fermeté.

La parole est à M. N'Diaye.

M. N'DIAYE. - Merci, madame la Maire. Les propos que je viens d'entendre à l'instant m'inquiètent.

Je pense qu'aujourd'hui il y a une forme de mépris des parents qui vivent dans les quartiers populaires. Ce mépris, c'est vivre les situations par procuration. Notre collègue élue dans l'opposition vit ou voit les quartiers par procuration et par ce qu'elle voit à la télé et oublie la complexité des situations.

Aujourd'hui, accuser les parents de ne pas jouer leur rôle dans l'éducation des enfants est très simple et, parfois, surjoué dans ce que je viens d'entendre.

Les difficultés sont réelles et complexes. Lorsqu'aujourd'hui on a des actions qui permettent à des jeunes, qui ne vivent pas sur le même territoire, de se rencontrer, d'échanger et de participer à des projets, c'est aussi leur apprendre à grandir avec d'autres, à les accompagner dans l'apprentissage des règles de la société.

Effectivement, ce n'est pas du quantitatif, c'est du qualitatif. Cela ne se voit pas. Cela se voit quand on les côtoie, mais, quand on ne les côtoie pas, on n'a malheureusement pas cette lecture pour apprécier tout ce qui est fait auprès de ces jeunes, de ces familles.

J'invite aussi à la responsabilité. Lorsque j'entends les propos sur les quartiers prioritaires de la ville, j'entends quelque chose, qui, aujourd'hui, nuit finalement à la parole politique. Lorsque j'entends ces propos, j'invite à penser aux jeunes écoliers, aux jeunes enfants en maternelle qui n'ont rien à voir avec ces situations et qu'on commence à stigmatiser dès leur entrée dans l'école.

Attention aux propos que l'on peut avoir, en tant que responsable politique - vous en faites partie. Vous êtes en train de stigmatiser des jeunes, des enfants qui n'ont encore rien vu, rien connu dans la société, et votre parole - je vous le dis - est dangereuse pour notre société.

Merci.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur N'Diaye. De toute façon, sur ce rapport, il faut revenir sur le fond. Nous, nous sommes pour faire de la fermeté - je l'ai dit - mais, avant, pour aider des jeunes qui peuvent être en difficulté, aider leurs parents pour éviter qu'ils basculent dans la délinquance. Vous, vous êtes pour attendre que certains basculent dans la délinquance et, après, faire de la répression. On est juste sur des valeurs différentes.

Maintenant, il faut avancer. Sur la subvention 2025 à l'Association Médiation Prévention Dijon Métropole, qui est contre ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention conclue entre la Ville de Dijon et l'association Médiation Prévention Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à verser la somme de 80 000 € à l'association MPDM en 2025 pour le financement du dispositif de prévention spécialisée ;
- **de prélever** ces sommes sur le budget 2025 .

SCRUTIN POUR : 51

ABSTENTION : 2

CONTRE : 5

NE SE PRONONCE PAS : 1

Délibération n°18

OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE - Création d'une unité cynophile au sein de la police municipale

Monsieur CHEVALIER donne lecture du rapport :

Dans le cadre de sa politique de prévention et tranquillité publique, la ville de Dijon est particulièrement engagée à prévenir et à lutter contre les incivilités, les atteintes et les troubles à la tranquillité publique.

Depuis maintenant plusieurs années, elle a renforcé son offre opérationnelle en matière de prévention et de lutte contre les troubles à la tranquillité publique. Ainsi, les effectifs de la police municipale ont augmenté ces dernières années. Son organisation a été restructurée de manière à pouvoir mieux répondre aux problématiques et aux troubles en matière de tranquillité publique ; ainsi qu'aux phénomènes de délinquance.

La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés et plus précisément le décret du 18 février 2022 relatif aux brigades cynophiles et modifiant le livre V du code de la sécurité intérieure autorisent et permettent aujourd'hui de donner un cadre précis et adapté aux polices municipales dotées ou souhaitant se doter de brigades et/ou d'équipes cynophiles.

Dans ce cadre renouvelé et en vue de renforcer encore les capacités de régulation l'espace public et d'intervention de la police municipale, la ville de Dijon souhaite créer une équipe cynophile.

Rattachée à l'équipe de nuit de la police municipale, cette unité cynophile permettra ainsi de renforcer les capacités opérationnelles de cette équipe chargée de participer à la régulation de la vie nocturne.

L'unité cynophile sera constituée d'un maître-chien de police municipale formé, d'un chien de patrouille spécialement formé et dressé et de policiers municipaux assistants.

Elle interviendra strictement sur les seules compétences de la police municipale.

Il vous est ainsi demandé d'approuver la création d'une unité cynophile au sein de la police municipale rattachée à l'équipe de nuit et d'autoriser Madame la Maire à engager les dispositions liées à cette création et à signer la convention entre la collectivité et le maître-chien qui précisera les modalités de prise en charge des frais d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance de l'animal.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2212-2,
- Le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.511-1, L.511-5-2 et R.511-34-1 du code de la sécurité intérieure,
- La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,
- Le décret n° 2022-210 du 18 février 2022 relatif aux brigades cynophiles et modifiant le livre V du code de la sécurité intérieure,
- Le code de procédure pénale, articles 53 et 73
- Le code pénal, articles 122-5 et 122-7
- La présentation de ce projet en Comité Social Territorial (C.S.T.) le 6 décembre 2024,
- Le projet de convention relative à la brigade cynophile annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT :

- Que la Ville de Dijon, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, poursuit l'objectif de favoriser la tranquillité publique des dijonnaises et des dijonnais, plus globalement celle des usagers des services et espaces publics de la ville, notamment en renforçant les capacités opérationnelles de sa police municipale.
- Que la Ville de Dijon remplit les conditions requises par la loi pour créer une équipe cynophile en disposant d'une convention de coordination des interventions de la police municipale et de la police nationale.
- Qu'il convient de signer une convention entre la Ville de Dijon et l'agent, policier municipal, qui sera nommé et formé en tant que maître-chien afin de cadrer les engagements réciproques et les modalités de prise en charge des frais d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance de l'animal.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Chevalier. Sur ce sujet, la parole est à M. Bourguignat et, après, M. Robert.

M. BOURGUIGNAT. - Madame la Maire, chers collègues, nous considérons l'amélioration de la sécurité comme une priorité à Dijon, c'est pourquoi nous soutenons toutes les initiatives qui participent à cet objectif. La création d'une unité cynophile au sein de la police municipale en fait partie. Cette mesure soulève néanmoins plusieurs questions légitimes que je souhaite partager avec vous ce soir.

D'abord, quelle est l'origine de cette initiative ? Au début de la mandature, vous nous avez présenté une stratégie globale - l'acte 2 de la tranquillité publique - qui devait structurer votre action en matière de sécurité. Or, cette unité cynophile n'en faisait pas partie.

J'ai également consulté, comme mon collègue, le programme Dijon c'est capital, puisque vous le présentez régulièrement comme votre feuille de route, votre boussole. Il semble que l'aiguille de la boussole s'égare, car je n'y ai pas trouvé d'unité cynophile. En revanche, j'ai trouvé d'autres promesses, malheureusement non tenues, et je pense tout particulièrement à la mise en place d'une police métropolitaine des transports. Cette police aurait toute son utilité pour sécuriser le réseau Divia. Il est vraiment nécessaire d'agir contre les incivilités d'une minorité de passagers, mais qui empoisonnent la vie de tous les autres et aussi contre les agressions trop nombreuses envers les agents et les usagers recensées sur le réseau. Cet engagement de créer une police municipale et métropolitaine des transports doit être tenu.

Je reviens à l'unité cynophile, parce qu'il est important de bien comprendre ses missions. L'auxiliaire canin pourra jouer un rôle dissuasif dans les lieux publics lors d'événements par exemple, mais ses prérogatives resteront limitées. Contrairement aux chiens de la police nationale, il ne participera pas à des traques, à des interpellations, à la lutte contre les narcotrafics. Il faut être clair sur ce point pour éviter les déceptions ensuite.

D'autant que, contrairement à d'autres villes où les unités cynophiles comptent plusieurs animaux, celle de Dijon se limitera à un seul chien - Ulane, un berger malinois de vingt mois. À titre de comparaison, Nantes dispose de quatre chiens, Orléans, seize, Cannes - la ville du président de l'AMF - en compte douze. D'ailleurs, à Cannes - vous le savez peut-être - ces chiens se sont même illustrés pendant la pandémie de covid-19 en détectant le virus grâce à leur odorat exceptionnel. C'est une prouesse qui démontre l'éventail des compétences.

Mme la MAIRE. - Un peu de silence s'il vous plaît, car notre collègue parle. Merci.

M. BOURGUIGNAT. - À Dijon, le fait de n'avoir qu'un seul chien limite forcément la portée de l'initiative et soulève des questions pratiques : que se passera-t-il lorsque le maître-chien sera en congé puisque la convention stipule qu'elle est la seule à pouvoir manipuler l'animal ? Une unité d'un seul membre aura-t-elle vraiment un impact significatif sur la tranquillité publique ? De ce fait, la question que j'ai envie de vous poser est de savoir si la délibération que nous votons ce soir est une initiative ponctuelle ou s'il s'agit d'une expérimentation éventuellement avant d'aller plus loin et d'agrandir l'unité à de nouveaux chiens ?

En conclusion, chers collègues, nous soutenons ce qui va dans le sens de la sécurité des Dijonnais - nous vous reprochons suffisamment souvent de ne pas aller assez loin dans ce domaine. Lorsqu'il y a des pas faits dans la bonne direction, il est donc logique de les encourager. Nous pensons toutefois qu'une unité cynophile, par définition, gagnerait, à terme en tout cas, à

compter plusieurs auxiliaires canins et, dans tous les cas, chacun comprend qu'elle n'est qu'une contribution à un effort que nous voulons plus fort et puissant pour renforcer la sécurité à Dijon.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Bourguignat, mais, attention, ce sera des dépenses de fonctionnement en plus, donc, là, vous allez vous contredire par rapport à votre intervention du début !

Pour répondre, avant de donner la parole à M. Robert, pour la police métropolitaine des transports, comme son nom l'indique, c'est la compétence de la Métropole.

En tout cas, la Ville de Dijon n'a pas attendu que cela se mette en place, puisqu'une convention de coordination entre la police municipale, Divia et la préfecture a été signée du temps du préfet Sudry. Je m'en souviens, puisque j'avais moi-même représenté le maire-président à cette époque. Elle permet, aujourd'hui, aux policiers municipaux, sur le territoire de la ville de Dijon, de travailler avec les contrôleurs Divia notamment pour faire ce que l'on appelle du cabotage, et les policiers nationaux aussi ont signé cette convention. Je crois qu'elle a été élargie aussi dans les autres villes - elles ont beaucoup moins de policiers municipaux, c'est donc sur des horaires plus serrés. Gérald Darmanin, quand il était ministre de l'Intérieur, avait annoncé que la ville de Dijon avait été choisie à titre expérimental pour mettre en place une police intercommunale des transports. Il vient jeudi, mais, maintenant, il est Garde des Sceaux ! Il n'aura donc pas la réponse à la question, mais j'ai demandé au ministre de l'Intérieur, M. Retailleau, où cela en était. Je n'ai pas eu de réponse. Je suis d'accord avec vous que cette police intercommunale, annoncée par l'État, doit se mettre en place, mais, en attendant, chaque commune de la métropole - pour celles qui avaient des policiers municipaux - avait signé des conventions entre l'État, Divia et les villes.

Concernant le sujet sur la création d'une unité cynophile, c'est à titre expérimental, comme c'est dit. Maintenant, si c'est concluant, pourquoi pas le faire de façon plus importante, mais on l'a fait de façon expérimentale parce que, comme cela a été expliqué, on avait une agente volontaire qui permettait de pouvoir ramener le chien chez elle. On a demandé aux autres villes qui l'ont mis en place les difficultés et c'est avoir un chenil et travailler pour le bien-être des animaux. C'est une structure plus importante à mettre en place. Nous le faisons donc à titre expérimental et, si c'est concluant, nous essaierons d'augmenter cette unité, bien sûr.

La parole est à M. Robert.

M. ROBERT.- Madame la Maire et chers collègues, j'ai cru à un moment donné que mon collègue, M. Bourguignat, allait remercier pour ses bons et loyaux services à venir le chien, mais non - moi, je vais le faire.

Notre groupe, Écologie pour vous, souhaite la bienvenue à Ulan. Ce chien malinois, qui sera très bientôt un collègue pivot de la brigade canine - brigade dont nous sommes sur le point de voter sa création. Comme tout collaborateur, ce membre de l'équipe à part entière aura des besoins physiologiques évidents - vous l'avez rappelé - et un quota d'énergie aussi fluctuant. Même s'il est entraîné, il pourra ressentir du stress ou de la fatigue, voire tomber malade, mais nul doute que tout ceci sera pris en compte par les policiers municipaux, qui ont toute notre confiance dans leur mission de tranquillité publique.

Depuis toujours, le chien a un rôle de sauveteur prépondérant. Il sauve des vies lors de catastrophes naturelles. Grâce à son odorat hors du commun, il est en capacité de retrouver des personnes disparues ou enlevées et de prévenir d'éventuels risques de minage et placements d'explosifs ou encore du trafic de drogue. Qu'il en soit remercié.

En conclusion, madame la Maire et chers collègues, il nous tient à cœur de rappeler que l'animal, quel qu'il soit, est un être doué de sensibilité - autrement dit, sentient. Ce statut juridique de l'animal est ainsi inscrit dans l'article 514-14 du Code civil.

Merci pour votre écoute et bienvenue à Ulan.

Mme la MAIRE.- Merci pour votre intervention.
Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** la création d'une unité cynophile au sein de la police municipale de la ville de Dijon,

- **de prélever** les sommes correspondantes sur le budget 2025,
- **d'autoriser** Madame la maire à signer la convention entre la collectivité et le maître-chien.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Mme la MAIRE. - On pourra inviter Ulan aux journées des nouveaux agents !

Sur un sujet moins drôle, je voulais, ici, puisqu'on parle de sécurité et de police municipale, apporter mon soutien au maire de Mâcon, M. Courtois, dont la commune a été victime d'émeutes urbaines avec des bâtiments publics visés. Je crois qu'il y en a pour plus d'un million d'euros de travaux de réparation. Je voulais, ici, apporter mon soutien à ce maire et à toute son équipe municipale, qui elle aussi, est confrontée à des actes liés ou pas au narcotrafic - l'enquête le dira, mais cela a l'air d'être le cas.

Je crois que j'ai fait une annonce un peu hâtive et que la presse n'est pas forcément au courant, mais il est effectivement prévu que le Garde des Sceaux vienne jeudi. C'est à confirmer par son cabinet

Rapport 19, le groupe scolaire Colombière avec M. Lehenoff - je crois qu'une photo de la future école rénovée vous sera présentée.

Délibération n°19

OBJET : EDUCATION - Groupe scolaire Colombière – Déconstruction, reconstruction et rénovation – Désignation du Maître d'œuvre

(Projection d'un document durant l'intervention de Mr LEHENOFF)

Monsieur LEHENOFF donne lecture du rapport :

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé le programme de rénovation et de reconstruction du groupe scolaire Colombière, en a arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération dans son ensemble à 3 600 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) et a engagé la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre par voie de concours restreint.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé dans le cadre de ce concours, 35 équipes de maîtrise d'œuvre ont déposé un dossier de candidature dans les délais impartis. Le jury désigné pour ce concours, réuni le 10 juillet 2024, a proposé la sélection de trois candidats pour remettre un projet de niveau esquisse :

- Groupement EJO COOPERATIVE ET PAYSAGE
- Groupement NOVAE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT
- Groupement GALLET ARCHITECTE SARL

La date limite de remise des prestations par les concurrents a été fixée au 25 octobre 2024 à 12h et l'ensemble des candidats a remis son projet à la date butoir.

Le 26 novembre 2024, le jury s'est réuni et a procédé à l'examen des projets qui lui ont été présentés sous la forme anonyme conformément aux dispositions de l'article R2162-18 du code de la commande publique.

Après s'être assuré de la conformité des projets par rapport aux stipulations du règlement du concours, le jury a évalué chaque projet et proposé un classement fondé exclusivement sur les critères figurant dans le règlement de concours.

En application de ce dernier, chaque équipe a remis une offre conforme permettant l'attribution d'une prime maximale de 12 000 euros TTC.

Après signature du procès-verbal par les membres du jury, l'anonymat fut levé.

Le Maître d'ouvrage, en la personne de Madame la Maire, propose de suivre l'avis du jury et déclare lauréat de ce concours le groupement GALLET ARCHITECTE SARL.

Le montant des travaux (démolition de deux bâtiments, la rénovation des bâtiments existants et la construction), est estimé à 2 300 000 € HT (valeur 10/2024). Le forfait provisoire de rémunération de la mission de base de maîtrise d'œuvre est de 324 520 € HT soit 14.11 % du montant HT des travaux. En fonction des négociations et des missions réellement confiées, celui-ci pourra être revu.

Après accord, un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalable sera passé avec le lauréat du concours, conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

Le projet de rénovation et de reconstruction du groupe scolaire Colombière est intégré dans une autorisation de programme Ambition éducative 2030, pour un montant total de 75 000 000 € TTC, qui avait été présentée à l'ordre du jour du Conseil municipal du 13 décembre 2021, puis révisé lors du Conseil municipal du 30 janvier 2023.

Mme la MAIRE.- *Merci pour cette présentation.*

Vous voyez les esquisses de ce beau projet et ils seront présentés aux parents d'élèves et aux élèves de l'école - il fallait que cela passe, d'abord, en conseil municipal - en février prochain. Les enseignants seront informés à la suite de ce conseil municipal.

Il y a deux demandes de prise de parole : Mme Jacquemard et M. Chateau.

La parole est à M. Chateau.

M. CHATEAU.- *Madame la Maire, chers collègues, notre groupe, L'Écologie pour vous, soutient le projet de rénovation du groupe scolaire Colombière, qui s'inscrit - comme cela a été dit par notre collègue - dans un plan plus large, Ambition Educative, de 76 écoles à l'horizon 2031 doté d'un budget de 75 M€.*

Ce bâtiment s'inscrit dans un cadre végétal, comme on le voit sur la photo, proche du parc de la Colombière, véritable poumon vert de respiration et de biodiversité de Dijon. Ce projet fait suite également à la récente rénovation du bâtiment de restauration scolaire pour faire de ce groupe scolaire un lieu d'excellence pour l'apprentissage des enfants, mais aussi un lieu de travail bien conçu et agréable pour les enseignants et personnels de la ville - je pense aux ATSEM, aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, aux personnels d'animation des repas et d'entretien des locaux, que nous saluons à cet instant pour leur professionnalisme.

Nul ne doute que le cabinet d'architectes choisi saura habilement user des atouts bioclimatiques du bâtiment pour réchauffer naturellement les salles exposées au soleil l'hiver et les rafraîchir par une architecture brise-soleil l'été adaptée aux périodes de canicule et intégrer aux arbres environnants, fournissant l'ombrage nécessaire.

L'esprit low-tech - basse technologie - pour moins de high-tech - techniques de pointe - permettra, ainsi, d'éviter des dépenses en technologies consommatrices d'énergie et émettrices de CO2. L'isolation du bâtiment saura prendre en compte non seulement le confort d'hiver, mais également le confort d'été renforçant, ainsi, le confort thermique global de ses usagers tout au long de l'année. En effet, au-delà des aspects techniques, une rénovation bien faite contribue au bien-être en études pour les écoliers et au bien-être au travail pour le personnel. Cela favorise la convivialité pour tous et nous paraît particulièrement important pour nos écoles.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- *Merci, monsieur Chateau.*

La parole est à Mme Jacquemard.

Mme JACQUEMARD.- *Merci. Madame la Maire et chers collègues, l'école de la Colombière était auparavant dénommée école Greuze. Elle a été créée en 1960 et elle fait complètement partie du patrimoine du quartier Chevreul-Parc. Elle a huit classes et regroupe dans ses locaux un accueil de loisirs extrascolaire. Elle est vraiment significative et au cœur de la vie du quartier.*

L'école accueille environ 120 élèves. Leur nombre a baissé jusqu'en 2020 et a commencé à augmenter à nouveau - ce qui détermine le nombre de classes, comme vous le

savez.

Comme l'a dit le collègue, la rénovation de l'école avait déjà connu une belle avancée en 2020 lorsque la cantine a été complètement reconstruite à neuf. Les travaux que l'on vote ce soir dureront deux ans et permettront de déconstruire deux bâtiments préfabriqués pour faire place à un bâtiment central de 525 m².

Les bâtiments des écoles maternelles et élémentaires feront aussi l'objet de traitement d'améliorations énergétiques et de résistance aux chaleurs estivales, que l'on subit de plus en plus fréquemment et avec une intensité qui augmente.

D'autre part, en face du parc de la Colombière, détruire deux préfabriqués juste en face du parc de la Colombière, du XVIIème siècle, classé aux Monuments historiques - vous en conviendrez - c'est quand même bien.

Ensuite, il y avait un point de difficulté dans cette école. L'entrée pour les petits et les grands est séparée par un passage sur une voie, en principe, fermée au public et par deux rues différentes (Ravel et Greuze). Les travaux de la cantine ont été réalisés et ce défaut pour l'accès aux deux écoles avait déjà été amélioré, mais la situation est encore imparfaite. Les travaux à venir prévoient une réorganisation et une rationalisation des flux de personnes, ce qui mettra plus en sécurité les enfants, familles et personnels.

En conclusion, nous saluons l'engagement qu'a pris la Ville dans la rénovation des écoles avec le plan Ambition Educative 2030 pour 75 M€ sur dix ans. La rénovation des écoles suit son cours. C'est là, la promesse tenue par la Ville. Cette rénovation permet d'améliorer les conditions d'accueil des enfants pour un meilleur apprentissage et leur épanouissement et améliore la qualité de vie des familles dans le quartier. Elle améliore également les conditions de travail de l'ensemble des personnels qu'ils soient enseignants ou non-enseignants. Tout le monde s'y retrouvera. En conséquence, nous soutenons la rénovation de cette école au cœur du quartier Chevreul-Parc.

Mme la MAIRE.- Merci, madame Jacquemard, et je rappelle que l'école Colombière, c'est 180 enfants, dont 160 en extrascolaire. Ce n'est pas le site le plus important en termes de groupes scolaires, mais c'est un des sites les plus importants de la ville.

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de désigner** lauréat du concours de maîtrise d'œuvre le groupement GALLET ARCHITECTE SARL;
- **d'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre de rénovation et de reconstruction à l'équipe déclarée lauréate du concours de maîtrise d'œuvre, soit le groupement GALLET ARCHITECTE SARL;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer le marché et tous actes à intervenir en cours d'exécution de celui-ci ;
- **de dire** que le montant des différentes missions sera réglé dans le cadre de l'autorisation de programme présentée au conseil municipal de ce jour ;
- **de verser** conformément au règlement de concours, une indemnité maximale de 12 000 euros TTC, aux concurrents non retenus qui ont remis une étude complète répondant au programme.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(s)	

Délibération n°20

OBJET : EDUCATION - Bourses municipales étudiantes - Année universitaire 2024-2025

Monsieur EL HASSOUNI donne lecture du rapport :

La Ville de Dijon est la dernière ville de plus de 100 000 habitants (hors Paris) à verser des aides directes aux étudiants, sous critères sociaux.

En effet, le Conseil municipal attribue chaque année des bourses sur critères sociaux aux étudiants dijonnais, réparties sur quatre niveaux s'échelonnant de 500 à 1 000 €, avec les modalités suivantes :

- L'étudiant doit résider à Dijon depuis au moins trois ans et fréquenter un établissement d'enseignement supérieur situé sur le territoire de la métropole ;
- Ses ressources sont déterminées en fonction du quotient familial (ensemble des revenus mensuels divisé par le nombre de parts au sens de l'impôt sur le revenu) ;
- La bourse municipale est cumulable avec toute autre bourse ;
- Conformément aux dispositions de l'article L.9 du code électoral, il est demandé à l'étudiant de nationalité française de justifier son inscription sur les listes électorales d'une commune.

Le versement de cette bourse est conditionné par la production d'un certificat d'assiduité mais également la réalisation d'une contrepartie citoyenne de 12 heures dans une association ayant préalablement signé une charte d'accueil avec la Ville de Dijon. Pour accompagner les étudiants bénéficiaires, un forum associatif sera organisé courant février 2025, favorisant ainsi la prise de contact et les échanges, et plus généralement la création d'un lien entre le public étudiant et le tissu associatif local.

Cette année, 376 dossiers complets sont comptabilisés. 107 dossiers ont été refusés car restés incomplets ou ne remplissant pas les conditions d'attribution.

Il vous est proposé d'octroyer une bourse aux 318 étudiants disposant d'un quotient familial inférieur à 1 400 €, ce qui conduit à la répartition suivante :

Quotient familial mensuel	16 à 267 €	268 à 517 €	518 à 635 €	636 à 1 400 €	TOTAL
Montant de la bourse	1 000,00 €	750,00 €	650,00 €	500,00 €	
Nombre de bénéficiaires	20	40	40	218	318
Total	20 000 €	30 000 €	26 000 €	109 000€	185 000 €

Mme la MAIRE.- *Merci, monsieur El Hassouni. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? La parole est à M. Mekhantar.*

M. MEKHANTAR.- *Merci, madame la Maire. C'est vraiment un très beau rapport et je le vois concrètement. Je vais me déporter. Habituellement, je ne le fais pas, parce qu'on ne connaît pas les étudiants. J'avais demandé en commission si l'on pouvait ne pas voir ses propres étudiants dans la liste, car c'est évidemment fréquent puisque je faisais cours en première année.*

Là, dans cette liste, je vois une étudiante qui est en Master 1 et je pense qu'elle ne serait peut-être pas en Master 1 s'il n'y avait pas ces aides et si la politique de la Ville de Dijon n'était pas aussi solidaire dans ce domaine. C'est un facteur d'attractivité pour notre université, mais aussi et surtout un facteur de solidarité. Encore bravo.

On m'a dit que je ne suis pas obligé de me déporter dans la mesure où c'est automatique. Maintenant, j'ai dit avoir reconnu quelqu'un, je vais donc me déporter.

Mme la MAIRE.- *Vous le pouvez, pas de souci. Le rapport sera adopté même avec votre*

déport. Cela va dans le sens, lorsque nous avons lancé la marque Attractivité « Nous sommes Dijon Bourgogne » en présence du président de l'université, qui a dit que l'université de Dijon était de plus en plus attractive. Il mettait en avant les dernières inscriptions de l'année universitaire. C'est bien et cela fait le lien avec le trophée, que nous avons reçu, nous mettant en première position sur la qualité de la vie étudiante. Il faut donc continuer et les bourses municipales en font partie.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'attribuer, au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

- 20 bourses de 1 000 €,
- 40 bourses de 750 €,
- 40 bourses de 650 €,
- 218 bourses de 500 €,

aux étudiants figurant sur la liste ci-jointe.

- de conditionner le versement effectif de la bourse à la production :

- d'un certificat d'assiduité au titre du premier semestre signé par un représentant de l'établissement d'enseignement supérieur, sauf si une dispense exceptionnelle d'assister aux cours est signalée,
- d'une attestation de réalisation de la contrepartie citoyenne de douze heures dans une ou plusieurs des associations conventionnées, au plus tard avant la fin de l'année universitaire.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 4 PROCURATION(S)

(Monsieur Mekhantar se déporte.)

Délibération n°21

OBJET : PETITE ENFANCE - Petite enfance – Rapport thématique régional « accueil du jeune enfant » établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite des contrôles menés auprès de huit organismes consultés – Information du Conseil municipal

Madame BATAILLE donne lecture du rapport :

Par courrier en date du 21 novembre 2024, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté a transmis le rapport thématique régional « accueil du jeune enfant », synthèse des constats faits auprès des huit organismes consultés.

Il s'agit des communes de Dijon, Besançon et Saint Claude, du Grand Chalon Agglomération, de la Communauté de communes « le Grand Charolais », du Conseil départemental du Doubs, de la crèche des Princes de Condé à Dijon et du Groupement de Coopération sanitaire « crèche interhospitalière d'Auxerre ».

L'objet du présent rapport est de faire part au Conseil municipal des observations contenues dans le rapport joint en annexe, en vous rappelant que ces informations ont été transmises à chacun d'entre vous avec la convocation à la séance de ce jour.

S'agissant plus particulièrement des observations relatives à la ville de Dijon, rappel est fait d'une compétence petite enfance exercée sur le plan communal avec une offre d'accueil quantitativement conséquente qui bénéficie de moyens financiers et humains importants pour être satisfaite. La région Bourgogne-Franche-Comté fait partie du trio de tête des régions françaises en termes de nombre de places d'accueil d'accueil formel offertes aux enfants de moins de 3 ans, et un taux de couverture de 67,7 % en 2021.

La ville de Dijon a pu réaliser régulièrement des analyses démographiques et socio-économiques pour éclairer ses actions, dans une logique d'observatoire de la petite enfance.

Pour l'accueil individuel, elle a confié à l'ensemble des cinq relais petite enfance l'objectif d'améliorer l'inscription des assistants maternels dans une équipe pluridisciplinaire, malgré l'absence d'obligation pour les assistants maternels de fréquenter un relais petite enfance.

Par ailleurs, la Ville de Dijon a fait le choix de donner la priorité aux familles à profil « fragile » tout en aidant également les familles en activité. Des dispositifs incitatifs tels que ceux permettant aux parents de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle (AVIP) ou facilitant l'accueil d'enfants porteurs de handicap viennent alimenter la politique d'admission. Le traitement automatisé des attributions de places en crèche est utilisé depuis 2020.

La Ville de Dijon a développé le recours à l'apprentissage qui permet de limiter les vacances de poste et a procédé à une revalorisation des indemnités perçues par les professionnels de la petite enfance dans le cadre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Enfin, le suivi et le contrôle de la qualité de l'accueil, bien qu'existants, doivent être confortés.

Depuis le contrôle de la Chambre régionale des Comptes, la Ville de Dijon a recruté un professionnel en charge du suivi administratif et financier de l'activité des structures partenaires (marchés publics ou DSP) ; venant s'ajouter au suivi de l'activité éducative déjà en oeuvre dans les comités de pilotage.

Par ailleurs, l'écriture de la Convention Territoriale Globale (CTG) a mis en évidence le sujet de la qualité de l'accueil dans les structures d'accueil du jeune enfant dans une des cinq fiches-projets. Le travail initié et qui sera poursuivi en relation avec le pré-référentiel qualité national, aboutira à la rédaction d'une charte d'accueil.

Mme la MAIRE.- *Merci pour la présentation de ce rapport. La parole est à M. de Vregille.*

M. DE VREGILLE.- *Merci, madame la Maire. Chers collègues, le 24 juin dernier, vous nous aviez présenté en conseil municipal le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes concernant les conditions d'accueil des jeunes enfants à Dijon, sujet ô combien crucial pour les parents dijonnais.*

Aujourd'hui, vous nous transmettez - comme le prévoit la réglementation - le rapport global de synthèse de cette enquête à l'échelle régionale que vous a communiqué la Chambre. Il doit permettre tant de recommander les bonnes pratiques que de disqualifier les mauvaises.

Cette communication nous donne l'occasion de réaffirmer les priorités importantes que nous avons évoquées en juin pour améliorer l'accueil des jeunes enfants dans notre ville.

Tout d'abord, vous avez tiré les conséquences des remarques de la Chambre sur le manque de suivi des délégataires de la Ville - pour rappel, 39 % de l'offre publique d'accueil. Ainsi, un agent a désormais en charge ce suivi administratif et financier et c'est une bonne chose.

Il reste cependant deux sujets cruciaux sur lesquels nous vous alertons et qui sont soulignés par la Chambre.

D'abord, la politique d'attribution des places dans les crèches municipales n'est pas satisfaisante. Contrairement au Grand Chalon, la Ville de Dijon privilégie les critères sociaux (215 points) sur les critères d'emploi (91 points). Si les critères sociaux sont légitimes, ils ne peuvent s'imposer automatiquement au détriment des actifs. De trop nombreux exemples nous sont donnés de deux parents actifs qui ne peuvent pas bénéficier des crèches municipales dans notre ville.

Par ailleurs, la Chambre souligne le succès nuancé de l'algorithme d'attribution des places qui n'a ni permis de limiter la vacance ni de renforcer la mixité des enfants accueillis. Évidemment, la prépondérance des critères sociaux ne facilite pas la mixité.

Le second sujet est le besoin d'intensifier le soutien et l'accompagnement, le renouvellement des assistantes maternelles, qui représentent 29 % de l'offre totale d'accueil des jeunes enfants de notre ville et dont l'effectif vieillit et diminue. Si la Chambre reconnaît que la Ville a mobilisé ces moyens pour mettre en place des Relais Petite Enfance (RPE), soit des espaces de rencontre et d'échange des professionnels du secteur, elle constate aussi leur modeste succès.

Elle encourage surtout le développement des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM),

locaux partagés de travail. Nous avons soutenu l'enveloppe de 10 000 € pour un projet de ce type que vous aviez proposé en juin tout en indiquant qu'il nous semblait modeste. Envisagez-vous d'aller plus loin ? C'est un sujet fondamental pour la pérennité d'un équilibre de l'accueil des jeunes enfants. La Chambre présente, là encore, l'exemple de l'incubateur de Maison d'Assistants Maternelles du Grand Chalon, une bonne idée que nous pourrions dupliquer à Dijon.

Nous insistons, aujourd'hui, sur ces deux sujets qui doivent faire l'objet d'une stratégie à la fois plus ambitieuse d'accueil, mais également plus équilibrée.

La Chambre appelle, ainsi, à la mise en place d'un schéma de services aux familles. Cela serait l'occasion d'aller plus loin. Ce schéma permettra également d'étudier l'opportunité de lancer un programme pluriannuel d'investissement, comme pour les écoles, alors que la Chambre soulignait en juin un très faible investissement de la Ville sur ce secteur (400 000 € par an entre 2018 et 2022).

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci. Je demande à Mme Bataille de vous apporter les réponses - se elles ne vous conviennent pas, vous pourrez aller vous présenter au Grand Chalon !

Mme BATAILLE. - Merci, madame la Maire. Monsieur de Vregille, concernant le schéma de services aux familles, il existe déjà. De plus, nous n'avons pas attendu la loi sur les services publics de la petite enfance pour nous y atteler. Cela s'appelle le schéma départemental de services aux familles et nous travaillons déjà, depuis plusieurs mois, sur un schéma communal de développement.

Sur les assistantes maternelles, c'est une difficulté nationale. Nous nous y attelons depuis plusieurs années maintenant, puisqu'en effet, le renouvellement des assistantes maternelles, c'est compliqué et les MAM, tout dépendra des projets qui nous seront présentés. En effet, se constituer en Maison d'Assistants Maternelles ne dépend pas seulement de la Ville. Cela dépend d'abord des assistantes maternelles. Nous soutiendrons donc les projets en fonction de ce qui nous sera présenté.

Je ne reviens pas sur notre politique d'investissement social dans la petite enfance. Nous avons des critères sociaux, oui, des critères économiques aussi. Il y a donc un équilibre et la mixité sociale ne se décrète pas, mais se fait au quotidien. Je vous invite à aller dans les crèches le vérifier.

Mme la MAIRE. - Merci, madame Bataille. Les familles dont les deux parents travaillent, qui n'ont vraiment aucune solution, on leur en trouve. Ce n'est pas forcément leur choix n° 1 ou 2, mais on trouve toujours une solution aux personnes en grande difficulté.

Sur ce rapport, c'était une information. Nous n'avons donc pas à voter.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présente communication

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Mme la MAIRE. - Je vous propose de passer au rapport 22 avec Mme Tomaselli pour la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Délibération n°22

OBJET : SPORTS - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Actions "Le catalogue d'activité physique", "Action mémoire" et "Bien vieillir" - Subvention

Madame TOMASELLI donne lecture du rapport :

La Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi dans le cadre de la coprésidence de cette Conférence, des crédits sont alloués à Dijon métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

La Ville de Dijon a répondu à un appel à projet de la Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en proposant des actions visant à favoriser l'accès au sport pour un public isolé, en perte d'autonomie.

La Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a répondu favorablement en accordant à la Ville de Dijon une aide financière d'un montant total de 22 280,56 € répartie comme suit :

- 6 358,40 € pour la mise en œuvre de l'action « Le catalogue d'activité physique » consistant en la proposition d'une séance hebdomadaire autour d'un parcours d'équilibre et d'une activité adaptée dans le but d'orienter à terme le public accueilli vers des associations leur correspondant,
- 8 339,36 € pour la mise en œuvre de l'action « Action mémoire » consistant en la proposition de séance d'activité physique hebdomadaire stimulant la mémoire,
- 7 582,80 € pour la mise en œuvre de l'action « Bien vieillir » consistant en la proposition de deux séances hebdomadaires pour des personnes âgées isolées et éloignées de la pratique des activités physiques.

Ces actions visent à réduire la perte d'autonomie par le biais de séances d'entretien physique. Elles permettent de renforcer le lien social en regroupant les personnes dans un lieu commun et de retrouver une activité physique régulière.

Elles projettent également de rendre accessible la pratique sportive à tous les seniors et de leur donner envie de reprendre une activité physique régulière adaptée à leurs capacités.

Ces actions, à destination d'un public senior repéré lors d'entretiens sociaux, se structurent autour de séances d'activités physiques, encadrées par un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Les seniors les plus isolés orientés par la direction de l'action sociale, qui ne sont pas en capacité de se rendre de façon autonome aux ateliers ou activités sportives, bénéficient d'un transport en minibus mis en place par le CCAS.

La participation aux séances et le transport sont sans reste à charge pour la personne.

Mme la MAIRE. - *Merci. La parole est à Mme Tenenbaum.*

Mme TENENBAUM. - *Madame la Maire, je suis obligée de me déporter, puisque je copréside cette conférence - j'en suis, d'ailleurs, très heureuse. Je propose que l'on fasse encore plus de projets à faire financer par cette conférence des financeurs métropolitaine départementale de la prévention de la perte d'autonomie de la Côte-d'Or.*

Mme la MAIRE. - *Je vous propose de passer au vote.*

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à encaisser le versement de 22 280,56 € au budget 2025 de la Ville de Dijon.

SCRUTIN POUR : 57 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2
 DONT 4 PROCURATION(S)

(Mesdames Tenenbaum et Pfander-Meny se déportent.)

Mme la MAIRE. - *C'est une bonne chose, car, comme je le dis souvent, la pratique physique et sportive, c'est bien pour la santé physique, la santé mentale, mais aussi pour continuer à créer des liens sociaux. Ensuite, le rapport 23, l'Opéra de Dijon, et Mme Martin.*

Délibération n°23

OBJET : CULTURE - Opéra de Dijon - Période transitoire - Désignation d'un directeur

Madame MARTIN donne lecture du rapport :

L'Opéra de Dijon, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, établissement public à caractère industriel et commercial, développe une programmation ambitieuse au sein de deux équipements d'exception, l'Auditorium et le Grand Théâtre.

L'Opéra de Dijon bénéficie depuis 2017 de l'appellation «Théâtre lyrique d'intérêt national» accordée par l'État. Le Ministère de la culture, la Ville, la Région et l'Opéra ont signé une Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) de 2023 à 2026 précisant l'objet et les modalités du soutien apporté chaque année.

Le 28 mai 2020, la Ville de Dijon a désigné Monsieur Dominique PITOISET en tant que directeur de l'Opéra à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Le 04 janvier 2021, un contrat a été signé entre l'Opéra de Dijon, régie personnalisée de la Ville, et Dominique PITOISET, afin qu'il assure la direction de l'Opéra de Dijon, prolongé par délibération du conseil municipal du 27 juin 2022, jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur Dominique PITOISET a annoncé son départ à compter du 1er février 2025.

Dans cette urgence, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la régie et conformément à ses statuts, il est proposé de désigner un directeur sur une période transitoire, représentant légal de la régie.

Les modalités d'une transition plus pérenne feront l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

Madame la Maire propose de désigner directeur de l'Opéra de Dijon Monsieur Jean-Gabriel MADINIER, actuel directeur général des services de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole.

Mme la MAIRE.- *Merci, madame Martin. J'ai vu qu'il y avait des demandes de prise de parole, mais je voudrais, tout d'abord, saluer la qualité du travail de Dominique Pitoiset et de l'ensemble de ses équipes, puisque l'Opéra va bien. Les fréquentations sont plutôt en augmentation.*

Je voudrais dire que - comme vous l'avez dit - Dominique Pitoiset a annoncé qu'il souhaitait rompre son contrat, et ce, à compter du 1^{er} février 2025. J'ai souhaité lancer, comme cela se fait dans l'ensemble des Opéras de France, un jury de recrutement pour étudier l'ensemble des projets culturels proposés par les futurs candidats au poste de directeur. Nous lancerons donc très prochainement cet appel à candidatures.

En attendant, il fallait un directeur par intérim. Je l'ai proposé à l'actuel directeur délégué, qui n'a pas souhaité devenir directeur par intérim. J'ai donc pris acte de sa décision et il fallait, pour que l'Opéra continue de tourner, que nous ayons un directeur par intérim. Je remercie le

directeur général des services d'avoir accepté.

Je suis en lien avec la DRAC pour trouver une personne, peut-être à la retraite ou qui pourrait faire un intérim plus long, en attendant que l'on recrute un nouveau directeur avec un beau projet culturel. Pour moi, c'est important qu'il y ait un jury transparent auquel peut répondre l'ensemble des personnes qui le souhaitent et donc de choisir sur la base d'un projet culturel.

L'Opéra est un magnifique établissement, qui va très bien et rayonne au national et à l'international. Il était donc important de pouvoir recevoir l'ensemble des personnes intéressées par ce bel outil.

Il y a donc Mmes Gerbet, Modde et Renaud. La parole est à Mme Gerbet.

Mme GERBET.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, mon intervention au nom du groupe Agir pour Dijon. Nous avons été surpris par l'annonce du départ de M. Pitoiset deux ans avant la fin de son mandat, après avoir été renouvelé récemment pour trois ans.

Il a invoqué comme justification de vouloir partir en même temps que François Rebsamen. Cet argument paraît très cavalier à l'égard du public de la ville de Dijon, qui verse encore cette année une subvention de 6 670 000 € et des autres financeurs que sont l'État et la Région réunis dans une convention pluriannuelle d'objectifs Théâtre lyrique d'intérêt national.

C'est surtout que son départ précipité coïncide aussi avec un rapport de la Chambre régionale des comptes rendu public le 24 septembre 2024 très critique sur sa gestion.

Ce rapport souligne notamment que la gouvernance doit être rééquilibrée. Des décisions importantes avec des implications financières substantielles n'étaient pas soumises comme elles le devaient à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci bénéficie d'une information insuffisante pour prendre ses décisions. Il préconise que le statut de l'Opéra soit clarifié et que la fiabilité des comptes soit améliorée.

Il pointe enfin des dysfonctionnements dans la gestion des ressources humaines avec l'absence de contrôle du conseil d'administration sur cinq ruptures négociées avec des montants attribués avantageux par rapport aux dispositions en vigueur ou encore dans le remboursement des frais de déplacement au réel.

Nous sommes particulièrement surpris que les observations définitives de ce rapport et votre réponse n'aient pas été portées à la connaissance de notre assemblée de ce jour. Merci.

Mme la MAIRE.- La parole est à Mme Renaud.

Mme RENAUD.- Je vous remercie.

Mesdames, messieurs les élus, je tiens également à saluer, ce soir, les salariés de l'Opéra de Dijon, qui doivent suivre ce conseil avec attention.

Depuis plusieurs mois, le personnel de l'Opéra vit au quotidien une situation très difficile, stressante et préoccupante quant à leur avenir. Néanmoins, les équipes travaillent sans relâche pour continuer à faire vivre leur maison et maintenir l'image de l'Opéra de Dijon. Qui parmi les publics peut penser que les personnels sont en situation de souffrance ? Les salles sont pleines, l'engagement des personnels est total, le public est enthousiaste. En deux ans, le nombre d'abonnés a augmenté de plus de 40 %.

L'Opéra de Dijon est le principal budget culturel de la Ville avec 6,5 M€ de subventions quand d'autres maisons ont vu leurs subventions diminuer comme l'Opéra du Rhin ou celui de Bordeaux. Dijon a maintenu le montant.

L'Opéra de Dijon, c'est une équipe humaine solide, qui continue de travailler et d'enchanter son public. C'est une équipe qui fait preuve d'un engagement loyal et déterminé pour faire rayonner l'Opéra et Dijon sur la scène culturelle locale, nationale et européenne. Aucune grève des programmations comme à Paris, Lyon ou Toulon, ville dont les 21 choristes ont été licenciés en janvier.

Tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. Malheureusement, c'est l'arbre qui cache la forêt. Le revers de la médaille n'est pas si joli pour le personnel de l'Opéra.

Il est demandé au conseil municipal de nommer un nouveau directeur par intérim. Pourquoi ? Monsieur Pitoiset a annoncé sa démission lors du conseil d'administration du 14 novembre avec effet au 1^{er} février, soit moins de trois mois de préavis, alors que son mandat le menait jusqu'à fin 2026. Il faut tout de même rappeler sa nomination sur décision du maire sans concours de recrutement malgré un vent de front de plus de deux cents artistes et une lettre ouverte demandant le maintien de Laurent Joyeux à son poste et exigeant un concours de recrutement. Monsieur Pitoiset a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2021 et a recruté un directeur général délégué, Bruno Hamard, fort d'une expérience professionnelle solide à l'Orchestre de

Paris, à l'Orchestre national de France, à l'Opéra de Paris et au Théâtre national de l'Odéon. Il lui semblait, en effet, important de s'adjoindre de ses compétences. Nul doute que les réseaux du directeur délégué aient contribué à la performance de l'Opéra de Dijon tant par la qualité de la programmation que par la fréquentation du public pendant que M. Pitoiset consacrait l'essentiel de son temps à ses propres mises en scène.

Comment expliquer que la présidente de l'Opéra et les maires successifs de la ville aient attendu l'urgence et le risque de bloquer le fonctionnement de l'Opéra faute d'ordonnateur pour songer à remplacer son directeur ? Le remplacement du directeur aurait dû être traité dès le printemps 2024 lorsque le CSE, en mai dernier, a alerté des dérives du comportement du directeur-metteur en scène à l'égard des artistes lors de la production de Tosca.

En juin, les élus du CSE s'étaient émus du climat délétère et des conditions de travail des salariés. La commission d'enquête avait proposé un dispositif de déport de la fonction de direction générale de M. Pitoiset pour la prochaine production dont il est le metteur en scène, assisté par son frère scénographe et sa femme costumière.

Le 19 août, l'Opéra a repris ses activités et le directeur est réapparu le 12 septembre après une mise en scène à Paris. Le déport n'est toujours pas réglé et la présidente du CA est à nouveau saisie. Le CSE lui écrit à nouveau : « Malgré nos alertes, M. Pitoiset continue d'imposer ses comportements en toute impunité, impunité dont vous aviez affirmé qu'il ne bénéficierait pas. »

Mme la MAIRE. - Madame Renaud, je vous coupe et vous terminerez rapidement après, mais on n'est pas en conseil d'administration de l'Opéra, ici. Je vous invite à le faire - je pense que vous allez prochainement vous réunir, mais il ne faut pas vous tromper d'instance.

Mme RENAUD. - Je ne me trompe pas, la nomination sera faite. Je termine donc rapidement mes propos.

Le 17 octobre, le déport n'est toujours pas organisé. Les salariés apprennent qu'aucune sanction n'a été prise. Aucune demande du CSE n'a abouti et, ce, malgré plusieurs relances de l'inspection du travail.

Finalement, j'en arrive aux faits : M. Pitoiset démissionne le 14 novembre annonçant au conseil d'administration avoir adressé un courrier recommandé à M. le Maire et informé l'État et la Région de sa démission effective au 1^{er} février 2024.

La version de M. Pitoiset, je le cite : « J'avais dit que le jour où le mandat du maire cesserait, je cesserais [et ajoutant à mi-mots] qu'une récente polémique de cas présumés de harcèlement a joué dans sa décision », même s'il relativise l'affaire.

Quelle désinvolture pour le personnel ! Pourquoi M. Pitoiset ne souhaite-t-il plus travailler sous le mandat de Mme Koenders alors que malgré la situation de crise, il continuait sous le mandat de M. Rebsamen ? Soit dit en passant, si sa version est exacte, il savait donc avant les élus du conseil municipal que M. Rebsamen allait démissionner de son poste de maire. Tout ceci n'est pas très clair.

Tout ce manque d'écoute, d'anticipation et de prise au sérieux des problèmes met aujourd'hui en péril l'Opéra de Dijon. Aucun recrutement sérieux ne peut se faire en moins de deux ans si l'on veut des gens de valeur, qui sont en général en poste et ont besoin de temps pour créer un projet. Les statuts de l'Opéra ne prévoient pas de recrutement par concours. S'il y a un concours, il aurait dû être anticipé pour une prise de fonction fin 2026 ou début 2027.

Tous les projets sont pluriannuels. Quand l'Opéra obtient une coproduction et promet un retour, il faut de la confiance. Tout le savoir-faire a été acquis par la confiance.

Dans le contexte que vous connaissez...

Mme la MAIRE. - Il faut conclure, madame Renaud. Cela fait 5,30 minutes !

Mme RENAUD. - Vous n'arrêtez pas de m'interrompre !
(Brouhaha dans l'assemblée)

Dans le contexte que nous connaissons, des mois de mal-être pour les salariés, la démission du directeur administratif et financier pour retourner dans sa région d'origine, puis la démission subite du directeur, l'Opéra de Dijon a besoin de stabilité et de retrouver une sérénité pour continuer de travailler généreusement pour le public. C'est pourquoi il paraît incompréhensible que le directeur général délégué qui gère la maison et la programmation depuis quatre ans ne soit pas proposé, ce soir, au poste de directeur général de l'Opéra dans l'intérêt général de la maison et de la Ville, partenaire quasi exclusif de l'Opéra.

Il ne me semble pas faire offense au directeur général des services que de l'imaginer plus talentueux dans la programmation des marchés publics que dans celle de la Traviata. Que se passera-t-il si aucun candidat satisfaisant ne sortait du concours organisé dans la précipitation ? Combien de temps peut durer l'intérim sachant que l'autonomie des établissements publics est une règle d'or ?

Je conclus, mesdames, messieurs les élus, certains - je le sais - partagent mon analyse et ma proposition de voir nommé M. Hamard directeur de l'Opéra, mais pour ceux qui n'étaient pas informés de cette mauvaise partition, j'en appelle à l'intérêt général, au bon sens et à la reconnaissance du travail accompli depuis quatre ans par M. Hamard et toutes les équipes en le nommant directeur général de l'Opéra pour un mandat de trois ans, ce qui permettra d'organiser un renouvellement dans de bonnes conditions et que le travail accompli soit poursuivi et l'institution respectée.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Madame Renaud, vous me donnez vraiment les bons arguments pour me dire que j'ai pris la bonne décision. Vous ne pouvez pas me reprocher de vouloir faire un concours de recrutement transparent. Là, vous me demandez ce que vous avez finalement reproché à M. Rebsamen il y a quelque temps, de donner un poste de directeur sans concours. Non, moi, je souhaite le faire en toute transparence. Je l'ai dit, l'Opéra est un bel établissement - vous l'avez également dit - qui mérite un concours où chacun peut candidater. Je peux vous dire qu'il y aura des candidatures, parce qu'on est un bel établissement qui rayonne au national, à l'international. Je prendrai donc mon temps. Ce sera en toute transparence. Comme je partage aussi le fait que le directeur délégué - je pense que c'est bien de ne pas nommer les gens par leur nom et prénom dans cette instance - a fait du bon travail, je lui ai justement proposé de faire l'intérim en attendant et qu'il candidate, comme tous les autres potentiels candidats pour qu'il soit choisi de façon transparente sur un projet culturel.

De toute façon, il ne faut pas croire que la DRAC donne les yeux fermés son label - je l'ai eue au téléphone. Elle a aussi besoin d'un projet culturel. Il aurait donc été obligé. C'est le projet de Dominique Pitoiset qui a été labellisé.

Là, je reste droit dans mes bottes et on ne pourra pas me reprocher de vouloir faire un concours régulier, transparent où toutes les personnes peuvent candidater avec des projets culturels - comme cela se fait dans tous les Opéras - et je choisirai, en lien avec la DRAC et la Région, puisqu'ils financent - le meilleur des projets pour la ville de Dijon, pour ses habitantes et ses habitants.

S'il faut attendre six mois, un an, eh bien on prendra notre temps. La boutique fonctionne. Il y a une programmation. Maintenant, j'espère que le directeur, actuellement délégué, qui n'a pas accepté d'être directeur par intérim, soit loyal jusqu'au bout. Il me l'a dit. Je l'ai entendu, mais j'espère, quand j'entends vos propos, que ce ne sera pas différent.

(Applaudissement sur quelques rangs de la majorité)

La parole est à Mme Modde.

Mme MODDE.- Merci, madame la Maire. Je tiens aussi à saluer l'engagement du personnel de l'Opéra qui a su s'adapter depuis de nombreuses années aux efforts conséquents et réguliers qui leur ont été demandés. C'est vrai que cet Opéra est un bel outil, extrêmement coûteux, qui oblige effectivement à avoir une vision d'avenir.

Je salue également votre décision de lancer un jury de recrutement. Je pense qu'une partie de nos problèmes vient justement du fait que M. Pitoiset n'ait pas été soumis à ce jury de recrutement. C'est fait, mais on voit bien qu'il vaut généralement mieux faire les choses dans le bon ordre pour que tout se passe au mieux.

Il est vraiment temps de revenir à un mode de désignation plus classique et l'urgence est vraiment de ramener un climat serein et constructif suite aux alertes des représentants du personnel. Il faut vraiment de la stabilité à l'équipe qui reste. J'espère que le directeur général des services aura le temps nécessaire pour conduire à bien sa mission, qu'il pourra le faire avec l'ensemble de l'équipe qui reste.

Je pense que nous aurons cette discussion au CA, mais il faut vraiment pour le personnel que l'on puisse retrouver de la stabilité. Encore une fois c'est un bel équipement, mais extrêmement coûteux. Il faut donc vraiment que l'on s'assure de la stabilité pour que le travail puisse être continué. Merci.

Mme la MAIRE.- Avant de passer au vote, je vous rappelle que c'est la Ville in fine qui

décide, même si c'est important de consulter les financeurs, la Ville mettant 6,5 M€ quant l'État met 1 M€ et la Région, 1,2 M€. In fine, c'est la Ville, mais c'est normal que l'on puisse en discuter.

J'ai tout de même rendu hommage au travail qu'a fait Pitoiset avec toutes ses équipes - cela a été dit - avec une belle programmation, et les abonnements ont augmenté. On peut donc quand même saluer tout le travail qu'il a fait jusqu'à maintenant. J'aurais aussi aimé, comme vous, qu'il continue. Il a fait un autre choix, dont acte. On continue sur ce jury.

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de décider que Monsieur Jean-Gabriel MADINIER est désigné Directeur de l'Opéra à compter du 1^{er} février 2025 pour une période transitoire.

SCRUTIN POUR : 43

ABSTENTION : 0

CONTRE : 4

NE SE PRONONCE PAS : 11

DONT 3 PROCURATION(S)

(Mesdames C. Martin, Juban, Zivkovic, Martin-Gendre, Pfander-Meny, du Tertre, Renaud, Modde et Chollet et MM. Durand et Courgey se déportent.)

Délibération n°24

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE - Conventions d'objectifs et de moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et diverses associations

Monsieur EL HASSOUNI donne lecture du rapport :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens et les avenants à conventions ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et diverses associations.

1 – MAISONS D'EDUCATION POPULAIRE

- Association Léo Lagrange Animation – Centre social Le Tempo – Avenant à convention

Par délibération du 18 décembre 2023, la Ville a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Léo Lagrange Centre-Est pour la période 2024-2027, dans le cadre de la gestion de la Maison d'Education Populaire Le Tempo.

Dans une démarche de déploiement de son projet stratégique, la Fédération Léo Lagrange a souhaité faire évoluer son cadre juridique interne. Cette évolution concerne notamment l'association Léo Lagrange Centre-Est.

Pour parvenir à cet objectif, l'association Léo Lagrange Sud-Ouest a modifié ses statuts pour devenir l'association Léo Lagrange Animation. L'association Léo Lagrange Animation, qui a pour objet la représentation et le développement de l'ensemble des activités socio-éducatives et d'éducation populaire de la Fédération Léo Lagrange, s'est substituée, depuis le 1^{er} janvier 2025, à l'association Léo Lagrange Centre-Est.

Un avenant n°1 à la convention précitée indique, qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, l'association Léo Lagrange Animation se substitue à l'association Léo Lagrange Centre-Est pour la gestion de la Maison d'Education Populaire Le Tempo.

- Association Léo Lagrange Animation – L'Archipel – Renouvellement de convention

La Maison d'Education Populaire l'Archipel développe, depuis 2021, un projet d'Education Populaire structuré dans le quartier Université. Son objectif premier est la création de liens entre les habitants et acteurs du quartier en faisant la promotion de l'engagement et de la participation locale. Dans cette perspective, son projet social se décline en quatre axes : accueil et lien social, engagement et participation, autonomie et citoyenneté, environnement et loisirs. La convention

conclue entre la Ville et la Fédération Léo Lagrange pour la gestion de l'Archipel arrivant à son terme le 31 décembre 2024, il y a lieu d'en prévoir le renouvellement pour les quatre années à venir.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens conclue pour la période 2025-2028, prévoit que la Ville versera à l'association Léo Lagrange Animation, qui reprend la gestion de l'Archipel à compter du 1^{er} janvier 2025, une subvention de fonctionnement annuelle de 346 000 € afin de soutenir les actions de la structure.

2 – VIE ASSOCIATIVE

- Association Profession Sport Animation Loisirs Culture 21 (APSALC 21) – Renouvellement de convention

L'APSALC 21 a pour but de faciliter le développement, l'accompagnement, la gestion et la pérennisation de l'emploi dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (sport, animation, loisirs, culture, santé, social, environnement ...). Pour réaliser cet objectif, l'association propose différents services dont l'accompagnement des associations employeuses en prenant en charge la gestion salariale des emplois (contrat de travail, déclarations sociales mensuelles, bulletin de paie, conseil RH...). De même, l'APSALC 21 est partenaire, avec la Ligue de l'Enseignement 21 et le Pôle d'Economie Solidaire 21, du Centre de Ressources de la Maison des Associations : l'APSALC propose une aide aux associations pour tout ce qui concerne la fonction employeur et la création d'emplois.

Ces projets s'inscrivant pleinement dans le cadre de la politique municipale en faveur de l'emploi et de l'insertion ainsi que dans le cadre du soutien municipal en faveur du tissu associatif local, il vous est proposé de conclure, avec cette association, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour les années 2025-2027.

Cette convention est destinée à poursuivre le soutien de l'activité de l'APSALC 21 :

- au titre de la réalisation de bulletins de paie pour les associations employeuses locales. Sur les trois années d'exécution de la convention et comme dans la précédente convention 2022-2024, la Ville s'engage, en effet, à accompagner financièrement cette action à raison d'une participation de 8 € par bulletin de paie réalisé, le montant prévisionnel annuel total de la subvention étant fixé à 17 000 €.

- au titre de l'accompagnement à la fonction employeur auprès des associations, dans le cadre du Centre de Ressources de la Maison des Associations. La Ville s'engage à verser à l'APSALC 21, une subvention annuelle de 3 000 € pour financer cette action.

- Association Léo Lagrange Animation – Grange aux Projets – Renouvellement de convention

Par délibération du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Léo Lagrange Centre-Est, pour les années 2022-2024, afin de soutenir et d'accompagner les actions de la Grange aux Projets.

La Grange aux Projets a pour objet d'accompagner les jeunes dijonnais de 16 à 30 ans dans toutes les dimensions de leur parcours (logement, santé, citoyenneté, formations, insertion professionnelle ...), en s'appuyant sur le programme Alphaléo, programme jeunesse mis en place par la Fédération Léo Lagrange.

Afin de consolider ce dispositif, en cohérence avec les différentes actions municipales menées pour conforter l'engagement des jeunes tant au niveau local qu'international, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens, annexée au présent rapport, avec l'Association Léo Lagrange Animation qui a repris la gestion de la Grange aux Projets depuis le 1^{er} janvier 2025.

Cette convention, signée pour la période 2025-2027, prévoit que la Ville versera à l'Association Léo Lagrange Animation, une subvention annuelle d'un montant de 55 000 € destinée au fonctionnement de la Grange aux Projets.

- Ligue de l'Enseignement de Côte-d'Or – Renouvellement de convention

La Ligue de l'Enseignement de Côte-d'Or est un mouvement d'éducation populaire au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain.

La Ville soutient, depuis plusieurs années, les différentes actions menées par la Ligue dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre les discriminations, de la vie associative, de l'emploi et de l'insertion.

La convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association pour la période 2022-2024 étant arrivée à échéance, il vous est proposé d'en conclure une nouvelle. Cette nouvelle convention générale, couvrant les années 2025 à 2027 et incluant l'ensemble des actions proposées par l'association, prévoit que la Ville versera à la Ligue de l'Enseignement :

- une subvention annuelle de 20 000 € dans le cadre des actions éducatives sur les temps scolaires, péri et extrascolaires,
- une subvention calculée annuellement sur la base de 25 % du prix du séjour hors transport dans le cadre des classes de découverte,
- une subvention annuelle de 40 500 € dans le cadre de la gestion du lieu d'accueil et de la cellule d'écoute de l'Antenne Municipale et Associative de Lutte contre les Discriminations (AMACOD),
- une subvention annuelle de 7 200 € pour les formations associatives organisées dans le cadre du Centre de Ressources de la Maison des Associations,
- une subvention annuelle de 4 500 € pour le financement de l'Ecole de la Deuxième Chance.

3 – SOLIDARITE

- Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) – Avenant à convention

Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue entre la Métropole, la Ville, le CCAS et le CESAM pour la période 2023 – 2025, qui fixe les modalités de mise en œuvre et de financement des actions déployées par l'association au titre du droit commun et de la politique de la ville.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 afin de revoir le montant du financement de la Métropole pour une des actions proposées par l'association.

A la suite de la signature du contrat de ville 2024 – 2030 par la Métropole et la Ville, une convention 2024 – 2026 a été signée par l'ensemble des partenaires du contrat de ville (Etat, Dijon Métropole, Ville de Dijon, CCAS des villes de Chenôve, Talant et Quetigny, Ville de Longvic) et l'association afin de soutenir les actions de cette dernière qui visent à favoriser l'apprentissage de la langue française en direction des habitants des quartiers prioritaires de la métropole.

Un avenant n°2 à la convention précitée 2023-2025 précise que :

- la nouvelle convention 2024-2026 annule et remplace, à compter de 2025, la convention 2023-2025 et son avenant n°1 pour ce qui concerne les financements de la Métropole et de la Ville au titre de la politique de la ville,
- les financements de droit commun de la Métropole (ateliers Alpha), de la Ville (Ateliers de Pédagogie Personnalisée, Ateliers socio-linguistiques hors Quartiers Politique de la Ville, Inclusion numérique) et du CCAS (Ateliers Alpha, Ateliers socio-linguistiques hors Quartiers Politique de la Ville) demeurent régis par la convention 2023-2025 et son avenant n°1.

Mme la MAIRE. - *Merci, monsieur El Hassouni.*

Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Il est procédé au vote à main levée.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les projets de conventions d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les associations ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer les conventions et avenants à conventions, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Délibération n°25

OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - Délégation de compétences accordées par le Conseil municipal

Par délibération du 25 novembre 2024, vous m'avez donné délégation pour prendre certaines décisions, qui relèvent normalement de la compétence du Conseil Municipal, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ces domaines.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer la liste des actes pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, classés dans les rubriques suivantes :

- conventions et avenants
- subventions
- droits divers
- règlements et frais d'honoraires
- actions en justice
- liste des marchés notifiés

Mme la MAIRE.- Vous avez la liste. Pas de souci ? Nous prenons acte.

**le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prendre acte** des décisions prises par délégation du conseil municipal, listées en annexe.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

Mme la MAIRE.- Nous avons eu deux questions orales

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par le groupe « Dijon Autrement » - Situation des EHPAD « Les Jardins de Voltaire » et « Les Bégonias »

Mme la MAIRE.- La première concerne la situation des Ehpads. Elle est déposée par M. Bourguignat, qui peut la lire.

M. BOURGUIGNAT.- Mesdames, messieurs,
À plusieurs reprises, nous avons exprimé notre préoccupation sur l'EPCAPA, qui gère les EHPAD « Les Jardins de Voltaire » et « Les Bégonias », notamment pour :

- regretter la fermeture des foyers du Port du Canal et des Marguerites, qui a bouleversé les habitudes des résidents, tout en fragilisant le maillage géographique

des EHPAD à Dijon.

- dénoncer la forte augmentation des tarifs supportée par les résidents (+ 228 € par mois).

Nous avons récemment pris connaissance de la lettre adressée par le Président de l'EPCAPA aux résidents et à leurs familles. Elle fait état des résultats d'une inspection menée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil départemental de la Côte-d'Or. Son rapport, particulièrement critique, pointe des dysfonctionnements internes et des insuffisances managériales.

Par ailleurs, l'EPCAPA fait face à une situation financière préoccupante, avec un déficit avoisinant 2 M€ sur un budget global d'environ 14 M€.

La même lettre annonce l'intervention de l'EPNAK, chargé d'un mandat de gestion pour accompagner l'EPCAPA.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

- Quelles sont les conséquences concrètes des dysfonctionnements sur la qualité de vie des résidents ?
- Compte tenu des scandales ayant touché certains EHPAD par le passé, comme celui des Opalines en 2017, pouvez-vous garantir qu'aucune suspicion de maltraitance n'a été relevée dans le rapport ?
- Le rapport de l'ARS et du Conseil départemental sera-t-il rendu public ? Nous le souhaitons, dans un souci de transparence ;
- Quelles seront les prérogatives de l'EPNAK dans la gestion de l'EPCAPA, et pour quelle durée ?
- L'ARS envisage-t-elle un changement de direction pour rétablir la sérénité et le professionnalisme à la tête des établissements ?
- Quelles mesures financières seront mises en œuvre pour rétablir l'équilibre budgétaire ? À cet égard, où en est la vente des anciens sites « Port du Canal » et « Marguerites » ?

Par ces questions, notre démarche n'a pas pour but d'accabler, mais de contribuer, par la transparence, à un climat apaisé au bénéfice des résidents, de leurs familles et du personnel.

Mme la MAIRE. - Monsieur Bourguignat, je vous réponds.

En 2011, la Ville de Dijon et son CCAS ont fait le choix de créer un établissement public autonome pour la gestion des Ehpads des Bégonias, des Marguerites et du Port du Canal. Ce choix a été guidé, à l'époque, pour permettre au personnel d'accéder au statut de la fonction publique hospitalière bien plus avantageux au regard des métiers de la santé que celui de la fonction publique territoriale.

Dès lors, l'établissement est devenu autonome de la Ville de Dijon et de son CCAS, dépendant uniquement des organes de tutelle, l'ARS Bourgogne Franche-Comté et le Conseil départemental de la Côte-d'Or.

Comme pour le CHU, le maire, ou à défaut un président désigné par le conseil municipal, assure la présidence du conseil d'administration, mais la Ville n'a plus de liens ni financiers ni hiérarchiques avec l'établissement et sa direction. Contrairement à ce qu'affirment certains de vos colistiers de 2020, les Ehpads de l'EPCAPA ne sont plus les Ehpads de la Ville et je vous invite, d'ailleurs, à lire un récent communiqué de la CFDT à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, en assurant la présidence du conseil d'administration, nous avons le devoir de veiller au bon fonctionnement de l'établissement en lien étroit avec les organismes de tutelle que sont l'ARS et le Département de la Côte-d'Or.

À ce titre, nous avons été destinataires début décembre 2024 du rapport définitif faisant suite à une inspection réalisée par l'ARS et le Département en mai dernier.

Ce rapport a été présenté au conseil d'administration le 20 décembre dernier - il y a un mois. Il est annexé au compte rendu de la séance et sera donc publié lorsque le compte rendu sera adopté au cours d'un prochain CA.

Ce rapport fait état de plusieurs dysfonctionnements graves dans le fonctionnement interne de l'établissement de la gouvernance de la direction à plusieurs absences de procédures internes. Il fait l'objet de dix injonctions et une trentaine de préconisations. Plusieurs de ces manquements avaient déjà été identifiés lors d'une inspection en 2019. Il est très dommageable de constater que cinq ans après, les mesures correctives n'ont pas été mises en œuvre.

Le rapport souligne que malgré ces dysfonctionnements, les résidents sont bien pris en charge, qu'il n'y a aucun signalement de maltraitance - j'insiste sur ce point - et que l'emménagement dans le nouvel établissement Jardin Voltaire Paulette Guinchard a été bénéfique

pour tout le monde, résidents comme personnel, contrairement à ce que vous affirmez.

Nous disposons dorénavant de deux établissements neufs et remarquablement bien pensés pour le bien-être des résidents et les conditions de travail du personnel.

Dès lors que nous avons eu connaissance de ce rapport, nous avons immédiatement travaillé avec l'ARS et le Département 21 pour trouver la meilleure réponse à apporter à ces constats. Deux solutions ont été envisagées : l'administration provisoire et le mandat de gestion.

Très vite, l'administration provisoire a été écartée par les autorités de tutelle pour privilégier la solution du mandat de gestion. Il sera donc proposé, après des réunions de concertation avec le comité de direction, les représentants des familles et du personnel lors d'un conseil d'administration le vendredi 31 janvier un mandat de gestion pour deux ans confié à l'EPNAK. Si au terme de ce mandat de gestion l'EPCAPA devait être pris en gestion directe par l'EPNAK, ce choix d'établissement permet de garantir le maintien des personnels dans le statut de la fonction publique hospitalière - c'est ce qu'ils souhaitent - le maintien du service public auquel nous sommes attachés. L'EPNAK viendra en appui, en soutien à la direction actuelle qui reste en place.

Concernant la situation du directeur, celui-ci souhaite actuellement rester en place. Il en a tout à fait le droit. Il sera accompagné dans ses missions quotidiennes par l'EPNAK et devra répondre aux obligations fixées par le mandat de gestion.

Enfin, la vente des deux anciens établissements suit son cours. Un appel public d'achat a été réalisé en 2024 et les deux acquéreurs ont été choisis en 2024 après cet appel public d'achat. Il s'agit de BNP Paribas Immobilier pour les Marguerites et d'ADIM Lyon pour le Port du Canal. Les procédures de ventes sont en cours et devraient être finalisées début 2026 avec le versement des fonds à l'EPCAPA. Ces fonds permettront de retrouver une situation financière plus saine qu'actuellement.

Comme indiqué dans le courrier auquel vous faites référence, notre seul objectif, même si nous ne sommes pas les gestionnaires de l'EPCAPA, est le bien-être des résidents et des personnels, et il est assuré - j'ai pu m'en rendre compte lorsque nous avons inauguré le site.

C'est tout le sens du travail mené de concert avec les organismes de tutelle que sont l'ARS et le Département 21 et qu'il faut remercier pour leur sens des responsabilités.

Tels sont les éléments de réponse que nous pouvons vous apporter à date.

Question orale déposée par le Groupe Ecologistes et Citoyen.nes – Devenir du projet de quartier de la « maison du colonel »

Mme la MAIRE. - Nous avons une deuxième question orale du groupe Écologistes et Citoyens.

M. MULLER. - Merci, madame la Maire. Une question orale relative au devenir du projet de quartier de la Maison du Colonel.

En 2021, l'État avait proposé de vendre l'ancienne résidence de fonction des officiers de la BA 102 et son magnifique parc arboré situé entre les boulevards Voltaire et Carnot à la Ville de Dijon. Suite au refus de la municipalité à l'époque, un promoteur immobilier s'était positionné pour acheter l'ensemble et construire 106 logements.

Une association réunissant les habitants s'était alors organisée pour revendiquer la préservation du jardin de 4 000 m² et aménager une maison de quartier dans les locaux. Fidèle à nos engagements de campagne 2020, le groupe écologiste a soutenu depuis le début de cette mobilisation l'intérêt de faire évoluer cet ensemble immobilier vers un espace public ouvert à tous les Dijonnais. Nous avons alors accueilli favorablement, dès le débat d'orientation budgétaire 2025 de la Ville, votre souhait d'aménager la Maison du Colonel et son parc arboré pour en faire un espace public de respiration.

Cet exemple est l'illustration de la pertinence de nos propositions et celles des citoyens qui expriment, au plus près des besoins, les attentes des Dijonnais et des Dijonnaises. Cette belle victoire écologique et citoyenne doit aujourd'hui se traduire en acte.

C'est pourquoi nous souhaitons avoir des précisions sur le calendrier de la réalisation, le contenu du projet et la manière dont les habitants du quartier seront associés.

Mme la MAIRE. - La Maison du Colonel, dont le terrain est situé à l'angle des rues Jean-Baptiste Baudin et Mirande a effectivement fait l'objet d'un projet mené par un promoteur immobilier en 2021. Toutefois, il est à noter que l'initiative de ce projet est venue de l'État,

propriétaire du terrain et en aucun cas de la Ville de Dijon.

Au contraire, cette opération, qui prévoyait 106 logements, s'avérant trop dense pour ce quartier qui manque, par ailleurs, d'espaces verts de proximité, la Ville a refusé ce projet et a décidé d'acquérir la partie située au sud de la maison, dite du colonel, afin d'aménager un square d'une superficie d'environ 1 100 mètres carrés.

Concernant la maison elle-même, les coûts d'acquisition et de réhabilitation du bâti existant étant très élevés - je rappelle que cette maison date des années 70', de 1976 plus précisément - elle n'est plus occupée depuis de nombreuses années.

La Ville ne souhaite donc pas acquérir ce bâti et, à la demande de la Ville, l'État envisage de la céder à un particulier plutôt qu'un promoteur. Quoi qu'il arrive, ce projet permettra de préserver la partie du parc, qui comporte les plus beaux arbres, offrant ainsi aux Dijonnaises et Dijonnais un nouvel espace de calme et de biodiversité.

En termes de programme, le projet n'est pas finalisé. Il pourrait proposer un aménagement simple du jardin avec une fontaine à eau et potentiellement un brumisateur pour faire de ce lieu un îlot de fraîcheur urbain en été. Le mur de clôture sera en partie ouvert pour donner à voir le square depuis la rue. En termes de mobilier, quelques bancs ou chaises ainsi qu'une table de pique-nique pourraient compléter ces aménagements, mais on le fera en concertation avec les habitants, car c'est toujours compliqué - ils veulent des bancs, et après il faut les enlever.

L'aménagement de ce parc est prévu en maîtrise d'œuvre interne avec l'objectif d'une ouverture au public à l'automne 2025. Dans le cadre de l'étude du projet de square, des réseaux ont été découverts. Ils relient la maison existante à la rue de Mirande et traversent donc la parcelle dévolue au futur square. Ils seront à dévier avant d'entamer les travaux d'aménagement. Cette découverte a retardé le processus d'acquisition. Les discussions et la procédure d'acquisition sont cependant très engagées avec les services de l'État en vue d'une cession, qui pourrait être finalisée en ce début d'année 2025. Si tout va bien, ouverture automne 2025.

Nous en avons terminé pour ce conseil municipal. Je vous remercie et vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 19 h 47.